



# Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

## QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

### PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 6 NOVEMBRE 1875.

#### Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 4 Novembre 1875.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil, en date du 28 octobre dernier, de nommer Joseph Olivier Joseph, écuyer, magistrat stipendiaire pour le district de Beauharnois, en remplacement de André Benjamin Charles Ouimet, écuyer, démissionnaire.

6593

### PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 6th NOVEMBER, 1875.

#### Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 4th November, 1875.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased, by order in council, dated the 28th of October last, to appoint Joseph Olivier Joseph, esquire, to be district magistrate in the district of Beauharnois, vice André Benjamin Charles Ouimet, esquire, resigned.

6594

#### Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUEBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Québec, 1er avril 1875.

Toutes les demandes de Bills privés, qui sont proprement du ressort de la législature de la province de Québec, suivant les dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du nord, 1867, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrières, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour l'octroi d'un droit de traverse, la construction d'un aqueduc, ou d'une usine à gaz, l'incorporation de professions ou métiers, de compagnies à fonds social; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; le prélèvement d'une taxe locale, la division d'un comté pour des fins autres que celles de la représentation parlementaire, ou celle d'un township; le changement d'un chef-lieu de comté ou d'un bureau local, le règlement d'une commune; le nouvel arpentage

#### Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Québec, 1st April, 1875.

All applications for Private Bills properly within the range of the powers of the Legislature of the Province of Quebec, according to the provisions of the Act of British North America, 1867, whether for the construction of a Bridge, a Railway, a Turnpike-road or Telegraph line, Canal, Lock, Dam or Slide, or other like works; the granting of a right of ferry; the construction of works for supplying gas or water; the incorporation of any particular profession or trade, or of any Joint Stock Company; the incorporation of a city, town, village or other municipality; the levying of any local assessment; the division of any County for purposes other than that of representation in Parliament, or of any township; the removal of the site of any County, town or of any local Offices; the regulation of any Common; the survey of any township, line or concession, or otherwise for granting to any individual or individuals, any

d'un township, ligne ou concession ; ou pour octroyer à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoique ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur,—exige la publication d'un avis, spécifiant clairement et distinctement la nature de l'objet de la demande, comme suit, savoir :

Un avis inséré dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal ; ou s'il n'y existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition, demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non et les dimensions de ce pont tournant.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,  
Greffier, Conseil Législatif.  
G. M. MUIR,

4689,11 Greffier de l'Assemblée Législative.

TARIF DE PÉAGE POUR L'USAGE DU QUAI DE LÉANDRE MÉTHOT, SITUÉ A SAINT-JEAN PORT-JOLI.

Approuvé par le Lieutenant-Gouverneur en conseil, le 20 octobre 1875.

	\$ cts.
1 Bateaux-à-vapeur transportant, débarquant ou recevant des passagers, effets ou marchandises, pour chaque fois qu'ils toucheront au dit quai.....	4 00
2 Bateaux-à-vapeur transportant, débarquant ou recevant des passagers, effets ou marchandises, pour chaque marée, à part l'accostage ci-dessus mentionné (la marée pendant laquelle ils ont accosté excepté).....	1 50
3 Bateaux-à-vapeur ne transportant pas, ne débarquant pas ou ne recevant pas de passagers, effets ou marchandises, chaque fois qu'ils toucheront au quai. . .	2 00
4 Bateau-à-vapeur ne transportant pas, ne débarquant pas ou ne recevant pas de passagers, effets ou marchandises, pour chaque marée à part l'accostage, la marée pendant laquelle ils ont accosté excepté.....	0 50
5 Goëlettes, barges ou bateaux, autres que les bateaux-à-vapeur, par marée.....	0 50
6 Sur toute espèce de bois de corde, écorce, lattes et toute espèce de bois non énumérés ci-après, par corde.....	0 10
7 Sur toute espèce de bois de corde, écorce, lattes et toute espèce de bois non énumérés ci-après, par corde, par chaque vingt-quatre heures stationnant sur le dit quai, les premières vingt-quatre heures exceptées.....	0 05
8 Courbes de vaisseaux en bois, par courbe et sur chaque morceau de bois de construction.....	0 03
9 Sur chaque quart de whiskey, genièvre,	

exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community ; or for making any amendment of a like nature to any former Act,—shall require a notice clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published as follows, viz :

A notice inserted in the *Official Gazette*, in the English and French languages, and in one newspaper in the English, and one in the French language, in the district affected, or in both languages, if there be but one paper ; or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette* and in a paper published in an adjoining district.

Such notice shall be continued in each case for a period of at least thirty days during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the erection of a toll-bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill, shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule also, at the same time and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments, or piers for the passage of rafts or vessels and mentioning also whether they intend to erect a draw bridge or not, and the dimensions of the same.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,  
Clerk, Legislative Council.  
G. M. MUIR,

4690,11 Clerk, Legislative Assembly.

TARIFF OF FEES FOR THE USE OF LEANDRE METHOT'S WHARF, SITUATED AT SAINT-JEAN PORT-JOLI.

Approved by the Lieutenant Governor in Council, on the 20th of October, 1875.

	\$ cts.
1 Steamboats carrying, landing or taking in passengers or freight, every time they touch at the said wharf.....	4 00
2 Steamboats carrying, landing or taking in passengers or freight, for every tide, apart from the landing fee herein above mentioned (exclusive of the tide at which they land).....	1 50
3 Steamboats not carrying, landing or taking in passengers or freight, every time they touch at the said wharf.....	2 00
4 Steamboats not carrying, landing or taking in passengers or freight, for every tide, apart from the landing fee above mentioned (exclusive of the tide at which they land).....	0 50
5 Schooners, barges or bateaux, other than steamboats, for every tide.....	0 50
6 Upon every kind of cordwood, bark, laths and upon every kind of wood not mentioned hereafter, per cord.....	0 10
7 Upon every kind of cordwood, bark, laths, every kind of wood not mentioned hereafter, per cord, for every twenty-four hours of demurrage, not counting the first twenty-four hours.....	0 05
8 Wooden knees of vessels, per knee, and on every piece of building timber.....	0 03
9 Upon every barrel of whiskey, gin, rum,	

rhum, eau-de-vie et toutes liqueurs spiritueuses, bière, vin, au-dessus de 100 gallons.....	0 10
Au-dessous de 100 gallons.....	0 05
10 Sur chaque quart de fleur, de pois, de pommes et de patates.....	0 02
11 Sur chaque quart d'huile de poisson, de charbon et de lin.....	0 03
12 Sur chaque tonneau de mélasse, sucre, tabac.....	0 10
13 Sur chaque chaudron de charbon.....	0 15
14 Sur chaque 100 Québec std. de madriers, bouts de madriers et planches.....	0 15
15 Sur chaque voyage de charretier pesant 1500 lbs. d'effets ou marchandises non énumérés.....	0 08
16 Sur chaque poche de fleur de 100 lbs.....	0 01
17 Sur chaque 100 lbs. de son, grue, goudriole et farine de blé-d'inde.....	0 01½
18 Grains, pour chaque poche ou sac.....	0 01
19 Sur toute espèce de baril ou tinette de beurre au-dessous de 30 lbs.....	0 02
Au-dessus de 30 lbs.....	0 04
20 Sur chaque 100 bottes de foin, jonc ou paille.....	0 20
21 Sur chaque mouton, veau, porc.....	0 04
22 Sur chaque cheval, jument, poulin ou pouliche, bœuf, vache ou toute autre espèce de bétail.....	0 06
23 Sur briques par 1000.....	0 25
24 Sur pierre par toise.....	1 00
Pour copie conforme à l'original, (Signé), <b>FELIX FORTIER,</b> 6349 Greffier, Conseil Exécutif.	

brandy, and upon any spirituous liquor, beer, wine, exceeding 100 gallons.....	0 10
Less than 100 gallons.....	0 05
10 Upon every barrel of flour, peas, appels and patatoes.....	0 02
11 Upon every barrel of fish oil, coal oil, or linseed oil.....	0 03
12 Upon every ton of molasses, sugar, tobacco.....	0 10
13 Upon every chaldron of coal.....	0 15
14 Upon every 100 Québec std deals, deal-end or board.....	0 15
15 Upon every cartload weighing 1500 lbs, of effects or freight not enumerated.....	0 08
16 Upon every bag of flour of 100 lbs.....	0 01
17 Upon every hundred weight of bran "grue short gaudriole," and indian corn meal.....	0 1½
18 Upon every bag or sack of grain.....	0 01
19 Upon every firkin or tinnet of butter weighing less than 30 lbs.....	0 02
Weighting more than 30lbs.....	0 04
20 Upon every hundred boundless of hay, shore hay "jonc" or straw.....	0 20
21 Upon every sheep, calf or pig.....	0 04
22 Upon every horse, mare, calf or filly, ox, cow, or other cattle.....	0 06
23 On every thousand bricks.....	0 25
24 " " toise of stone.....	1 00
True copy, (Signed), <b>FELIX FORTIER,</b> 6350 Clerk Executif Council.	

**Demande au Parlement.**

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte spécial d'incorporation pour la ville de Sherbrooke.

**BROOKS & CAMIRAND,**  
Procureurs pour la ville de Sherbrooke.  
Sherbrooke, 1er octobre 1875. 5883

**AVIS.**

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par la société de construction permanente de Montréal, pour obtenir un acte pour changer le nom de la dite corporation et pour lui donner des pouvoirs additionnels, et pour autres fins.

**G. B. CRAMP,**  
Solliciteur des requérants.  
Montréal, 1er octobre 1875. 5919

Avis est donné qu'il sera fait une demande, à la prochaine session de la législature de la province de Québec, pour la passation d'un acte à l'effet de diviser la présente municipalité de Pabos et Newport en deux municipalités séparées, l'une devant s'appeler la municipalité de Pabos, et ayant pour bornes les limites de la seigneurie de Pabos, l'autre la municipalité de Newport, et ayant pour bornes les limites du township de Newport. 5929

**AVIS**

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour un acte incorporant la "Canada Tanning Extract Company limited."

**LAFLAMME, HUNTINGDON,**  
**MONK & LAFLAMME,**  
Avocats et procureurs de la dite compagnie.  
Montréal, 5 octobre 1875. 6009

**Applications to Parliament.**

Public notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Québec, at its next session, for a special act of incorporation for the town of Sherbrooke.

**BROOKS & CAMIRAND,**  
Attorneys for town of Sherbrooke.  
Sherbrooke, 1st October, 1875. 5884

**NOTICE.**

Public notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Québec, at its next session, by the Montreal permanent building society, for an act to change the name of the said corporation and to grant it additional powers, and for other purposes.

**G. B. CRAMP,**  
Solicitor for applicants.  
Montreal, 1st October, 1875. 5920

Notice is given that at the next session of the legislature of the province of Québec, application will be made for an act to divide the present municipality of Pabos and Newport into two separate municipalities to be called one the municipality of Pabos, and having for boundaries the limits of the seigniorie of Pabos, and the other the municipality of Newport, and having for boundaries the limits of the township of Newport. 5930

**NOTICE**

I hereby given that an application shall be presented to the Legislature of Québec, at its next session, for an act incorporating the "Canada Tanning Extract Company limited."

**LAFLAMME, HUNTINGDON,**  
**MONK & LAFLAMME,**  
Attorneys for the Company.  
Montreal, 5th October, 1875. 6010

PROVINCE DE QUÉBEC.  
Ville de Longueuil.

Avis public est par le présent donné que le Conseil de la ville de Longueuil s'adressera à la législature de cette Province, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amender l'acte de la dite législature, 37 Victoria, chapitre 49, érigeant le village de Longueuil en ville, pour légaliser certaines débentures de cette ville et pour autres fins concernant la dite ville.

(Par ordre),

L. MARCHAND,  
Secrétaire-trésorier.

Longueuil, 7 octobre 1875.

6069

Avis est par le présent donné par les révérends Pères de Sainte-Croix, que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant leur collège de Notre-Dame de la Côte des Neiges.

6071

Avis public est par les présentes donné qu'application sera faite à la prochaine session de la législature provinciale, pour obtenir un acte pour ériger en municipalité rurale et scolaire la paroisse de Notre-Dame de Bonsecours de Stukeley, dans le comté de Shefford, tel que érigée canoniquement et civilement.

8 octobre 1875.

6079

Avis est par le présent donné que demande sera faite, à la prochaine session du parlement de la province de Québec, pour obtenir un acte amendant l'acte 32 Vict., incorporant l'Association de la Salle d'Asile de Montréal.

Montréal, 12 octobre 1875.

6087

AVIS.

Demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour changer le nom de "l'Association de la Salle d'Asile de Montréal," en celui de l'"Asile des garçons de Montréal," et en outre pour amender l'acte 32 Vict., chap. 88.

TRENHOLME & MACLAREN,  
Solliciteurs de l'Ass. S. A. de Montréal.

Montréal, 12 octobre 1875.

6105.

AVIS.

Avis public est par le présent donné que la "Compagnie de Navigation Union," déjà incorporée par lettres-patentes, de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec en conseil, s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour en obtenir une nouvelle charte d'incorporation avec des pouvoirs plus étendus, et spécialement pour obtenir le pouvoir d'émettre des actions préférentielles (*preferential stock*) jusqu'à concurrence de cent vingt-cinq mille dollars (\$125,000).

JETTÉ, BEIQUÉ & CHOQUET,  
Avocats et procureurs de la  
Compagnie de la Navigation Union.

Montréal, 12 octobre 1875.

6121

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "The Saint-Patrick's Literary Institute."

JAMES DEEGAN,  
Secrétaire.

Quebec, 15 octobre 1875.

6179

Avis public est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, par la Société de Construction Permanente Provinciale, pour obtenir un acte pour changer le nom de la dite corporation et pour donner des pouvoirs additionnels, et pour autres fins.

GEORGE B. MUIR,  
Secrétaire-trésorier.

Montréal, 21 octobre 1875.

6347

PROVINCE OF QUEBEC.  
Town of Longueuil.

Public notice is hereby given that the Council of the town of Longueuil will apply to the legislature of this province, at its ensuing session, for the passing of an act to amend the act of the said legislature, 37th Victoria, chapter 49, erecting the village of Longueuil into a town, to legalize certain debentures, and for other purposes concerning the said town.

(By order),

L. MARCHAND,  
Secretary-Treasurer.

Longueuil, 7th October, 1875.

6070

Notice is hereby given by the reverends Pères de Sainte-Croix, that application will be made to the legislature of the province of Québec, at its next session, for an act to incorporate their college of Notre-Dame de la Côte des Neiges.

6072

Public notice is hereby given that application will be made at the next session of the provincial parliament, to obtain an act to the effect of erecting into a rural and school municipality the parish of Notre-Dame de Bonsecours de Stukeley, in the county of Shefford, such as it is canonically and civilly established.

8th October, 1875.

6080

Notice is hereby given that application will be made, at the next session of the parliament of the province of Québec, for an act to amend the act 32 Vict., incorporating the Montreal Infant School Association.

Montreal, 12th October, 1875.

6088

NOTICE.

Application will be made to the legislature of Québec, at its next session, to change the name of the "Montreal Infant School Association" to the "Montreal Boy's Home," and otherwise amend the act 32 Vict., cap. 88.

TRENHOLME & MACLAREN,  
Solicitors M. I. S. A.

Montreal, 12th October, 1875.

6106.

NOTICE.

Public notice is hereby given that the "Compagnie de Navigation Union," already incorporated under letters patent, issued by His Honor the Lieutenant-Governor of the Province of Québec, in council, will apply to the legislature of the said province of Québec, at its next session, to obtain a new charter of incorporation, with more ample powers, and specially to be authorised to issue preferential stock to the amount of one hundred and twenty-five dollars (\$125,000).

JETTÉ, BEIQUÉ & CHOQUET,

Attorneys of the  
"Compagnie de Navigation Union."

Montreal, 12th October, 1875.

6122

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Québec, at its next session, for an act to incorporate "The Saint-Patrick's Literary Institute."

JAMES DEEGAN,  
Secretary.

Quebec, 15th October, 1875.

6180

Public notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Québec, at its next session, by the Provincial Permanent Building Society, for an act to change the name of the said corporation and to grant it additional powers, and for other purposes.

GEORGE B. MUIR,  
Secretary-treasurer.

Montreal, 21st October, 1875.

6348.

## AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, dans le but d'obtenir un acte d'incorporation pour une compagnie de chemin de fer sous le nom de "la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et du Cap-Rouge."

Québec, 15 octobre 1875. 6183

## COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PHILIPSBURG, FARNHAM ET YAMASKA.

Avis est donné par les présentes que la susdite compagnie fera application à la prochaine session du parlement provincial de Québec, pour faire amender son acte d'incorporation, pour être autorisée à changer le tracé de son chemin fixé par les plans et devis déjà déposés pour les sections du chemin qui se trouvent au nord de la cité de Saint-Hyacinthe, et pour d'autres fins.

HONORE MERCIER,  
Secrétaire.

Saint-Hyacinthe, 13 octobre 1875. 6189

## AVIS.

Avis est par le présent donné que la congrégation de l'église libre de la rue Côté (Presbytérienne) de Montréal, s'adressera à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte autorisant la vente de la propriété de la dite congrégation dans Montréal, prescrivant la manière qu'elle doit être faite.

Montréal, 20 octobre 1875. 6273

Demande sera faite à la prochaine session de la législature de la province de Québec pour incorporer une compagnie autorisée à emprunter, à prêter et agir comme agent, devant être appelée "La Compagnie de Dépôt du Canada".

CROSS, LUNN et DAVIDSON,  
Solliciteurs des requérants.

Montréal, 22 octobre 1875. 6227

## AVIS.

A la prochaine session de la législature de la province de Québec, je demanderai la passation d'un bill pour permettre à la Chambre Provinciale des Notaires de m'admettre à la pratique du Notariat.

C. E. O. THS. TRANCHEMONTAGNE,  
Clerc notaire.

Montréal, 20 octobre 1875. 6269

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "la Société de Secours Mutuel" sous le patronage du Sacré-Cœur de Jésus, pour les comtés de l'Islet, Kamouraska et Témiscouata. 6355

## AVIS.

Demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "The Church Home of Montreal."

CARTER & KELLER,  
Solliciteurs des requérants.

Montréal, 20 octobre 1875. 6311

## AVIS.

Demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "La Compagnie d'Assurance Patriotique."

CARTER & KELLER,  
Solliciteurs des requérants.

Montréal, 20 octobre 1875. 6313

Avis public est donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la législature de la province de Québec, pour l'incorporation des "Carmélites déchaussés de Rimouski."

Saint-Germain de Rimouski, 20 octobre 1875. 6363

## PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Quebec legislature, at its next session, for an act to incorporate a railway company under the name of "The North Shore and Cap-Rouge Railway Company."

Quebec, 15th October, 1875. 6184

## PHILIPSBURG, FARNHAM ET YAMASKA RAILWAY CO.

Notice is hereby given that the above-named company shall apply to the Quebec provincial parliament, at its next sitting, for the passing of an act to amend its act of incorporation, and to be authorized to alter its road determined by the plan and surveys already deposited for the sections of the road going north of the city of Saint-Hyacinthe, and for other purposes.

HONORE MERCIER,  
Secretary.

Saint-Hyacinthe, 13th October, 1875. 6190

## NOTICE.

Notice is hereby given that the congregation of the free church, Côté street, (Presbyterian), of Montreal, will apply to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act authorizing the sale of the property of the said congregation in Montreal, and prescribing the mode in which it may be affected.

Montreal, 20th October, 1875. 6274

Application will be made at the next session of the legislature of the province of Quebec, to incorporate a Company with borrowing, loaning and agency powers, to be called "The Trust Company of Canada."

CROSS, LUNN & DAVIDSON,  
Solicitors for applicants.

Montreal, 22nd October, 1875. 6228

## NOTICE.

At the next session of the legislature of the province of Quebec, I will apply for the adoption of a bill to the effect of allowing the Provincial Board of Notaries to admit me to practice as notary.

C. E. O. THS. TRANCHEMONTAGNE,  
Notarial student.

Montreal, 20th October, 1875. 6270

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate "The Mutual Aid Association" under the patronage of the Sacred Heart of Jesus, for the counties of L'Islet, Kamouraska and Témiscouata. 6356

## NOTICE.

Application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate "The Church Home of Montreal."

CARTER & KELLER,  
Solicitors for applicants.

Montreal, 20th October, 1875. 6312

## NOTICE.

Application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate "The Patriotic Insurance Company."

CARTER & KELLER,  
Solicitors for applicants.

Montreal, 20th October, 1875. 6314

Public notice is given that at the next session of the legislature of the province of Quebec, application will be made for the incorporation of the "Rimouski disalceated Carmélites."

Saint-Germain de Rimouski, 20th October, 1875. 6364

## AVIS.

Demande sera faite par le recteur et les marguilliers de l'église de Saint Etienne, de la paroisse de Saint-Etienne, dans le diocèse de Montréal, à la législature provinciale, pour autoriser la vente de la dite église et le terrain sur lequel est construite et pour rebâtir ailleurs la dite église.  
Montréal, 21 octobre 1875. 6309

Avis est donné qu'il sera fait une demande à la prochaine session de la législature de Québec, pour la passation d'un acte pour donner des pouvoirs plus étendus à la corporation du village de Lauzon, et pour la rendre indépendante du comté de Lévis pour les fins municipales.  
18 octobre 1875. 6305

## AVIS.

Une demande sera faite à la prochaine session de la législature de Québec, de la part de "La Corporation Episcopale Catholique de Montréal," pour l'obtention d'un bill privé à l'effet d'autoriser la dite corporation à vendre un immeuble, situé en la paroisse de Sainte-Geneviève, district de Montréal, à elle donné par le testament de feu Messire Louis Marie Lefebvre, ancien curé de cette paroisse, pour y construire un hôpital. La dite vente étant à l'effet de permettre aux Dames Religieuses sous les soins de qui, d'après le dit testament, doit être placé le dit hôpital, d'unir cette institution à l'établissement qu'elles possèdent déjà dans la dite paroisse de Sainte-Geneviève.

Montréal, 15 octobre 1875. 6215

## AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'il sera fait application à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant le village de Bagotville en municipalité de village, et autres fins concernant la dite municipalité.

Bagotville, Saguenay, 19 octobre 1875. 6371

## AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la législature locale pour la province de Québec, pour amender le code municipal, en ce qui concerne la cité de Hull, aux fins de permettre à la corporation de la cité de Hull de faire partie pour fins municipales à la corporation du comté d'Ottawa.

J. O. ARCHAMBAULT,  
S. T. C. C.

Hull, 20 octobre 1875. 6499

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant la compagnie du gaz de Saint-Henri, avec pouvoir de bâtir des usines de gaz et poser des tuyaux pour le gaz dans la ville de Saint-Henri.

L. N. BENJAMIN,  
Solliciteur des requérants.

Saint-Henri, 20 octobre 1875. 6271

## AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour faire amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Montréal, Portland et Boston, ci-devant compagnie du chemin de fer de Montréal, Chambly et Sorel, pour prolonger le terme par la confection du dit chemin, et pour autres fins.

N. A. SMITH, M. D.,  
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 3 novembre. 1875. 6581

## NOTICE.

Application will be made by the rector and churchwardens of Saint Stephen's church, of the parish of Saint-Stephen, in the diocese of Montreal, to the provincial legislature, for authority to sell said church and the ground on which it is built and to rebuild the said church elsewhere.  
Montreal, 21st October, 1875. 6310

Notice is given that application will be made to the legislature of Quebec, at its next session, for an act to grant additional powers to the corporation of the village of Lauzon, and to render it independent of the county of Levis for municipal purposes.

18th October, 1875. 6306

## NOTICE.

Application will be made at the next session of the Quebec legislature, on behalf of "La Corporation Episcopale Catholique de Montréal," to obtain the passing of a bill for the purpose of authorizing the said corporation to sell certain real estate situate in the parish of Sainte-Geneviève, district of Montreal, bequeathed to it by the will and testament of the late Rev. Louis Marie Lefebvre, curé of the said parish, for the erection of an hospital thereon. The said sale being for the purpose of allowing the said Religious Ladies (under whose care the said hospital should be placed according to the said will), to unite this institution with the establishment which they now possess in the said parish of Sainte-Geneviève.

Montreal, 15th October, 1875. 6216

## PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate the village of Bagotville into a village municipality, and for other purposes respecting the said municipality.

Bagotville, Saguenay, 19th October, 1875. 6372

## PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that application will be made at the next session of the local legislature for the province of Quebec, to amend the municipal code, with regard to the city of Hull, with the object to allow the corporation of the city of Hull to form part for municipal purposes of the corporation of the county of Ottawa.

J. O. ARCHAMBAULT,  
S. T. C. C.

Hull, 20th October, 1875. 6500

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate the Saint-Henri gas company, with power to build gas works and lay gas pipes in the town of Saint-Henri.

L. N. BENJAMIN,  
Sollicitor for applicants.

Saint-Henri, 20th October, 1875. 6272.

## NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an amendment to the act incorporating the Montreal, Portland and Boston Railway Company, late the Montreal, Chambly and Sorel Railway Company, extending the time for completing the said railway, and for other purposes.

N. A. SMITH, M. D.,  
Secretary and Treasurer.

Montreal, November 3rd, 1875. 6582

## Avis Divers.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
 District de Trois-Rivières. } No. 306.  
 Dame Marie Anne Céline Girard, Demanderesse ;

vs.  
 Auguste Lefebvre Denoncourt, Défendeur.  
 Avis est par le présent donné que Dame Marie Anne Céline Girard a institué, ce jourd'hui, une action en séparation de biens contre son mari, Auguste Lefebvre Denoncourt, cultivateur et commerçant, de la paroisse de la Pointe-du-Lac, district des Trois-Rivières.

J. B. O. DUMONT,  
 Proc. de Dame M. A. C. Girard.  
 Trois-Rivières, 5 octobre 1875. 5953

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
 District de Montréal. } No. 2327.  
 Dame Marie Ursule Girard, de la cité et du dis-  
 trict de Montréal, épouse de Louis Cadieux, mar-  
 chand du même lieu, dûment autorisée à *ester*  
*en justice*, Demanderesse ;

vs.  
 Le dit Louis Cadieux, Défendeur.  
 Une action en séparation de biens a été inten-  
 tée en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
 Procureurs de la Demanderesse.  
 Montréal, 5 octobre, 1875. 6025

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
 District de Montréal. } No. 2651.  
 Dame Adèle Lauzon, de la cité et du district de  
 Montréal, épouse de Joseph Maximin Groulx,  
 commerçant, du même lieu, dûment autorisée  
 à *ester en justice*, Demanderesse ;

vs.  
 Le dit Joseph Maximin Groulx, Défendeur.  
 Une action en séparation de biens a été inten-  
 tée en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
 Procureurs de la demanderesse.  
 Montréal, 29 septembre 1875. 6027

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
 District de Montréal. } No. 600.  
 Dame Elmire Rambert, dite Saint-Martin, de la  
 cité et du district de Montréal, épouse de Alfred  
 Trottier *alias* Troquiez, commerçant, du même  
 lieu, dûment autorisée à *ester en justice*.  
 Demanderesse ;

vs.  
 Le dit Alfred Trottier *alias* Troquiez,  
 Défendeur.  
 Une action en séparation de biens a été intenté  
 en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
 Avocats de la Demanderesse.  
 Montréal, 9 octobre 1875. 6143

## AVIS.

La compagnie des moulins à coton de V. Hudon,  
 Hochelaga, incorporée par lettres-patentes de Son  
 Excellence le lieutenant-gouverneur en conseil,  
 en vertu de l'acte pour l'incorporation des com-  
 pagnies à fonds social, donne avis par les présen-  
 tes qu'elle s'adressera au parlement de la province  
 de Québec, à sa prochaine session, pour en obtenir  
 de plus amples pouvoirs et spécialement celui d'é-  
 mettre des débetures portant hypothèques sur  
 les biens de la compagnie.

F. C. CHARBONNEAU,  
 Secrétaire.  
 Montréal, 27 octobre 1875. 6425

*Cour Supérieure—St. Hyacinthe.*  
 Dame Céline Lavoie, d'Acton Vale, district de  
 Saint-Hyacinthe, épouse de Damase Richer, com-  
 merçant, du même lieu, a, ce jour, intenté devant

## Miscellaneous Notices.

Province of Quebec, } *Superior Court.*  
 District of Three-Rivers. } No. 306.  
 Dame Marie Anne Céline Girard, Plaintiff ;

vs.  
 Auguste Lefebvre Denoncourt, Defendant.  
 Notice is hereby given that Dame Marie-Anne-  
 Céline Girard has instituted, this day, an action  
*en séparation de biens*, against her husband, Au-  
 guste Lefebvre Denoncourt, farmer and trader, of  
 the parish of La Pointe-du-Lac, in the district of  
 Three-Rivers.

J. B. O. DUMONT,  
 Atty. for Dame M. A. C. Girard.  
 Three-Rivers, 5th October, 1875. 5954

Province of Quebec, } *Superior Court.*  
 District of Montreal. } No. 2327.  
 Dame Marie Ursule Girard, of the city and dis-  
 trict of Montreal, wife of Louis Cadieux, of the  
 same place, merchant, duly authorized à *ester en*  
*justice*, Plaintiff ;

vs.  
 The said Louis Cadieux, Defendant.  
 An action for separation as to property has been  
 instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
 Attorneys for Plaintiff.  
 Montreal, 5th October, 1875. 6026

Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
 District of Montreal. } No. 2651.  
 Dame Adèle Lauzon, of the city and district of  
 Montreal, wife of Joseph Maximin Groulx, of the  
 same place, trader, duly authorized à *ester en*  
*justice*, Plaintiff ;

vs.  
 The said Joseph Maximin Groulx, Defendant.  
 An action for separation as to property has been  
 instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
 Attorneys for Plaintiff.  
 Montreal, 29th September, 1875. 6028

Province of Quebec, } *Superior Court.*  
 District of Montreal, } No. 600.  
 Dame Elmire Rambert, dite Saint-Martin, of the  
 city and district of Montreal, wife of Alfred  
 Trottier *alias* Troquiez, of the same place, trader,  
 duly authorized à *ester en justice*.  
 Plaintiff ;

vs.  
 The said Alfred Trottier *alias* Troquiez,  
 Defendant.  
 An action for separation as to property has been  
 instituted in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,  
 Attorneys for Plaintiff.  
 Montreal, 9th October, 1875. 6144

## NOTICE.

La Compagnie des Moulins à Coton de V. Hudon  
 Hochelaga, incorporated by Letters-Patent of His  
 Excellency the lieutenant governor in council,  
 in virtue of the Joint Stock Companies Incorpor-  
 ation Act, hereby give notice that they will apply  
 to the parliament of the province of Quebec, at its  
 next session, to obtain more extended powers, and  
 especially for authorization to issue debentures  
 bearing mortgage upon the company's property.

F. C. CHARBONNEAU,  
 Secretary.  
 Montreal, 27th October, 1875. 6426

*Superior Court—St. Hyacinthe.*  
 Dame Céline Lavoie, of Acton Vale, district of  
 Saint-Hyacinthe, wife of Damase Richer, trader, of  
 the same place, has, this day, instituted before this

cette cour une action en séparation de biens contre son dit mari.

**BOURGOIS & MERCIER,**  
Avocats de la demanderesse.  
Saint-Hyacinthe, 22 octobre 1875. 6365

court an action *en séparation de biens* against her said husband,

**BOURGOIS & MERCIER,**  
Attorneys for plaintiff.  
Saint-Hyacinthe, 22nd October, 1875. 6366

### Avis de Faillite.

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. } No. 373.

Dans l'affaire de Dame Anna Mathilde Rice, commerçante, des cité et district de Montréal, épouse de John Macrow, failli.

Le quinzième jour de novembre A. D. 1875, la soussignée demandera à la dite cour une décharge en vertu du dit acte.

**ANNA M. RICE,**  
Par J. MONAGHAM,  
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 7 octobre 1875. 5957

#### ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }  
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

*In re*:—Joseph Laflamme, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté en sa faveur par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et samedi, le vingtième jour de novembre prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

**JOSEPH LAFLAMME,**  
Par T. & C. C. DE LORIMIER,  
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 7 octobre 1875. 6029

#### ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }  
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

*In re*:—Norbert Vincent, commerçant, de Nicolet, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté en sa faveur par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et lundi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

**NORBERT VINCENT,**  
Par T. & C. C. DE LORIMIER,  
Ses procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 9 octobre 1875. 6031

#### ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }  
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*

*In re*:—Narcisse Trahan, commerçant de Nicolet, failli.

Lundi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, le soussigné fera application à cette cour pour sa décharge, sous les actes de faillite susdits.

**N. TRAHAN,**  
Par T. & C. C. DE LORIMIER,  
Ses procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 7 octobre 1875. 6033

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District de Ottawa. }

Dans l'affaire de Howard B. Prentiss, failli.  
Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le dix-huitième jour de novembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

**HOWARD B. PRENTISS,**  
Aylmer, 24 septembre 1875. 6037

### Bankrupt Notices.

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. } No. 373.

In the matter of Dame Anna Mathilde Rice, of the city and district of Montreal, trader, wife of John Macrow, an Insolvent.

On the fifteenth day of November A. D. 1875, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

**ANNA M. RICE,**  
By J. MONAGHAM,  
Her attorney *ad litem*.

Montréal, 7th October, 1875. 5958

#### INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }  
District of Montreal. } *Superior Court*

*In re*:—Joseph Laflamme, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge, executed in his favour by his creditors in number as required by law, and on Saturday, the twentieth day of November next, he will apply to this court for his discharge under said act.

**JOSEPH LAFLAMME,**  
By T. & C. C. DE LORIMIER,  
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 7th October, 1875. 6030

#### INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }  
District of Three-Rivers. } *Superior Court.*

*In re*:—Norbert Vincent, of Nicolet, trader, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge, executed in his favour by his creditors, in number as required by law, and on Monday, the twenty-second day of November next, he will apply to this court for a confirmation of the said deed.

**NORBERT VINCENT,**  
By T. & C. C. DE LORIMIER,  
His attorneys *ad litem*.

Three-Rivers, 9th October, 1875. 6032

#### INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }  
District of Three-Rivers. } *Superior Court.*

*In re*:—Narcisse Trahan, of Nicolet, trader, an Insolvent.

On Monday, the twenty-second day of November next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said acts.

**N. TRAHAN,**  
By T. & C. C. DE LORIMIER,  
His attorneys *ad litem*.

Three-Rivers, 7th October, 1875. 6034

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Ottawa. }

In the matter of Howard B. Prentiss, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a consent by his creditors to his discharge, and on the eighteenth day of November next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

**HOWARD B. PRENTISS,**  
Aylmer, 24th September, 1875. 6038

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure*  
 District de Gaspé. } *siégeant à Percé.*

Dans l'affaire de Philip LeBoutillier, failli.

Le dix-huitième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PHILIP LEBOUTILLIER.

Par JOS. GARON,

Son procureur *ad litem*

Percé, 9 octobre 1875.

6091.

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }  
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
 District de Montréal. }

Dans l'affaire de Champion Brown, en sa qualité d'administrateur de la succession de feu John Patton, en son vivant, marchand de vaisselle, de la cité de Montréal, failli.

Mercredi, le dix-septième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,

Procureurs *ad litem* du dit

CHAMPION BROWN.

Montréal, 12 octobre 1875.

6153

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }  
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

*In re* :—Louis Cadieux, marchand, de la cité de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté en sa faveur par ses créanciers, au nombre requis par la loi, et jeudi, le vingt-cinquième jour de novembre prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte.

LOUIS CADIEUX

By T. & C. C. DE LORIMIER,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 14 octobre 1875.

6145

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
 District de Québec. }

Dans l'affaire de George Lamontagne, failli.

Le soussigné a déposé au bureau du protonotaire de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, jeudi, le deux de décembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

GEORGE LAMONTAGNE.

Par F. X. DROUIN,

Son procureur *ad litem*.

Québec, 5 octobre 1875.

5911 2

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
 District de Québec. }

Dans l'affaire de Napoléon Filion, failli.

Le failli demandera sa décharge en vertu du dit acte, jeudi, le deux de décembre prochain.

F. X. DROUIN,

Procureur du failli.

Québec, 5 octobre 1875.

5915 2

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }  
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
 District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire d'Alfred Beaubien, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge et consentement à sa décharge, exécuté par ses créanciers, et lundi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, il

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
 Province of Quebec, } *In the Superior Court,*  
 District of Gaspé. } *sitting at Percé.*

In the matter of Philip LeBoutillier, an Insolvent.

The undersigned will apply to this court for his discharge under the said act, on the eighteenth day of December next.

PHILIP LEBOUTILLIER.

By JOS. GARON,

His attorney *ad litem*.

Percé, 9th October, 1875.

6092

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }  
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
 District of Montreal. }

In the matter of Champion Brown, in his quality as executor and administrator of the estate and effects of the late John Patton, in his lifetime of the city of Montreal, crockery merchant, an Insolvent.

On Wednesday, the seventeenth day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,

Attorneys *ad litem* for said

CHAMPION BROWN.

Montreal, 12th October, 1875.

6154

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, }  
 District of Montreal. } *Superior Court.*

*In re* :—Louis Cadieux, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court a deed of composition and discharge, executed in his favor by his creditors, in number as required by law, and on Thursday, the twenty-fifth day of November next, he will apply to this court for confirmation of the said deed.

LOUIS CADIEUX.

By T. & C. C. DE LORIMIER,

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 14th October, 1875.

6146

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
 District of Quebec. }

In the matter of George Lamontagne, an Insolvent,

The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge, executed by his creditors, Thursday, the second of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in his favor.

GEORGE LAMONTAGNE.

By F. X. DROUIN,

His attorney *ad litem*.

Québec, 5th October, 1875.

5912

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
 Province of Quebec, } *Superior Court.*  
 District of Quebec. }

In the matter of Napoléon Filion, an Insolvent.

On Thursday, the second of December next, the insolvent will apply for his discharge under the said act.

F. X. DROUIN,

His attorney *ad litem*.

Québec, 5th October, 1875.

5916

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }  
 Province of Quebec, } *Superior Court.*  
 District of Three-Rivers. }

In the matter of Alfred Beaubien, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by his creditors to his discharge, and on Monday, the twenty-second day of November next,

s'adressera à la dite cour pour obtenir la confirmation et ratification de la décharge par là effectuée.

ALFRED BEAUBIEN.

Par J. B. L. HOULD,

Son procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 14 octobre 1875. 6181

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Onézime A. Barette, failli.

Le vingtième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ONEZIME A. BARETTE,

Montréal, 14 octobre 1875. 6101

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire d'Alexander Nelson, failli.

Le vingtième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ALEXANDER NELSON.

Montréal, 14 octobre 1875. 6193

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Empey, Johnston & Cie., faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté par leurs créanciers, et lundi, le vingt-neuvième jour de novembre prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur.

ALEXANDER EMPEY,

JOHN JOHNSTON,

BOULTON EMPEY,

SAMUEL JOHNSTON.

Par KERR, LAMBE & CARTER,

Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 21 octobre 1875. 6265

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal. }

Dans l'affaire de François Crevier, écuyer, commerçant de chaussures, des cité et district de Montréal, failli.

Le failli ayant déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, donne avis que le vingt-sixième jour de novembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir la ratification et sa décharge.

FRANÇOIS CREVIER.

Par LAREAU & LEBEUF,

Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 19 octobre 1875. 6221

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Richelieu. }

Dans l'affaire de Damase Caron, commerçant, de la ville de Saint-Ours, dans le district de Richelieu, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et le neuvième jour de décembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

DAMASE CARON.

Par BARTHE & BRASSARD,

Ses procureurs *ad litem*.

Sorel, 27 octobre 1875. 6427

he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in his favor.

ALFRED BEAUBIEN.

By J. B. L. HOULD,

His attorney *ad litem*.

Three Rivers, 14th October, 1875. 6182

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }  
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of Onézime A. Barrette, an Insolvent.

On Saturday, the twentieth day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ONEZIME A. BARETTE.

Montreal, 14th October, 1875. 6192

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }  
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of Alexander Nelson, an Insolvent.

On Saturday, the twentieth day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ALEXANDER NELSON.

Montreal, 14th October, 1875. 6194

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of Empey, Johnston & Co., Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by their creditors, and on Monday, the twenty-ninth day of November next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

ALEXANDER EMPEY,

JOHN JOHNSTON,

BOULTON EMPEY,

SAMUEL JOHNSTON.

By KERR, LAMBE & CARTER,

Their attorneys *ad litem*.

Montréal, 21st October, 1875. 6266

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal. }

In the matter of François Crevier, boot and shoe merchant, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

The insolvent having filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by his creditors, gives notice that on the twenty-sixth day of November next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in his favor.

FRANÇOIS CREVIER.

Per LAREAU & LEBEUF.

His attorneys *ad litem*.

Montreal, 19th October, 1875. 6222

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Richelieu. }

In the matter of Damase Caron, trader, of the town of Saint-Ours, in the district of Richelieu, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the prothonotary's office a deed of composition and discharge, executed by his creditors, and on the ninth day of December next, he will apply to the said court to obtain a ratification of the discharge thus effected.

DAMASE CARON,

Per BARTHE & BRASSARD,

His attorneys *ad litem*.

Sorel, 27th October, 1875. 6428

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure--Montréal.*  
District de Montréal.

Dans l'affaire de Charles D. Edwards, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et jeudi, le vingt-cinquième jour de novembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée sa faveur.

C. D. EDWARDS.  
Par PERKINS & WALKER,  
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 21 octobre 1875. 6329

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal.

Dans l'affaire de Hubert Martin, failli.

Jeudi, le vingt-cinquième jour de novembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

HUBERT MARTIN.  
Par JETTÉ, BEIQUÉ & CHOQUET,  
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 21 octobre 1875. 6321

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal.

Dans l'affaire de Edward Perry, et Alfred Perry, fils, tous deux marchands de chaussures, des cité et district de Montréal, y faisant affaires sous les nom et raison de E. & A. Perry, tous deux tant individuellement que comme marchands-associés, faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté par leurs créanciers, et jeudi, le vingt-cinquième jour de novembre prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur.

EDWARD PERRY,  
ALFRED PERRY, FILS.  
Par PERKINS & WALKER,  
Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 20 octobre 1875. 6307

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }  
District de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
No. 329.

Dans l'affaire en faillite de Elzéar Marois, de Québec, négociant, insolvable.

Le premier jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ELZÉAR MAROIS.  
Par JAS. MALOUIN,  
Son procureur *ad litem*.

Québec, 23 octobre 1875. 6357.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Clarence Chester Cleveland et George Foster Cleveland, tous les deux du village de Danville, district de Saint François, commerçants, associés, transigeant leurs affaires là comme tels en société sous le nom de "Cleveland Frères," tant individuellement que comme membres de la dite société, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le palais de justice, à Richmond, mercredi, le premier jour de décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de leurs affaires et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

W. BROOKE,  
Syndic.  
Richmond, P. Q., 25 octobre 1875. 6385.

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court--Montreal.*  
District of Montreal.

In the matter of Charles D. Edwards, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by his creditors, and on Thursday, the twenty-fifth day of November next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

C. D. EDWARDS.  
By PERKINS & WALKER,  
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 21st October, 1875. 6330

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal.

In the matter of Hubert Martin, an Insolvent.

On Thursday, the twenty-fifth day of November next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

HUBERT MARTIN.  
Per JETTÉ, BEIQUÉ & CHOQUET,  
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 21st October, 1875. 6322

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal.

In the matter of Edward Perry, and Alfred Perry, the younger, of the city and district of Montreal, dealers in boots and shoes, there doing business under the name and firm of E. & A. Perry, both individually and as copartners merchants, Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by their creditors, and on Thursday, the twenty-fifth day of November next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

EDWARD PERRY,  
ALFRED PERRY, JR.  
By PERKINS & WALKER,  
Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 20th October, 1875. 6308

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }  
District of Quebec, } *In the Superior Court.*  
No. 329.

In the matter of Elzéar Marois, of Quebec, trader, an Insolvent.

On the 1st day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

ELZÉAR MAROIS.  
By JAS. MALOUIN,  
His attorney *ad litem*.

Quebec, 23rd October 1875. 6358

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Clarence Chester Cleveland and George Foster Cleveland, both of the village of Danville, in the district of Saint-François, traders and co-partners, carrying on business there as such in co-partnership, under the name and firm of "Cleveland Brothers," as well individually as being members of the said firm, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the court house, in the village of Richmond, on Wednesday, the first day of December next, at ten o'clock a. m., to receive a statement of their affairs and to appoint an assignee if they see fit.

W. BROOKE,  
Assignee.  
Richmond, P. Q., 25th October, 1875. 6386

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES  
AMENDEMENTS.

Province de Québec, }  
District de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
Dans l'affaire de O'Doherty & Cie., de Québec, faillis.

Le deuxième jour de décembre prochain, les faillis demanderont à la dite cour leur décharge en vertu des dits actes.

Par THOMAS MOLONY,  
Leur procureur *ad litem*.  
Québec, 25 septembre 1875. 5695

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William Robert Bradley, machiniste et contracteur, Sherbrooke, failli.

Avis est par le présent donné que le failli a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le dixième jour de novembre prochain, je, le syndic soussigné, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

CHAS. J. S. BACON,  
Syndic.  
Sherbrooke, 25 octobre 1875. 6419

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de la Cie. MacMartin Hamel, de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du failli sus-nommé, sera tenue au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 97 rue St. Jacques, Montréal, samedi, le treizième jour de novembre A. D., 1875, à onze heures a. m., pour décider la vente de toutes les dettes actives de la succession en un seul lot, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,  
Syndic.  
Montréal, 26 octobre 1875. 6415

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal, } No. 2433.  
Dans l'affaire de Joseph E. Héty et Ferdinand Morin, faillis.

Le deux décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

FERDINAND MORIN,  
Par J. G. D'AMOUR,  
Son procureur *ad litem*.  
Montréal, 22 octobre 1875. 6361

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Sévère Alphonse Tessier, de la cité de Montréal, commerçant de marchandises sèches, failli.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, syndic officiel de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,  
Syndic.  
Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,  
No. 97, rue Saint-Jacques.  
Montréal, 25 octobre 1875. 6377

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Césaire Thauvette, de la paroisse de Sainte-Marthe, district de Montreal, marchand et commerçant, failli.

Un bref de saisie a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 97, rue Saint-

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

Province of Québec, } *In the Superior Court.*  
District of Québec, }  
In the matter of O'Doherty & Co., of Québec, Insolvents.

On the second day of December next, the insolvents will apply to the said court for their discharge under the said acts.

By THOMAS MOLONY,  
Their attorney *ad litem*.  
Québec, 25th September, 1875. 5696

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William Robert Bradley, machinist and contractor, Sherbrooke, an Insolvent.

Notice is hereby given that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be signed by a majority of his creditors representing three-fourths in value of his liabilities, subject to computation in ascertaining such proportion and should no objection be made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice which time will expire on Wednesday, the tenth day of November next, I, the undersigned assignee shall proceed to act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

CHAS. J. S. BACON,  
Assignee.  
Sherbrooke, 25th October, 1875. 6420

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of the McMartin Hamel Co., of Montreal, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie and Beausoleil, 97, St. James street, Montreal, Saturday, the thirteenth day of November, A. D., 1875, at eleven o'clock a. m., to decide about the disposal of the entire assets of the estate in block, and ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,  
Assignee.  
Montreal, 26th October, 1875. 6416

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Québec, } *Superior Court.*  
District of Montreal, } No. 2433.  
In the matter of Joseph E. Héty and Ferdinand Morin, Insolvents.

On the second day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

FERDINAND MORIN,  
By J. G. D'AMOUR,  
His attorney *ad litem*.  
Montreal, 22nd October, 1875. 6362

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Sévère Alphonse Tessier, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, official assignee, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

ARTHUR M. PERKINS,  
Assignee.  
Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,  
No. 97, Saint-James street.  
Montreal, 25th October, 1875. 6378

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Césaire Thauvette, of the parish of Sainte-Marthe, district of Montreal, general merchant and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in the above cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 97,

Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-deuxième jour de novembre A. D., 1875, à onze heures a. m., pour recevoir l'état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic.  
6379

Montréal, 22 octobre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de David Nault, marchand, de la ville de Berthier, dans le district de Richelieu, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont par le présent priés de se réunir à mon bureau, situé en la ville de Sorel, No. 8, rue Georges, le dix-septième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. E. BRASSARD,  
Syndic officiel.  
6383

Sorel, 25 octobre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Stuting McCall et Cie., de Montréal, marchande, Demandeurs; Joseph Césaire Thauvette, de la paroisse de Sainte-Marthe, district de Montréal, marchand, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic officiel.

Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,  
97, rue Saint-Jacques, Montréal.

Montréal, 22 octobre 1875. 6381

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Robert H. G. Chapman, de Kingsbury, dans le township de Melbourne, district de Saint-François, marchand, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, dans le palais de justice, à Richmond, mardi, le trentième jour de novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

W. BROOKE,  
Syndic.  
6387

Richmond, P. Q., 25 octobre 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de H. Heynemann & Cie., Montréal, faillis.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, numéro cinquante-huit, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, mardi, le vingt-troisième jour de novembre prochain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

WILLIAM RHIND,  
Syndic officiel.

Montréal, 27 octobre 1875. 6389

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de F. T. Authier, du canton de Compton, dans le district de Saint-François, commerçant, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un contrat de composition et décharge, exécuté par la majorité requise en nombre et en valeur de ses créanciers, et le six de décembre prochain, il fera application à la dite cour pour obtenir la ratification de ce contrat et sa décharge.

F. T. AUTHIER,  
Par HALL, WHITE & PANNETON,  
Ses procureurs *ad litem.*

Sherbrooke, 3 septembre 1875. 6399

Saint-James street, in Montreal, on Monday, the twenty-second day of November, A. D. 1875, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

C. BEAUSOLEIL,  
Assignee.  
6380

Montreal, 22nd October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of David Nault, merchant, of the town of Berthier, in the district of Richelieu, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and creditors are hereby notified to meet at my office, in the town of Sorel, No. 8, Georges street, on the seventeenth day of November next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs and appoint an assignee if they think proper.

A. E. BRASSARD,  
Official assignee.  
6384

Sorel, 25th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Stuting McCall & Co., of the city of Montreal, merchants, Plaintiffs; Joseph Césaire Thauvette, of the parish of Sainte-Marthe, district of Montreal, merchant, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause.

C. BEAUSOLEIL,  
Official assignee.

Office of Perkins, Lajoie & Beausoleil,  
97, Saint-James street, Montreal.

Montreal, 22nd October, 1875. 6382

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Robert H. G. Chapman, of Kingsbury, in the township of Melbourne, in the district of Saint-François, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in the court house, in the village of Richmond, on Tuesday, the thirtieth day of November next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

W. BROOKE,  
Assignee.  
6388

Richmond, P. Q., 25th October, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of H. Heynemann & Co., Montreal, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, number fifty-eight, Saint-François-Xavier street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty-third day of November, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

WILLIAM RHIND,  
Official assignee.

Montreal, 27th October, 1875. 6390

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Saint-François. }

In the matter of F. T. Authier, of the township of Compton, in the district of Saint-François, trader, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by the required majority in number and value of his creditors, and on the sixth day of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

F. T. AUTHIER,  
Per HALL, WHITE & PANNETON,  
His attorneys *ad litem.*

Sherbrooke, 3rd September, 1875. 6400

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis Hamel, commerçant, de Saint-David, failli.

Je, soussigné, Adolphe Germain, de la ville de Sorel, syndic officiel pour le district de Richelieu, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi, sous un mois, et mardi, le seizième jour de novembre prochain, à sept heures de l'après-midi, au bureau du soussigné, rue George, en la ville de Sorel, il y aura une assemblée des créanciers, pour prendre en considération l'offre de composition du failli faite à la première assemblée de ses créanciers.

A. GERMAIN,  
Syndic.  
Sorel, 26 octobre 1875. 6405

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Andrew Francis Benton Patton, Demandeur ;  
vs.

Albert Knight, Défendeur.  
Un bref de saisie a été émané en cette cause.

ISRAEL WOOD,  
Syndic officiel.  
Stanstead, 25 octobre 1875. 6407

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }  
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.  
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de St. Laurent et Brodeur, de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, faillis.

Les faillis ont déposé au greffe de cette cour un contrat de composition et décharge, exécuté par leurs créanciers, et le six de décembre prochain, ils feront application à la dite cour pour obtenir la ratification de ce contrat et leur décharge.

HALL, WHITE & PANNETON,  
Leurs procureurs ad litem.  
Daté 25 octobre 1875. 6401

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre J. A. Lacroix, marchand, de la paroisse de Saint-David, dans le district de Richelieu, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, dans la ville de Sorel, No. 8, rue George, le dix-huitième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. E. BRASSARD,  
Syndic officiel  
Pour le district de Richelieu.  
Sorel, 26 octobre 1875. 6409

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Henri Soucisse, manufacturier et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, lundi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

O. LECOURE,  
Syndic.  
Montréal, 26 octobre 1875. 6411

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. H. Dowal, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Une première feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'à lundi, le vingt-deuxième jour de novembre 1875, après lequel jour le dividende sera payé.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.  
Montréal, 27 octobre 1875. 6447

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis Hamel, of Saint-David, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Adolphe Germain, of the town of Sorel, official assignee for Richelieu district, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and Tuesday, the sixteenth day of November next, at seven o'clock afternoon, at the office of the undersigned, George street, in the town of Sorel, there will be a meeting of the creditors to take into consideration the offer of composition of the insolvent, made at the first meeting of his creditors.

A. GERMAIN,  
Assignee.  
Sorel, 26th October, 1875. 6406

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Andrew Francis Benton Patton, Plaintiff ;  
vs.

Albert Knight, Defendant.  
A writ of attachment has issued in this cause.

ISRAEL WOOD,  
Official assignee.  
Stanstead, 25th October, 1875. 6408

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }  
Province of Quebec, } In the Superior Court.  
District of Saint-François. }

In the matter of St. Laurent and Brodeur, of the town of Sherbrooke, district of Saint-François, Insolvents.

The insolvents have filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by their creditors, and on the sixth day of December next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

HALL, WHITE & PANNETON  
Their attorneys ad m.  
Dated 25th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre J. O. Lacroix, merchant, of the parish of Saint-David, in the district of Richelieu, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and creditors are hereby notified to meet at my office, in the town of Sorel, No. 8, George street, on the eighteenth day of November next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs, and appoint an assignee if they think it proper.

A. E. BRASSARD,  
Official assignee  
For the district of Richelieu.  
Sorel, 26th October, 1875. 6410

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Henri Soucisse, manufacturer and trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 16, Saint-Vincent street, Montreal, on Monday, the twenty-second day of November next, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

O. LECOURE,  
Assignee.  
Montreal, 26th October, 1875. 6412

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. H. Dowal, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection until Monday, the twenty-second day of November, 1875, after which day dividend will be paid.

L. JOS. LAJOIE,  
Assignee.  
Montreal, 27th October, 1875. 6448

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }  
 District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Bélanger et Gariépy, faillis.  
 Les faillis ont déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté par leurs créanciers, et le deuxième jour de décembre prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une ratification de leur décharge par là effectuée.

G. MIVILLE DECHENE,  
 Leur procureur *ad litem*.

Québec, 20 octobre 1875. 6443

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Circé et Dumouchel, commerçants, de la cité de Montréal, faillis.

Je, soussigné, O. Lecours, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de s'assembler à mon bureau. No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, mercredi, le dix-sept novembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour considérer l'acte de composition produite par les faillis à la première assemblée de leurs créanciers, et l'approuver à la dite assemblée, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

O. LÉCOURS,  
 Syndic officiel.

Montréal, 27 octobre 1875. 6453

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Jean Louis Peltier, marchand et manufacturier de chaussures, de la cité de Montréal, Demandeur; vs. Louis Ménard, cordonnier et marchand, de la ville de Joliette, district de Joliette, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et après la signification de ce bref de saisie-arrêt, le défendeur m'a fait cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Saint-Charles-Borromée, en la ville de Joliette, dans le district de Joliette, mercredi, le vingt-quatrième jour du mois de novembre prochain, à onze heures avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. MAGNAN,  
 Syndic.

Joliette, 26 octobre 1875. 6477

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Olivier Lemire, de la cité de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 97, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, mardi, le vingt-troisième jour de novembre A. D., 1875, à onze heures a. m., pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE,  
 Syndic.

Montréal, 25 octobre 1875. 6413

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Cairns et John Blackwood, tous deux de Dillonton, dans le township de Bolton, dans le district de Bedford, marchands, faisant affaires en société à Dillonton susdit sous les nom et raison de "Cairns et Blackwood," faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le village de Waterloo, P. Q., mardi, le vingt-troisième jour de novembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

THOS. BRASSARD,  
 Syndic.

Waterloo, P. Q., 27 octobre 1875. 6471

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }  
 District of Québec. } *In the Superior Court.*

In the matter of Bélanger and Gariépy, Insolvents.  
 The insolvents have filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by their creditors, and on the second day of December next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

G. MIVILLE DECHENE,  
 Their attorney *ad litem*.

Quebec, 30th October, 1875. 6444

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Circé & Dumouchel, of the city of Montreal, traders, Insolvents.

I, the undersigned, O. Lecours, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at my office, No. 16, Saint-Vincent street, Montreal, on Wednesday, the seventeenth day of November next, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration an act of composition and discharge made by insolvents at first meeting of their creditors, and approved of thereat, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

O. LÉCOURS,  
 Official assignee.

Montreal, 27th October, 1875. 6454

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Jean Louis Peltier, trader and shoe manufacturer, of the city of Montreal, Plaintiff; vs. Louis Ménard, shoemaker and merchant, of the town of Joliette, in the district of Joliette, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and after due service upon him of the said writ, the defendant has made an assignment to me of his estate, the creditors are notified to meet at my office, Saint-Charles-Borromée street, in the town of Joliette, in the district of Joliette, on Wednesday, the twenty-fourth day of November next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

A. MAGNAN,  
 Assignee.

Joliette, 26th October, 1875. 6478

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Olivier Lemire, of the city of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie and Beausoleil, 97, Saint-James street, in Montreal, on Tuesday, the twenty-third day of November A. D., 1875, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

L. JOS. LAJOIE,  
 Assignee.

Montreal, 25th October, 1875. 6414

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George Cairns and John Blackwood, both of Dillonton, in the township of Bolton, in the district of Bedford, traders and co-partners, doing business together as such, at Dillonton aforesaid, under the name, style and firm of Cairns and Blackwood, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the village of Waterloo, P. Q., on Tuesday, the twenty-third day of November next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

THOS. BRASSARD,  
 Assignee.

Waterloo, P. Q., 27th October, 1875. 6472

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Gilbert Salmon, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, et sujette à objection, jusqu'à lundi, le vingt-deuxième jour de novembre 1875, après lequel jour le dividende sera payé.

ARTHUR M. PERKINS,  
Syndic. 6449

Montréal, 27 octobre 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District d'Outaouais, } No. 94.  
William Rankin, du canton de Hull, dans le district d'Outaouais, journalier, Demandeur;

vs.  
Thomas M. Reid, du même lieu, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané dans cette cause.

LOUIS M. COUTLEE,  
Syndic officiel.  
District d'Outaouais.

Aylmer, 26 octobre 1875. 6437

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Chalmers, de West Shefford, dans le township et comté de Shefford, district de Bedford, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, dans le village de Waterloo, P. Q., mardi, le vingt-troisième jour de novembre prochain, à une heure de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic, s'ils le jugent à propos.

THOS. BRASSARD,  
Syndic. 6469

Waterloo, 27 octobre 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de R. B. Champagne, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée, sujette à objection, jusqu'à lundi, le vingt-deuxième jour de novembre, 1875, après lequel jour le dividende sera payé.

ARTHUR M. PERKINS,  
Syndic. 6451

Montréal, 27 octobre 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de O. B. Durand, du village de Saint-Jean-Baptiste, paroisse de Montréal, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé, et ouvert aux oppositions jusqu'au quinzième jour de novembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés au bureau de Whyte, Kerr & Lefebvre, 102, rue Saint-François-Xavier.

H. B. LEFEBVRE,  
Syndic. 6457

Montréal, 30 octobre 1875.

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de John Fee, de Montréal, machiniste, failli.

Une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue à mon bureau, No. 43, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mercredi, le dix-septième jour de novembre prochain, à 11 heures de l'avant-midi, pour prendre en considération un acte de composition et décharge, exécuté par la majorité de ses créanciers quant au nombre et la valeur des créances de quinze cents dans la piastre, payable par billets de huit et douze mois du premier novembre 1875, avec garantie satisfaisante.

JOHN FULTON,  
Syndic.

43, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 28 octobre, 1875. 6465

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Gilbert Salmon, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection, until Monday, the twenty-second day of November 1875, after which day, dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,  
Assignee. 6450

Montreal, 27th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Ottawa, } No. 94.  
William Rankin, of the township of Hull, in the district of Ottawa, laborer, Plaintiff;

vs.  
Thomas M. Reid, of the same place, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

LOUIS M. COUTLEE,  
Official assignee.  
District of Ottawa.

Aylmer, 26th October, 1875. 6438

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Chalmers, of West Shefford, in the township and county of Shefford, in the district of Bedford, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me and the creditors are notified to meet at my office, in Waterloo, P. Q., on Tuesday, the twenty-third day of November now next, at one o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee, if they see fit.

THOS. BRASSARD,  
Assignee. 6469

Waterloo, 27th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of R. B. Champagne, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection, until Monday, the twenty-second day of November, 1875, after which dividend will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,  
Assignee. 6452

Montreal, 27th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of O. B. Durand, of the village of Saint-Jean-Baptiste, parish of Montreal, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared, subject to objection until the fifteenth day of November next, after which dividends will be paid at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, 102, Saint-François-Xavier street.

H. B. LEFEBVRE,  
Assignee. 6458

Montreal, 30th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Fee, of Montreal, machinist, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the above insolvent will be held in my office, No. 43, Saint-François-Xavier street, in Montreal, on Wednesday, the seventeenth day of November next, at 11 o'clock forenoon, to take into consideration a deed of composition and discharge executed by a majority in number and value of his creditors, of fifteen cents in the dollar payable by notes at four, eight and twelve months from first November 1875, with satisfactory security.

JOHN FULTON,  
Assignee.

43, Saint-François-Xavier street,  
Montreal, 28th October, 1875

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**  
 Charles B. Falardeau, Demandeur;  
 vs.  
 Charles Edmond Pariseau, Défendeur.  
 Un bref de saisie a émané en cette cause.  
 A. B. STEWART,  
 Syndic officiel.  
 Merchants' Exchange Building,  
 Montréal, 25 octobre 1875. 6485

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**  
 The Ontario Bank, Demanderesse;  
 vs.  
 W. M. Patterson, de Montréal, commerçant.  
 Défendeur.  
 Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.  
 JAMES TYRE,  
 Syndic Officiel.  
 43, rue Saint-François-Xavier,  
 Montréal, 22 octobre 1875. 6461

**ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.**  
 Canada, }  
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
 District de Montréal. }  
 Dans l'affaire de Dame Elizabeth Madden, de  
 Montréal, faillie.  
 La faillie a déposé au bureau de cette cour un  
 consentement de ses créanciers à sa décharge et ven  
 dredi, le dix-septième jour de décembre prochain,  
 la soussignée demandera à la dite cour une ratifi  
 cation de la décharge ainsi effectuée en sa faveur.  
 ELIZABETH MADDEN,  
 Par T. & C. C. DeLORIMIER,  
 Ses procureurs *ad litem*.  
 Montréal 6 novembre 1875. 6481

**ACTE DE FAILLITE DE 1869.**  
 Province de Québec, }  
 District de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*  
 Dans l'affaire de Célestin Vallière, de la cité de  
 Québec, failli.  
 Le failli a déposé au bureau de cette cour un  
 acte de composition et décharge exécuté par ses  
 créanciers, et le deuxième jour de décembre pro  
 chain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir  
 une ratification de la décharge effectuée en sa fa  
 veur.  
 Par F.-X. DROUIN,  
 Son procureur *ad litem*.  
 Québec, 30 octobre 1875. 6439

**ACTE DE FAILLITE DE 1875.**  
 John Fulton, des cité et district de Montréal, De  
 mandeur; contre la Compagnie d'Omnibus de  
 la Cité, corporation politique dûment incorporée,  
 ayant son principal bureau et sa principale place  
 d'affaires en les cité et district de Montréal,  
 Defenderesse.  
 Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause  
 et les créanciers sont notifiés de s'assembler au  
 bureau de Tyre et Fulton, 43, rue Saint-François  
 Xavier, Montréal, mardi, le vingt-troisième jour  
 de novembre prochain, à onze heures du matin,  
 pour recevoir un état des affaires et nommer un  
 syndie, s'ils le jugent à propos.

JAMES TYRE,  
 Syndic officiel.  
 43, rue St. François-Xavier,  
 Montréal, 28 octobre, 1865. 6463

**ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET TES  
 AMENDEMENTS.**  
 Dans l'affaire de Joseph Beauchamp, de Montréal,  
 failli.  
 Un premier et dernier bordereau des dividendes  
 a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au  
 quinziesme jour de novembre prochain, après lequel  
 jour les dividendes seront payés au bureau de  
 Whyte, Kerr et Lefebvre, No. 102, rue Saint-Fran  
 çois-Xavier.

JOHN WHYTE,  
 Syndic.  
 Montréal, 30 octobre 1875. 6455

**INSOLVENT ACT OF 1875.**  
 Charles B. Falardeau, Plaintiff;  
 vs.  
 Charles Edmond Pariseau, Defendant.  
 A writ of attachment has been issued in this  
 cause.  
 A. B. STEWART,  
 Official assignee.  
 Merchants' Exchange Building,  
 Montreal, 25th October, 1875. 6486

**INSOLVENT ACT OF 1875.**  
 The Ontario Bank, Plaintiff;  
 vs.  
 W. M. Patterson, of Montreal, trader,  
 Defendant.  
 A writ of attachment has issued in this cause.  
 JAMES TYRE,  
 Official assignee.  
 43, Saint-François-Xavier street,  
 Montreal, 22nd October, 1875. 6469

**INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.**  
 Canada, }  
 Province of Quebec, } *Superior Court.*  
 District of Montreal. }  
 In the matter of Dame Elizabeth Madden, of Mon  
 treal, an Insolvent.  
 The insolvent has filed in the office of this court  
 a consent by her creditors to her discharge and on  
 Friday, the seventeenth day of December next,  
 the undersigned will apply to the said court for a  
 confirmation of the discharge hereby effected.  
 ELIZABETH MADDEN,  
 By T. & C. C. DeLORIMIER,  
 Her attorneys *ad litem*.  
 Montreal, 6th November. 1875. 6482

**INSOLVENT ACT OF 1869.**  
 Province of Quebec, }  
 District of Quebec. } *In the Superior Court.*  
 In the matter of Célestin Vallière, of the city of  
 Quebec, an Insolvent.  
 The insolvent has filed in the office of this court,  
 a deed of composition and discharge executed by  
 his creditors, and on the second day of December  
 next, he will apply to the said court for a confir  
 mation of the discharge thereby effected in his  
 favor.  
 By F.-X. DROUIN,  
 His attorney *ad litem*.  
 Quebec, 30th October, 1875. 6440

**INSOLVENT ACT OF 1875.**  
 John Fulton, of the city and district of Montreal,  
 Plaintiff; against the city Omnibus Company a  
 body corporate and politic duly incorporated  
 and having its head office and chief place of bu  
 siness in the city and district of Montreal,  
 Defendant.  
 A writ of attachment has been issued in this  
 cause and the creditors are notified to meet at  
 the office of Tyre and Fulton, 43, Saint-François  
 Xavier street, Montreal, on Tuesday the twenty  
 third day of November next, at eleven o'clock  
 forenoon, to receive statements of affairs and to  
 appoint an assignee, if they see fit.

JAMES TYRE,  
 Official assignee.  
 43, Saint-François-Xavier street,  
 Montreal, 28th October, 1875. 6464

**INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMEND  
 MENTS THERETO.**  
 In the matter of Joseph Beauchamp, of Montreal,  
 an Insolvent.  
 A first and final dividend sheet has been pre  
 pared, subject to objection until the fifteenth day  
 of November next, after which dividends will be  
 paid at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, No.  
 102, Saint-François-Xavier street.

JOHN WHYTE,  
 Assignee.  
 Montreal, 30th October, 1875. 6496

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de W. A. Smith, de la cité de Montréal, commerçant, y faisant affaires sous les nom et raison de W. A. Smith & Co., failli.

Je, soussigné, James Tyre, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de se réunir au bureau de Tyre et Fulton, 43, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le vingt-deuxième jour de novembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération l'offre de composition fait par le failli, de quinzechelins dans le louis, payable en trois billets de 5, 10 et 15 mois du treize octobre courant, sans garantie.

JAMES TYRE,  
Syndic officiel.

43, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 28 octobre 1875. 6467

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Markland Molson, de la cité de Montréal, marchand, failli.

Le failli m'a fait un cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, à Montréal, mardi, le vingt-troisième jour de novembre, A. D., 1875, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

DAVID J. CRAIG,  
Syndic.

Montréal, 23 octobre 1875. 6473

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Alexander Flockhart, du village de Quio, failli.

Avis est par le présent donné qu'une assemblée des créanciers, dans cette affaire, aura lieu à Russell House, en la cité d'Ottawa, le dix-septième jour de novembre, 1875, à onze heures du matin, dans le but d'approuver la vente en bloc des biens du failli.

JOHN FAIR,  
Syndic.

Montréal, 28 octobre 1875. 6475

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans la Cour Supérieure dans et pour le district de Richelieu.

Dans l'affaire de Joseph Girouard, de la paroisse de Saint-Ours, dit district, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que jeudi, le neuvième jour de décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, le soussigné demandera à la cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH GIROUARD,  
Par MATHIEU & GAGNON,  
Ses procureurs ad litem.

Sorel, 28 octobre, 1875. 6491

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }  
District de Québec, } Cour Supérieure.

Dans l'affaire de Honoré Samson, de la cité de Québec, corroyeur, failli.

Le failli a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge, exécuté par ses créanciers, et mercredi, le premier jour de décembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

JAS. MALOUIN,  
Son procureur ad litem.

Québec, 28 octobre, 1875. 6501

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Peverley, jr., failli.  
Avis est par le présent donné que le failli a déposé dans mon bureau un acte de composition

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of W. A. Smith, of the city of Montreal, trader, carrying on business there under the name and style of W. A. Smith & Co., an Insolvent.

I, the undersigned James Tyre, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified to meet at the office of Tyre & Fulton, 43, Saint-François-Xavier street, Montreal, on Monday, the twenty-second day of November next, at the hour of three o'clock in the afternoon, to take into consideration an offer of composition made by the insolvent, of fifteen shillings in the pound, payable in three notes at 5, 10 and 15 months from thirteenth October instant, without security.

JAMES TYRE,  
Official assignee.

43, Saint-François-Xavier street,  
Montreal, 28th October, 1875. 6468

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Markland Molson, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, in Montreal, on Tuesday, the twenty-third day of November, A. D., 1875, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

DAVID J. CRAIG,  
Assignee.

Montreal, 23rd October, 1875. 6474

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alexander Flockhart, of Quio village, an Insolvent.

Notice is hereby given that a meeting of creditors, in this matter, will be held at the Russell House, in the city of Ottawa, on the seventeenth day of November, 1875, at eleven o'clock in the forenoon, for the purpose of sanctioning the sale of the estate of the insolvent *en bloc*.

JOHN FAIR,  
Assignee.

Montreal, 28th October, 1875. 6476

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the Superior Court in and for the district of Richelieu.

In the matter of Joseph Girouard, of the parish of Saint-Ours, district aforesaid, and Insolvent.

Notice is hereby given that on Thursday, the ninth day of December next, at ten o'clock in the forenoon, or so soon thereafter as counsel can be heard, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH GIROUARD,  
By MATHIEU & GAGNON,  
His attorneys ad litem.

Sorel, 28th October, 1875. 6492

## INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }  
District of Québec, } In the Superior Court.

In the matter of Honoré Samson, of the city of Québec, currier, an Insolvent.

The insolvent has filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by his creditors, and on Wednesday, the first day of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

JAS. MALOUIN,  
His attorney ad litem.

Québec, 28th October, 1875. 6502

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Peverley, jr., an Insolvent.  
Notice is hereby given that the insolvent has deposited in my office a deed of composition and

et décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte n'est faite sous trois jours juridiques après le treizième jour de novembre prochain, la dernière publication de cet avis, j'agirai en vertu du dit acte suivant ses termes.

WM. WALKER,  
Syndic officiel.

Québec, 28 octobre 1875. 6445

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.  
Canada, }  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District de Montréal, }  
Dans l'affaire de Dame Winifred Burke, de Montréal, faillie.

Vendredi, le dix-septième jour de décembre prochain, la soussignée demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

WINIFRED BURKE.  
Par J. & W. A. BATES,  
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 30 octobre 1875. 6479

ACTE DE FAILLITE DE 1875.  
The Ontario Bank, Demanderesse :

vs.  
W. M. Patterson, de la cité de Montréal, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au No. 221, rue McGill, Montréal, mercredi, le vingt-quatrième jour de novembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JAMES TYRE,  
Syndic officiel.

43, rue Saint-François-Xavier,  
Montréal, 28 octobre 1875. 6459

### Règles de Cour.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Montréal, } No. 197.  
Dans l'instance de la Cité de Montréal, Requé-  
rante en expropriation sur la rue Sainte-Marie ;  
et Salem Roch Olivier Dufresne, gentilhomme,  
de la cité de Montréal, en sa qualité de curateur  
à la substitution créée en faveur des héritiers de  
feu Alexis Dufresne, en vertu d'un testament  
solennel de feu Dame Suzanne Pepin, veuve de  
feu Toussaint Dufresne, en son vivant bourgeois  
de la cité de Montréal, ès-qualité, Indemnitaire.

Avis public est par le présent donné que la requérante a déposé au greffe de cette cour la somme de six cent soixante et cinq dollars courant, prix et compensation de l'immeuble acquis par la dite requérante par voie d'expropriation forcée, et dont la description est comme suit : No. 34 " Un lopin de terre sans bâtisse dessus érigée; borné en front par la rue Sainte-Marie, en arrière par le résidu de la propriété de la succession d'Alexis Dufresne, d'un côté par la succession de J.-B. Dufresne, de l'autre côté par Pierre Hudon dit Beaulieu; le dit lopin de terre étant une partie sud-est du numéro treize cent-soixante-treize, sur les plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Marie de la dite cité."

Et sur la requête du dit indemnitaire, il est ordonné que par avis à être inséré deux fois dans la "Gazette Officielle de Québec," les créanciers soient appelés à produire leurs réclamations au greffe de la dite cour supérieure, à Montréal, sous

discharge, purporting to be executed by a majority in number of the creditors of said insolvent, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and if no opposition to said deed be made to me within three juridical days from the thirteenth day of November next, the last appearance of this advertisement, I shall act upon the said deed according to its terms.

WM. WALKER,  
Official assignee.

Quebec, 28th October, 1875. 6446

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.  
Canada, }  
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Montreal, }  
In the matter of Dame Winifred Burke, of Montreal, an Insolvent.

On Friday, the seventeenth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

WINIFRED BURKE.  
Per J. & W. A. BATES,  
Her attorneys *ad litem*.

Montreal, 30th October, 1875. 6480

ACTE DE FAILLITE DE 1875.  
The Ontario Bank, Plaintiffs :

vs.  
W. M. Patterson, of the city of Montreal, trader, Défendeur.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at No. 221, McGill street, Montreal, on Wednesday, the twenty-fourth day of November next, at eleven o'clock forenoon, to receive statements of affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

JAMES TYRE,  
Official assignee.

43, Saint-François-Xavier street,  
Montreal, 28th October, 1875. 6460

### Rules of Court.

Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Montreal, } No. 197.  
In the matter of the city of Montreal, petitioner  
in expropriation, in Sainte-Mary street, and  
Salem Roch Olivier Dufresne, of the city of  
Montreal, gentleman, in the capacity of curator  
to the substitution created in favor of the heirs  
of the late Alexis Dufresne, in virtue of the last  
will of the late Dame Suzanne Pepin, widow  
of the late Toussaint Dufresne, in his lifetime  
of the city of Montreal, gentleman, in his said  
quality, Indemnitaire.

Public notice is hereby given that the petitioner hath deposited in the office of the prothonotary of the said court the sum of six hundred and sixty-five dollars currency, being the price and compensation for the property hereinafter described, required by said petitioner, by forced expropriation, namely: No. 34 "A piece of land without buildings thereon erected, bounded in front by Sainte-Mary street, in rear by the remainder of the property of the estate Alexis Dufresne, and on one side by the estate of J. B. Dufresne, on the other side by Pierre Hudon dit Beaulieu; the said piece of land being a south-east portion of number thirteen hundred and seventy-three, on the official plan and book of reference, for the Sainte-Mary's ward of the said city."

And upon the petition of the said indemnitaire, it is ordered that by a notice to be inserted during two consecutive weeks in the "Quebec Official Gazette," the creditors be notified and required to signify their oppositions and file the same in the

un mois à compter de la première insertion du dit avis, à défaut de quoi il sera procédé sans égard aux droits qu'ils peuvent y avoir.

GEORGE PYKE,  
Député P. C. S.

Bureau du Prothonotaire,  
Montréal, 28 octobre 1875.

6487 2

office of the prothonotary of the said superior court, at Montreal, within one month from the date of the first insertion of said notice, on default whereof proceedings will be had without respect to any rights they may have.

GEORGE PYKE,  
Deputy P. S. C.

Prothonotary's Office,  
Montreal, 28th October, 1875.

6488

## Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.  
Dans l'affaire de John Smith, expéditeur, de la cité de Montréal, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Montréal, connu et désigné comme le numéro deux mille quatre cent quarante quatre (2444), sur le plan et le livre de renvoi officiels pour la dite paroisse de Montréal—avec bâtisses en bois sus-érigées.

2. Six lots de terre sis et situés dans la paroisse de Montréal, connus et désignés comme les numéros deux mille quatre cent soixante-dix (2470), deux mille quatre cent soixante-onze (2471), deux mille quatre cent soixante-douze (2472), deux mille quatre cent soixante-treize (2473), deux mille quatre cent soixante-quatorze (2474), deux mille quatre cent soixante-quinze (2475), sur le plan et le livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal—avec une bâtisse en bois à deux étages sus-érigée.

Pour être vendus aux bureaux de MM. Benning et Barsalou, rue Saint-Pierre, dans la cité de Montréal, JEUDI, le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE, A. D. 1875, à ONZE heures ET DEMIE s. m.

JAMES COURT,  
Syndic.

Montréal, 27 octobre 1875. 6431  
[Première publication, 30 octobre 1875.]

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Edward Thompson, cordonnier, de la cité de Montréal, Failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir :

## Sales of Real Estate under Insolvent Act.

### INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of John Smith, of the city of Montreal, forwarder, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described insolvent will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure, for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A lot of land situate and being in the parish of Montreal, known and distinguished as number two thousand four hundred and forty-four (2444) on the official plan and book of reference for the parish of Montreal aforesaid—with the wooden buildings thereon erected.

2. Six lots of land situate and being in the parish of Montreal, known and distinguished as numbers two thousand four hundred and seventy (2470), two thousand four hundred and seventy-one (2471), two thousand four hundred and seventy-two (2472), two thousand four hundred and seventy-three (2473), two thousand four hundred and seventy-four (2474), and two thousand four hundred and seventy-five (2475) on the official plan and book of reference of the parish of Montreal aforesaid—with a two story wooden building thereon erected.

To be sold at the office of Messrs. Benning and Barsalou, Saint-Peter street, in the city of Montreal, on THURSDAY, the SECOND day of DECEMBER A. D. 1875, at HALF-PAST ELEVEN o'clock a. m.

JAMES COURT,

Assignee.

Montreal, 27th October, 1875. 6432 2  
[First published, 30th October, 1875.]

### INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edward Thompson, of the city of Montreal, boot and shoemaker, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. Un lot de terre sis et situé dans le quartier centre de la cité de Montréal, connu et désigné comme le numéro cent quarante-un (141), sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier.

2. Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Laurent, dans la dite cité de Montréal, connu et désigné comme le numéro sept cent sept (707), sur le plan et livre de renvoi officiels du dit quartier—avec deux cottages en brique et autres bâtisses sus-érigés.

Pour être vendus au bureau de MM. Benning et Barsalou, Nos. 126 et 128 rue Saint-Pierre, dans la cité de Montréal, JEUDI, le DEUXIEME jour de DECEMBRE A. D., 1875, à ONZE heures de l'avant-midi.

JAMES COURT,  
Syndic.

No. 22, rue Saint Jean,  
Montréal, 27 octobre 1875. 6429  
[Première publication, 30 octobre 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire d'Abail R. Terrill, commerçant, de Coaticook, failli.

**A**VIS PUBLIC est par les présentes donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du sous-signé, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir:

Toute cette étendue de terre située dans le village de Dunham, dans le canton de Dunham, dans le district de Bedford, dans la province de Québec, connue et désignée comme la juste moitié sud d'un acre de terre en superficie, située au coin sud-ouest de ce lopin de terre situé dans le dit canton de Dunham, connu et désigné comme le lot numéro douze, dans le sixième rang des lots situés dans le dit canton, le dit carré de terre à être distrait des côtés sud et ouest entre les fossés des chemins publics—avec toutes les bâtisses et améliorations sur icelle.

Pour être vendue sur les lieux, MERCREDI, le DIX-SEPTIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

JOHN FAIR,  
Syndic.

Montréal, 9 septembre 1875. 5231  
[Première publication, 11 septembre 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,  
Province de Québec,  
District de Saint-François.  
Dans l'affaire de John Smith, de Sherbrooke, personnellement, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, sera vendu au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sous-signé, à son bureau, dans l'hôtel-de-ville, dans la ville de Sherbrooke, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de

1. A lot of land situate and being in the centre ward of the city of Montreal, known and described as number one hundred and forty-one (141), on the official plan and book of reference for said ward.

2. A lot of land situate and being in the Saint-Lawrence ward, in the said city of Montreal, known and described as number seven hundred and seven (707), on the official plan and book of reference for said ward—with two brick cottages and outbuildings thereon erected.

To be sold at the office of Messrs. Benning & Barsalou, Nos. 126 and 128, Saint-Peter street, in the city of Montreal, on THURSDAY, the SECOND day of DECEMBER, A. D. 1875, at ELEVEN o'clock forenoon.

JAMES COURT,  
Assignee.

No. 22, Saint-John street,  
Montreal, 27th October, 1875. 6430 2  
[First published, 30th October, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Abail R. Terrill, of Coaticook, trader, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

All that certain tract or parcel of land situate in the village of Dunham, in the township of Dunham, in the district of Bedford, and province of Québec, known and distinguished as the equal southerly half or moiety of one superficial acre of land, situated at the south-west corner of that certain lot of land situated in the said township of Dunham, known and distinguished as lot number twelve, in the sixth range of lots in the aforesaid township, the said square of land to law on the south and west sides between the ditches of the highways—with all the buildings and improvements thereon.

To be sold on the premises, on WEDNESDAY, the SEVENTEENTH day of NOVEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

JOHN FAIR,  
Assignee.

Montreal, 9th September, 1875. 5232  
[First published, 11th September, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,  
Province of Québec,  
District of Saint-François.  
In the matter of John Smith, of Sherbrooke, individually, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned immovable property, belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the town-hall building, in the town of Sherbrooke, previous to the fifteen days next

la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un certain lot de terre situé en la ville de Sherbrooke, dans Sherbrooke Est, formant partie du lot numéro deux dans le bloc trois de Sherbrooke Est, étant le quart sud de ce certain lot de terre compris dans les lots numéros un, et deux du bloc trois, et étant la moitié sud de ce certain terrain acquis par Christopher Armstrong de James Fuller, et vendu par le dit Armstrong au dit failli Smith, par bons titres enregistrés: borné vers l'est par la ligne de profondeur du dit lot deux, ouest par la rue, nord par Armstrong, et sud par le lot trois — avec les bâtisses et dépendances dessus érigées.

Pour être vendu au palais de justice en la dite ville de Sherbrooke, à ONZE heures a. m., le DIX-SEPT DECEMBRE 1875.

J. A. ARCHAMBAULT,  
Syndic officiel.

Sherbrooke, 11 octobre 1875. 6095  
[Première publication, 16 octobre 1875.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Audette, de Clifton, district de Saint-François, meunier, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu ci-après mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Les lots numéros onze et douze, et les trois-quarts est du lot dix dans le septième rang du township de Clifton, comté de Compton, dit district, contenant en tout cinq cent cinquante acres de terre — avec les moulins à scie, machineries et améliorations sur les dits lots.

Pour être vendus en la dite ville de Sherbrooke, au palais de justice, à DEUX heures P. M., le DIX-SEPT DECEMBRE prochain, 1875.

J. A. ARCHAMBAULT,  
Syndic officiel.

Sherbrooke, 10 octobre 1875. 6097  
[Première publication, 16 octobre 1875.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Isaïe Gamelin, commerçant, de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, dans le district de Richelieu, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un terrain sis et situé en la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, en la mission, et au nord-est de la rivière de Saint-François, contenant un arpent et demi de front, sur vingt-cinq arpents de profon-

preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

That certain lot or parcel of land situate and being in the said town of Sherbrooke, in East-Sherbrooke, forming part of lot number two in the third block of the town plot of East-Sherbrooke aforesaid, and being the southerly quarter of the tract of land comprised in lots numbers one and two in said third block, and being the southerly half of the parcel of land acquired by Christopher Armstrong of James Fuller, and sold by said Armstrong to said insolvent Smith, by good deeds registered; bounded easterly by the rear line of said lot number two, westerly by the street, northerly by said vendor, and southerly by lot three — with the buildings and improvements on said lot.

To be sold at the court house, in said town of Sherbrooke, the SEVENTEENTH DECEMBER 1875, at ELEVEN o'clock a. m.

J. A. ARCHAMBAULT,  
Official assignee.

Sherbrooke, 11th October, 1875. 6096  
[First published, 16th October, 1875.]

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jean-Baptiste Audette, of Clifton, district of Saint-François, miller, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, belonging to the estate of said Insolvent, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. Persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed at my office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Lots numbers eleven and twelve, and the last three-quarters of lot number ten, in the seventh range of Clifton, in the county of Compton, in-said district, containing altogether five hundred and fifty acres of land in superficies, more or less — with the saw mill, machineries and improvements on said lots.

To be sold in the said town of Sherbrooke, at the court house, the SEVENTEENTH DECEMBER, 1875, at TWO o'clock P. M.

J. A. ARCHAMBAULT,  
Official assignee.

Sherbrooke, 10th October, 1875. 6098  
[First published, 16th October, 1875.]

#### INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Isaïe Gamelin, trader, of the parish of Saint-Zéphirin de Courval, in the district of Richelieu, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A land situate in the parish of Saint-Thomas de Pierreville, in the mission, and on the north-east of the river Saint-François, containing one acre and a half in front, and twenty-five acres in depth,

deur, plus ou moins ou environ, tenant par devant au chemin de la Reine, par derrière au nord-est au domaine des Abenakis, d'un côté par le nord-ouest à Louis Rousse dit Comptois, et de l'autre côté par le sud-est à Louis Lemyre ou représentants—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à Saint-Thomas de Pierreville, à la porte de l'église, le HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

G. I. BARTHE,

Sorel, 25 septembre 1875. Syndic.  
[ Première publication, 9 octobre 1875. ] 6041

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. Cléophas Préfontaine, commerçant, ci-devant d'Acton-Vale, et résidant actuellement en la paroisse de Saint-Hilaire, failli.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, à l'hôtel Commercial, à Saint-Hilaire, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un terrain situé dans la première concession de la paroisse de Saint-Hilaire, contenant environ six arpents et deux perches de front, se terminant en pointe à la profondeur, tenant debout au terrain appartenant à la compagnie du Grand-Tronc, par derrière au chemin de la seconde concession, d'un côté à Charles Auclair ou ses représentants, et de l'autre côté à François Guilloite ou ses représentants—avec bâtisses sus-érigées.

2. Un lopin de terre adjacent au terrain ci-dessus désigné, d'un arpent de front sur trois arpents et demi de profondeur, faisant partie de la terre du dit Charles Auclair.

Pour être vendus, les dits deux terrains ci-dessus désignés, à la porte de l'église catholique de la paroisse de Saint-Hilaire, MARDI, le QUATORZIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

P. PREFONTAINE,

Saint-Hilaire, 20 septembre 1875. Syndic.  
[ Première publication, 25 septembre 1875. ] 5513

#### ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire d'Onésime Beauchamp, du village de Saint-Jean-Baptiste, dans la paroisse de Montréal, meublier et commerçant, failli.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que l'immeuble sous-mentionné, appartenant à la succession du susdit failli, sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 236, rue McGill, à Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un emplacement situé dans le village incorporé

more or less or thereabout, bounded in front or south-west to the Queen's road, in rear on north-east to the Abenakis' land, on one side, being north-west to Louis Rousse dit Comptois, and on the other side being south-west to Louis Lemyre or representatives—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at Saint-Thomas de Pierreville, at the church door, on the EIGHTH day of NOVEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon.

G. I. BARTHE,

Sorel, 25th September, 1875. Assignee.  
[ First published, 9th October, 1875. ] 6042

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. Cléophas Préfontaine, trader, heretofore of Acton-Vale, and now residing in the parish of Saint-Hilaire, an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the under mentioned immovable property, belonging to the estate of the above-named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, at the Commercial Hotel, at Saint-Hilaire, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A lot situate in the first concession of the parish of Saint-Hilaire, containing about six arpents and two perches in front, narrowing to a point in rear, bounded in front by the ground belonging to the Grand-Trunk Railway Company, in rear by the second concession road, on one side by Charles Auclair or representatives, and on the other side by François Guilloite or representatives—with the buildings thereon erected.

2. A lot of land contiguous to the lot hereinabove described, of one arpent in front by three arpents and a half in depth, forming part of the property of the said Charles Auclair.

Both said lots hereinabove described, to be sold at the door of the catholic church of the parish of Saint-Hilaire, on TUESDAY, the FOURTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon.

P. PREFONTAINE,

Saint-Hilaire, 20th September, 1875. Assignee.  
[ First published, 25th September, 1875. ] 5514

#### INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Onésime Beauchamp, of the village of Saint-Jean-Baptiste, in the parish of Montreal, cabinet maker and trader, an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the under mentioned immovable property, belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 236, McGill street, Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

A lot of land situate in the incorporated village

de Saint-Jean-Baptiste, dans la paroisse de Montréal, et connu et désigné sur le plan officiel et au livre de renvoi pour le dit village, sous le numéro trois cent quatre-vingt-un, et contenant quarante pieds de front sur quatre-vingt-un pieds de profondeur, mesure anglaise, borné en front par la rue Saint-Dominique, en arrière et d'un côté par Paul Lemay, de l'autre côté par Pierre Beaubien ou représentants—avec la maison et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au palais de justice, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, LUNDI, le VINGTIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

DUNCAN McFARLANE,  
236, rue McGill, Syndic.  
Montréal, 12 octobre 1875. 6109  
[ Première publication, 16 octobre 1875. ]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Damasc Cyr, commerçant, de Montréal, failli.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir :

Un morceau de terre, sis et situé sur le côté sud-ouest de la rue St. André, en le quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal, de la contenance de dix-neuf pieds et neuf pouces de front sur soixante-six pieds de profondeur, faisant partie des lots numéros cinq et six, lesquels dits lots sont aussi désignés aux plan et livre de renvoi de la subdivision officielle du lot de terre portant le numéro mille cent quatre-vingt-treize (1193) au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, faits en conformité à la loi concernant les bureaux d'enregistrement, à prendre dix pieds et trois pouces de front sur le dit lot numéro cinq, et huit pieds six pouces aussi de front sur le dit lot numéro six, tenant devant à la dite rue Saint-André, derrière à une ruelle portant le numéro dix du dit plan de subdivision, d'un côté à une ruelle, et de l'autre côté au numéro un du susdit plan de subdivision—avec maison en brique dessus construite.

Pour être vendu au palais de justice, ici, en la chambre réservée aux affaires de faillite, SAMEDI, le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

JOHN WHYTE,  
Montréal, 13 octobre 1875. Syndic.  
[ Première publication, 16 octobre 1875 ] 6155

#### ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Louis Alphonse Boyer, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme représentant de la société Boyer, Hudon et Cie., de la dite cité de Montréal, commerçant, failli.

**A** VIS PUBLIC est par les présentes donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les

of Saint-Jean-Baptiste, in the parish of Montreal, and known and distinguished on the official plan and book of reference for the said village, under the number three hundred and eighty-one, and containing forty feet in front by eighty-one feet in depth, english measure, bounded in front by Saint-Dominique street, and in the rear, and on one side by Paul Lemay, and on the other side by Pierre Beaubien or his representatives—with the dwelling house and other buildings thereon erected.

To be sold at the court house, in the room devoted to proceedings in insolvency, on MONDAY, the TWENTIETH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

DUNCAN McFARLANE,  
236, McGill street, Assignee.  
Montréal, 12th October, 1875. 6110  
[ First published, 16th October, 1875. ]

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Damasc Cyr, trader, of Montreal, an insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under section 700 of the code of civil procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A parcel of land situate on the south-west side of Saint-André street, in Saint-James ward, in the city of Montreal, containing nineteen feet and nine inches in front by sixty-six feet in depth, forming part of lots numbers five and six designated as such on plan and book of reference of the official subdivision of the lot of land bearing number eleven hundred and ninety-three (1193), on official or cadastral plan and book of reference aforesaid, of Saint-James' ward, made in conformity with the law relating to registry office, said land to be taken ten feet and three inches in front on said lot number five, and eight feet six inches also in front on said lot number six, bounded in front by said Saint-André street, in rear by a lane bearing number ten on said plan of subdivision, on one side by a lane, and on the other side by number one of the said plan of subdivision—with a brick house thereon erected.

To be sold at the court house, here, in the room devoted to proceeding in insolvency, on SATURDAY, the TWENTIETH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

JOHN WHYTE,  
Montréal, 13th October, 1875. Assignee.  
[ First published 16th October, 1875. ] 6156

#### INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Louis Alphonse Boyer, of the city of Montreal, individually, and as representing the firm of Boyer, Hudon & Co., of the said city of Montreal, trader, an insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the un-dermentioned immovable property, belonging to the estate of the above-named insolvent, will be sold at the time and place hereafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges*, or other oppositions to the sale, are required

main du soussigné, à mon bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir :

1. Un certain lopin de terre, situé en la Longue-Pointe, contenant 4,152 pieds en superficie, borné en front par le chemin du Roi, en profondeur par le fleuve St. Laurent, d'un côté par Joseph Poupart, et de l'autre côté par C. S. Rodier, le dit lot connu et désigné comme faisant partie du lot No. 12 au plan et livre de renvoi officiels du dit village—avec maison en pierre, écurie et remise en briques.

2. La moitié indivise de vingt lots de terre, mesurant chacun soixante-et-dix pieds de front sur cent trente-et-un pieds et demi de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise, située sur la ferme dite "Pavillon Farm," sur le chemin dit le *Lower Lachine Road*, les dits lots connus et désignés comme étant les lots numéros quatre mille six cent un, quatre mille six cent deux, quatre mille six cent, quatre mille cinq cent quatre-vingt-quinze, quatre mille cinq cent quatre-vingt-seize, quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept, quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit, quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, quatre mille six cent seize, quatre mille six cent dix-sept, quatre mille six cent dix-huit, quatre mille six cent dix-neuf, quatre mille six cent vingt, quatre mille six cent vingt et un, quatre mille six cent trente et un, quatre mille six cent trente-deux, quatre mille six cent trente-trois, quatre mille six cent trente-quatre, quatre mille six cent trente-cinq, quatre mille six cent trente-six, sur le plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Pour être vendus en la cité de Montréal, au bureau de Messieurs Benning et Barsalou, encanteurs, LUNDI, le VINGTIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Conditions libérales.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.  
BENNING & BARSALOU,  
Encanteurs.

Bureaux de PERKINS, LAJOIE & BEAUSOLEIL,  
No. 97, rue Saint-Jacques.

Montréal, 12 octobre 1875. 6111  
[ Première publication, le 16 octobre 1875. ]

to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit:

1. A certain lot of land situate at Longue-Pointe, measuring 4,152 feet in extent, bounded in front by the King's road, in rear by the river Saint-Lawrence, on one side by Joseph Poupart, and on the other side, by C. S. Rodier, said lot being known and described as forming part of lot No. 12, on the official plan and book of reference for the said village—with a stone house and brick stable and shed.

2. The undivided half of twenty lots of land, measuring seventy feet each in front by one hundred and thirty-one and a half feet in depth, more or less, english measure, situate on Pavillon Farm, on the Lower Lachine road, said lots being known and described as lots numbers four thousand six hundred and one, four thousand six hundred and two, four thousand six hundred, four thousand five hundred and ninety-five, four thousand five hundred and ninety-six, four thousand five hundred and ninety-seven, four thousand five hundred and ninety-eight, four thousand five hundred and ninety-nine, four thousand six hundred and sixteen, four thousand six hundred and seventeen, four thousand six hundred and eighteen, four thousand six hundred and nineteen, four thousand six hundred and twenty, four thousand six hundred and twenty-one, four thousand six hundred and thirty-one, four thousand six hundred and thirty-two, four thousand six hundred and thirty-three, four thousand six hundred and thirty-four, four thousand six hundred and thirty-five and four thousand six hundred and thirty-six, on the official plan and book of reference for the parish of Montreal.

To be sold at the city of Montreal, in the office of Messrs. Benning, and Barsalou, auctioneers, on MONDAY, the TWENTIETH day of DECEMBER next, at TWO o'clock in the afternoon. Terms liberal.

L. JOS. LAJOIE,  
Assignee.  
BENNING & BARSALOU,  
Auctioneers.

Offices of PERKINS, LAJOIE & BEAUSOLEIL,  
No. 97, Saint-James street,

Montreal, 12th October, 1875. 6112  
[ First published, 16th October, 1875. ]

## Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donne que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—district d'Arthabaska.  
Arthabaska, à savoir : } WILLIAM EDWARD  
No. 1217. } WADLEIGH, Dem-  
mandeur : contre WILLIAM CAMPBELL, Défendeur, et Ann McWilliams, opposante.

4

## Sheriff's Sales.—Arthabaska.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

EIERI FACIAS.

Superior Court—district of Arthabaska.  
Arthabaska, to wit : } WILLIAM EDWARD  
No. 1217. } WADLEIGH, Plain-  
tiff; against WILLIAM CAMPBELL, Defendant, and Ann McWilliams, opposant.

Comme appartenant à Ann McWilliams :  
 Le lot numéro six dans le premier rang du canton de Warwick—circonstances et dépendances.  
 Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

CHARLES J. POWELL,  
 Bureau du Shérif, Député Shérif.  
 Arthabaskaville, 4 août 1875. 4119, 3  
 [ Première publication, 7 août 1875. ]

As belonging to Ann McWilliams :  
 Lot number six in the first range of the township of Warwick—circumstances and dependencies.  
 To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the NINTH day of DECEMBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of December next.

CHARLES J. POWELL,  
 Sheriff's Office, Deputy Sheriff.  
 Arthabaskaville, 4th August, 1875. 4120  
 [ First published, 7th August, 1875. ]

### Ventes par le Shérif.—Bedford

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

#### FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure du Bas-Canada—district d'Iberville.

Bedford, à savoir: } **A**RC ADE DECELLES,  
 No. 44. } A commerçant, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, et y faisant affaires sous les nom et raison de "Langelier et Decelles." Demandeur; contre les terres et tènements de JOSEPH LAVOIE, commerçant, du canton de Sutton, dans le comté de Brôme, dans le district de Bedford, Défendeur.

Premièrement.—Un emplacement sis et situé dans le canton de Sutton, district de Bedford, connu et désigné comme étant partie du lot numéro onze dans le septième rang des lots situés dans le dit canton, borné et décrit comme suit, savoir: commençant sur la ligne sud du terrain de D. Benoit ou représentants, quatre chaînes et quatre chaînons ouest du chemin, delà nord soixante-treize degrés ouest le long de la ligne sud du dit terrain de D. Benoit, une chaîne et deux chaînons, delà sud, un degré et quarante-cinq minutes est le long de la ligne est du terrain de la compagnie du chemin de fer du Sud-Est, deux chaînes et vingt-sept chaînons, delà sud, quatre-vingt-quatre degrés et trente minutes est, deux chaînes jusqu'au point de départ, contenant trente-deux perches et demie carrées—ensemble les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Deuxièmement.—Cette lisière de terre sise et située dans le dit canton de Sutton, connue et désignée comme étant partie du lot numéro onze dans le septième rang des lots situés dans le dit canton de Sutton, décrite et bornée comme suit, savoir: commençant à un poteau sur la ligne sud de la terre de Wm. Curley, trois chaînes et deux chaînons à l'ouest du chemin, delà nord, soixante-treize degrés ouest le long de la dite ligne de Curley, une chaîne et deux chaînons, delà sud, un degré et trente minutes ouest deux chaînes et quatre chaînons, delà sud, quatre-vingt-quatre degrés et trente minutes est, quatre-vingt-sept chaînons, delà nord, cinq degrés et trente minutes est, une chaîne et quatre-vingt-trois chaînons jusqu'au point de départ, contenant neuf perches carrées—avec les améliorations faites sur icelle.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement

### Sheriff's Sales.—Bedford.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other* oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

#### FIERI FACIAS.

In the Superior Court for Lower-Canada—district of Iberville.

Bedford, to wit: } **A**RC ADE DECELLES,  
 No. 44. } A trader, of the town of Saint-John, in the district of Iberville, and doing business there under the name and style of "Langelier & Decelles," Plaintiff; against the lands and tenements of JOSEPH LAVOIE, trader, of the township of Sutton, in the county of Brome, in the district of Bedford, Defendant.

Firstly.—A certain emplacement of land situate, lying and being in the township of Sutton, and district of Bedford, known and distinguished as being part of lot number eleven, in the seventh range of lots in the said township, bounded and described as follows, to wit: commencing on the south line of the land of D. Benoit or representatives, four chains and four links west of the road, thence north, seventy three degrees west along the south line of said D. Benoit's lands, one chain and two links, thence south, one degree and forty-five minutes east along the east line of the south Eastern Railway Company, two chains and twenty-seven links, thence south eighty-four degrees and thirty minutes east, two chains to the place of beginning, containing thirty-two and one half square perches—together with all the buildings and improvements erected and made thereon.

Secondly.—That certain strip of land situate, lying and being in the said township of Sutton, known and distinguished as being part of lot number eleven, in the seventh range of lots in the said township of Sutton, described and bounded as follows, to wit: commencing at a stake on the south line of the land of Wm. Curley, three chains and two links west from the road, thence north, seventy-three degrees west along said Curley's line, one chain and two links, thence south one degree and thirty minutes west, two chains and four links, thence south, eighty-four degrees and thirty minutes east, eighty-seven links, thence north, five degrees and thirty minutes east, one chain and eighty-three links to the place of beginning, containing nine square perches—with the improvements made thereon.

To be sold at the office of the registrar for the

du comté de Brôme, à Knowlton, dans le canton de Brôme, district de Bedford, VENDREDI, le DIXIEME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le troisième jour de janvier prochain.

P. COWAN, Sheriff.  
Bureau du Shérif, Sherif.  
Sweetsburgh, 3 août 1875. 4121  
[Première publication, 7 août 1875.]

**FIERI FACIAS.**

*Cour Supérieure pour le Bas Canada—district de Saint-François.*

Bedford, à savoir: } WILLIAM T. WARD, chirurgien, du canton de Barford, dans le district de Saint-François, Demandeur; contre les terres et tenements de REFUS L. BALL, du canton de Roxton, dans le district de Bedford, Défendeur.

Premièrement.—La moitié ouest du lot numéro sept dans le deuxième rang du canton de Roxton, district de Bedford, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec une maison en briques et deux granges en bois sus-érigées, sauf et excepté cinq perches de largeur sur huit perches de profondeur, servant de cimetière protestant, et distraint du côté ouest du dit lot près du centre d'icelui.

Deuxièmement.—La moitié nord du lot numéro sept dans le quatrième rang du dit canton de Roxton, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec deux granges en bois et étables sus-érigées.

Troisièmement.—Le quart nord-est du lot numéro six dans le dit quatrième rang du dit canton de Roxton, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le TRENTIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

P. COWAN, Sheriff.  
Bureau du Shérif, Sherif.  
Sweetsburgh, 13 septembre 1875. 5613  
[Première publication, 25 septembre 1875.]

**Ventes par le Shérif.—Iberville.**

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

**FIERI FACIAS.**

*Cour de Circuit—district d'Iberville.*

Saint-Jean, à savoir: } BENONIE THERRIEN, No. 208. } Demandeur; contre JEREMIE MAYOTTE, Défendeur.

Une terre sise et située au côté nord de la grande ligne de la seigneurie Bleury, dans la paroisse de Saint-Alexandre, comté et district d'Iberville, mesurant deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, bornée en front par le chemin du Roi, en profondeur par Adrien Bessette ou

county of Brome, at Knowlton, in the township of Brome, and district of Bedford, on FRIDAY, the TENTH day of DECEMBER next, at the hour of TWELVE of the clock noon. The said writ returnable the third day of January next.

P. COWAN, Sheriff.  
Sheriff's Office, Sherif.  
Sweetsburgh, 3rd August, 1875. 4122  
[First published, 7th October, 1875.]

**FIERI FACIAS.**

*In the Superior Court for Lower Canada—district of Saint-François.*

Bedford, to wit: } WILLIAM T. WARD, of No. 235. } the township of Barford, in the district of Saint-François, surgeon, Plaintiff; against the lands and tenements of REFUS L. BALL, of the township of Roxton, in the district of Bedford, Defendant.

Firstly.—The west half of lot number seven in the second range of the township of Roxton, and district of Bedford, containing one hundred acres of land, more or less—with a brick dwelling house and two wooden barns thereon erected, save and except five rods in width by eight rods in depth, used as a protestant burying ground, and taken off the west side of the said lot near the centre thereof.

Secondly.—The north half of lot number seven in the fourth range of the said township of Roxton, containing one hundred acres of land, more or less—with two wooden barns and stables thereon erected.

Thirdly.—The north-east quarter of lot number six in the said fourth range of the said township of Roxton, containing fifty acres of land, more or less—without buildings.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on THURSDAY, the THIRTIETH day of JANUARY next, at the hour of ELEVEN of the clock of the forenoon. The said writ returnable the first day of February next.

P. COWAN, Sheriff.  
Sheriff's Office, Sherif.  
Sweetsburgh, 18th September, 1875. 5614  
[First published, 25th September, 1875.]

**Sheriff's Sales.—Iberville.**

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS.**

*Circuit Court—district of Iberville.*

Saint-John's, to wit: } BENONIE THERRIEN, No. 208. } Plaintiff; against JEREMIE MAYOTTE, Defendant.

A farm lying and situate on the north side of the grand line of the seigniorie of Bleury, in the parish of Saint-Alexandre, county and district of Iberville, measuring two arpents in front by twenty-eight arpents in depth, bounded in front by the King's road, in depth by Adrien Bessette or re-

son représentant, d'un côté au nord-ouest par Pierre Hamel, d'autre côté par George Townly ou son représentant—avec une maison, grange et autres bâties y érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Alexandre, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de janvier prochain.

CHS. NOLIN,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Saint-Jean, 30 juillet 1875. 4045 3  
[Première publication, 7 août 1875.]

FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit—District d'Iberville.*  
Saint-Jean, à savoir : } **A**RCADÉ DECELLES et  
No. 820. } **A**l, Demandeurs; vs.  
ALFRED BEAUDRY, Défendeur.

Un demi emplacement situé au côté nord de la rue Lemoine, en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, de la contenance de trente-six pieds de front sur cent quarante pieds de profondeur; borné en front par la dite rue, en profondeur par Tréflé Bertrand, d'un côté à l'est par Léon Duval, et d'autre côté à l'ouest par Napoléon Beaudry—avec une maison et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mars prochain.

CHS. NOLIN,  
Bureau du shérif, Shérif.  
Saint-Jean, 3 novembre 1875. 6565  
[Première publication, 6 novembre 1875.]

FIERI FACIAS.

*Cour de Circuit—District d'Iberville.*  
Saint-Jean, à savoir : } **P**IERRE BOURGEOIS  
No. 1047. } **P** alias PIERRE BOUR-  
GAIT, Demandeur; contre FRANÇOIS MOL-  
LEUR, Défendeur.

Un emplacement situé au côté est de la rue Saint-Pierre, en la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville; de la contenance de soixante et douze pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur; borné en front par la dite rue, en profondeur par les emplacements de la rue Queen, d'un côté par Gédéon Raymond, et d'autre côté par F. H. Marchand, écuyer—avec deux maisons et une étable dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mars prochain.

CHS. NOLIN,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Saint-Jean, 3 novembre 1875. 6567  
[Première publication, 6 novembre 1875.]

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure—District d'Iberville.*  
Saint-Jean, à savoir : } **E**DWARD MACDO-  
No. 22. } **E**NALD et al, Deman-  
deurs; vs. PAUL CARTIER, Défendeur.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, au rang du Petit Bernier, de la contenance de quatre arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins; tenant d'un bout vers l'est aux terres du rang du Grand Bernier, de l'autre bout vers l'ouest aux terres du Bonjarrét, du côté nord à Jean-Baptiste Moreau, et du côté sud à Laurent Paradis—avec une maison et autres bâties dessus construites.

2. Une autre terre située au dit rang du Petit Bernier, en la dite paroisse de Saint-Jean, de la contenance de quatre-vingts arpents et demi en superficie, plus ou moins; le plus ou moins devant tourner au profit ou à la perte de l'acquéreur quelle qu'elle soit; tenant à un bout vers l'est aux

representative, on one side to the north-west by Pierre Hamel, and the other side by George Townly or representative—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Alexandre, on the NINTH day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable on the third day of January next.

CHS. NOLIN,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Saint-John's, 30th July, 1875. 4046  
[First published, 7th August, 1875.]

FIERI FACIAS

*Circuit Court—District of Iberville.*  
Saint-John's, to wit : } **A**RCADÉ DECELLES et  
No. 820. } **A**l, Plaintiffs; vs. Al-  
fred Beaudry, Defendant.

The half of an emplacement situate on the north side of Lemoine street, in the town of Saint-Johns, in the district of Iberville; containing thirty-six feet in front by one hundred and fifty-four feet in depth; bounded in front by said street, in depth by Tréflé Bertrand, on one side to the east by Léon Duval, and on the other side to the west by Napoléon Beaudry—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold in my office, in the court house, in the town of St. John's, on the SEVENTH day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of march next.

CHS. NOLIN,  
Sheriff's office, Sheriff.  
Saint-Johns, 3rd November, 1875. 6565  
[First published, 6th November, 1875.]

FIERI FACIAS.

*Circuit Court—District of Iberville.*  
Saint-John's, to wit : } **P**IERRE BOURGEOIS  
No. 1047. } **P** alias PIERRE BOUR-  
GAIT, Plaintiff; against FRANÇOIS MOLLEUR,  
Defendant.

One emplacement situate on the east side of Saint-Peter street, in the town of Saint-John's, in the district of Iberville, containing seventy-two feet in front by one hundred and forty-four feet in depth; bounded in front by said street, in depth by the emplacements of Queen street, on one side by Gédéon Raymond, and on the other side by F. H. Marchand, esquire—with two houses and a stable thereon erected.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint-John's, on the SEVENTH day of MARCH next at HALF past TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of March next.

CHS. NOLIN,  
Sheriff's Office, Sheriff.  
Saint-John's, 3rd november, 1875. 6568  
[First published, 6th November, 1875.]

FIERI FACIAS.

*Superior Court—District of Iberville.*  
St. John's, to wit : } **E**DWARD MACDONALD  
No. 22. } **E** et al, Plaintiffs; vs. PAUL  
CARTIER, Defendant.

1. A farm situate in the parish of St. John's, in the district of Iberville, at the range called "Petit Bernier" containing four arpents in front by thirty arpents in depth, more or less; joining at one end to the east the lands of the range called "Grand Bernier," at the other end to the west the lands of Bonjarrét, on the north side by Jean-Baptiste Moreau, and on the south side by Laurent Paradis—with a house and other buildings thereon erected.

2. An other farm situate at the said range "Petit Bernier," in the said parish of St. John's; containing eighty arpents and one half of an arpent in superficies, more or less, the more or less shall be to the profit or at the lost of the purcha-

terres du rang du Grand Bernier, de l'autre bout vers l'ouest à l'extrémité du rang de la première Grand'ligne, du côté nord à Laurent Paradis, et du côté sud, partie à Louis Ferland ou ses représentants et partie à Bénéonie Charrot, fils—avec une maison et autres bâtiments dessus construits.

3. Un lopin de terre en bois debout situé en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, dans la première Grand'ligne, dit district d'Iberville; de la contenance d'un arpent de front sur vingt-deux arpents et demi de profondeur, plus ou moins; tenant à un bout à Alfred Molleur, à l'autre bout au trait-quarré des terres du Petit Bernier, d'un côté au nord à Jean-Baptiste Moreau, et d'autre côté au sud à Joseph Desnoyers—sans bâtisses. Avec un chemin de réserve pour sortir au chemin de la Grand'ligne sur le terrain du dit Alfred Molleur.

Pour être vendus les Nos. 1 et 2 à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean l'Evangeliste le SEPTIÈME jour de MARS prochain, et le No. 3 à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, le NEUVIÈME jour de MARS prochain à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de mars prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du shérif, Shérif.  
Saint-Jean, 3 novembre 1875. 6571  
[Première publication, 6 novembre 1875.]

FIERI FACIAS.

*Court de Circuit—district d'Iberville.*

St. Jean, à savoir : } CHARLES J. S. GRANT,  
No. 1244. } Demandeur; vs. JOSEPH  
GUENETTE, ès-qualité de curateur à la personne  
et aux biens de Simon Cardinal, interdict, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le rang "La Carrière," en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, comté de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, de la contenance de vingt arpents en superficie; borné à l'est par Julien Langlois, à l'ouest par Vital Boutin ou ses représentants, du côté sud par Narcisse Granger, et du côté nord par Jean-Baptiste Lafaille—avec une grange dessus construite, étant le numéro 2742 du cadastre de la seigneurie Longueuil.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, le NEUVIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mars prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du shérif, Shérif.  
Saint-Jean, 3 novembre 1875. 6569  
[Première publication, 6 novembre 1875.]

### Ventes par le Shérif.—Joliette.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ser; joining at one end to the east the lands of the range "Petit Bernier," at the other end to the west the lands of the first grand'line, on the north side Laurent Paradis, and on the south side, part to Louis Ferland or representatives and part to Bénéonie Charrot, junior—with a house and other buildings thereon erected.

3. A lot of land with standing timber situate in the parish of Sainte-Marguerite de Blairfindie, in the first grandline, said district of Iberville; containing one arpent in front by twenty-two and half arpents in depth, more or less; joining at one end Alfred Molleur, at the other end the end of the lands of the "Petit Bernier," on one side to the north Jean Baptiste Moreau, and on the other side to the south Joseph Desnoyers—without buildings. With a road reserved on Alfred Molleur's ground to reach the Grandline road.

To be sold the Nos. 1 and 2 at the church door of the parish of St. John's the Evangelist, on the SEVENTH day of MARCH next, at ELEVEN of the clock in the forenoon; and the No. 3 at the church door of the parish of Sainte-Marguerite de Blairfindie, on the NINTH day of MARCH aforesaid at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of March next.

CHAS. NOLIN,

Sheriff's office. Sheriff.  
St. John's, 3rd November, 1875. 6572  
[First published, 6th November, 1875.]

FIERI FACIAS.

*Circuit Court—district of Iberville.*

St. Johns, to wit : } CHARLES J. S. GRANT,  
No. 1244. } Plaintiff; vs. JOSEPH  
GUENETTE, ès-qualité of Curator to the person  
and estate of Simon Cardinal, interdict, Defendant.

A lot of land situate in the range "La Carrière," in the parish of Saint-Marguerite de Blairfindie, county of Saint-John's, in the district of Iberville; containing twenty arpents in superficies; bounded to the east by Julien Langlois, to the west by Vital Boutin or representatives, on the south side by Narcisse Grange, and on the north side by Jean-Baptiste Lafaille—with a barn thereon erected. Being the number 2742 on the cadaster of the seigniory of Longueuil.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Marguerite de Blairfindie, on the NINTH day of MARCH next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the thirtieth day of March next.

CHS. NOLIN,  
Sheriff.

Sheriff's Office,  
Saint-Johns, 3rd November, 1875. 6570  
[First published, 6th November, 1875.]

### Sheriff's Sales.—Joliette.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

## FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Joliette.

No. 7203. } **L. N. DUCONDU & CIE.,** De-  
 GRENIER, Défendeur ; contre LUDGER

Une terre située dans le onzième rang du township de Rawdon, dans le district de Joliette, étant le numéro quatre du dit rang, d'environ cent acres en superficie, tenant à un bout à Patrick Evans, à l'autre bout partie à John Kencheley, et partie à John Nulty, d'un côté partie à J. O. Morin et partie à Patrick Mooney, et de l'autre côté à John Kencheley—avec maison, grange, étable et hangar dessus construits, sans garantie quant à la contenance, le plus ou moins devant être à la perte ou au profit de l'acquéreur.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Montcalm, en la paroisse de Sainte-Julienne, le SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzisième jour de mars prochain.

B. H. LEPROHON,  
 Bureau du Shérif, Shérif.  
 Joliette, 30 octobre 1875. 6551  
 [Première publication, 6 novembre 1875.]

## Ventes par le Shérif.—Montreal.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.  
 District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **A** l'instance de MM. LA  
 No. 1812. } **FLAMME, HUNTING-**  
**TON, MONK et LAFLAMME,** avocats, de Mont-  
 réal, par distraction de frais ; contre les terres et  
 tenements de **MARTIN FALLON,** commerçant,  
 des cité et district de Montréal, dans une cause  
 où Owen J. Devlin, notaire public, de Montréal  
 susdit, était demandeur, et le dit Martin Fallon,  
 était défendeur.

Cet emplacement sis et situé dans la cité de Montréal, connu sur le plan et le livre de renvoi officiel du quartier St. Laurent, de la cité de Montréal, déposés de record dans le bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, comme partie du lot No. 211, joignant à l'est, la propriété de M. Evans, et contenant quarante-quatre pieds de front, plus ou moins, mesure anglaise, sur quatre-vingt-trois pieds de profondeur ou environ, borné comme suit : en front à la rue du Maire, en arrière partie au lot No. 210, partie au lot No. 212, et de l'autre côté à l'ouest, résidu du dit lot No. 211—avec une maison en brique à deux étages bâtie à l'est du dit lot, et une partie d'une maison en brique à un étage érigée en arrière du dit lot.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le DOUZIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain.

C. A. LEBLANC,  
 Bureau du Shérif, Shérif.  
 Montréal, 7 septembre 1875. 5139

## FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Joliette.

No. 7203. } **L. N. DUCONDU & CO.,**  
 Plaintiffs ; against LUD-  
 GER GRENIER, Defendant.

A land situate in the eleventh range of township Rawdon, in the district of Joliette, being number four of the said range, of about one hundred acres in extent, bounded at one end by Patrick Evans, at the other end partly by John Kencheley and partly by John Nulty, on one side partly by J. O. Morin, and partly by Patrick Mooney, and on the other side by John Kencheley,—with a house, barn, stable and hangar thereon erected, without warranty as the precise measurement, the excess or deficiency to be the purchaser's gain or loss.

To be sold at the registry office for the county of Montcalm, in the parish of Sainte-Julienne, on the SEVENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of march next.

B. H. LEPROHON,  
 Sheriff's Office, Sheriff.  
 Joliette, 30th October, 1875. 6552  
 [First published, 6th November, 1875.]

## Sheriff's Sales.—Montreal.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.  
 District of Montréal.

Montréal, to wit : } **A**t the instance of Messrs.  
 No. 1812. } **LAFLAMME, HUNTING-**  
**TON, MONK & LAFLAMME,** of Montreal, ad-  
 vocates, distracting for costs ; against the lands and  
 tenements of **MARTIN FALLON,** of the city and  
 district of Montreal, trader, in a certain cause  
 wherein Owen J. Devlin, of Montreal aforesaid,  
 notary public, was Plaintiff, and the said Martin  
 Fallon was Defendant.

The certain lot of land or emplacement situate, lying and being in the city of Montreal, known and distinguished on the official plan and in the book of reference of the Saint Lawrence ward, of the said city of Montreal, deposited of record, in the registry office of the registration division of Montreal, as part of lot No. 212, joining to the east, the property of Mr. Evans, and containing forty-four feet in front, more or less, english measure, by eighty-three feet in depth or thereabouts, bounded as follows : in front by Mayor street, in rear partly by lot No. 210, and partly by lot No. 212, and on the other side to the west by the remainder of lot No. 211—with a two story brick house built on the east of said lot, and a portion of a one story brick house erected on the rear of said lot.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWELFTH day of JANUARY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of FEBRUARY.

C. A. LEBLANC,  
 Sheriff's Office, Sheriff.  
 Montreal, 7th September, 1875. 5140 2

## FIERI FACIAS.

*Du district de Montréal.*

Montréal, à savoir : } HENRY AITKIN, Deman-  
No. 2040. } deur; contre JOSEPH  
ALFRED LIPPÉ, Défendeur.

Ce lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, ayant son front sur la rue Cherrier, dans la dite cité de Montréal, étant cette partie du lot connu et désigné sur le plan et le livre de renvoi officiels du dit quartier de la dite cité, comme le lot numéro (1207) douze cent sept, lequel est désigné et connu sur le plan officiel de subdivision et le livre de renvoi du dit lot 1207, comme le numéro de subdivision deux cent dix-sept—sans bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Montréal, 4 août 1875. 4157 3  
[Première publication, 7 août 1875.]

## FIERI FACIAS.

*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } CLEOPHAS MOISE LA-  
No. 9551. } VIGNE, Demandeur ;  
contre RAYMOND LUCIER, Défendeur.

Ces emplacements situés dans le quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, étant partie de la propriété de Connolly, et étant une subdivision des numéros cent quatre-vingt-dix-huit et cent quatre-dix-neuf, 198 et 199, sur le plan de subdivision de W. B. Johnson, dûment fait et filé du No. 1207, douze cent sept du plan et du livre de renvoi officiel du dit quartier, contenant chacun vingt-quatre pieds de largeur sur la rue Mantana sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins—avec le droit en faveur de l'acheteur, ses héritiers, et ayant cause de se servir de la ruelle en arrière comme un passage en commun, mais non le droit d'encombrer icelle d'aucune manière que ce soit.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le onzième jour de Décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Montréal, 4 août 1875. 4161 3  
[Première publication, 7 août 1875.]

## FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure.*

Montréal, à savoir : } JOSEPH CHARETTE,  
No. 2495. } Demandeur; contre JO-  
SEPH BRIEN dit DESROCHERS ALIAS DURO-  
CHER, Défendeur.

1. Un terrain situé dans la paroisse de Sainte-Brigitte, dans la cité et district de Montréal, rue Visitation, étant partie de la moitié nord-ouest du lot de terre connu et désigné sous le numéro onze cent vingt-cinq, du plan officiel, et sur le livre de renvoi du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, faits pour les fins d'enregistrement, contenant vingt-deux pieds de front sur cent-un pieds de profondeur, mesure anglaise, borné devant par la susdite rue Visitation, derrière par le reste du dit lot laissé pour former la moitié d'une rue de quarante pieds, d'un côté par le lot numéro onze cent vingt-six du dit plan, et d'autre côté par l'autre moitié du dit lot onze cent vingt-cinq—avec une maison et autres bâtisses dessus, en voie de construction.

2. Un terrain situé au même lieu, et dite rue Visitation, étant partie de la moitié sud-est du lot de terre connu et désigné sous le numéro onze cent vingt-cinq, du plan et du livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la cité de Mont-

## FIERI FACIAS.

*From the district of Montreal.*

Montreal, to wit : } HENRY AITKIN, Plain-  
No. 2040. } tiff; against JOSEPH AL-  
FRED LIPPÉ, Defendant.

That lot of land in the Saint-James ward, of the city of Montreal, fronting on Cherrier street, in said city of Montreal, being that part of the lot known and designated on the official plan and book of reference of said ward of said city, as lot number (1207) twelve hundred and seven, which is designated, known and described on the official plan of subdivision and book of reference of said lot 1207, as subdivisional number two hundred and seventeen—with no buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of DECEMBER next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-eighth day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Montreal, 4th August, 1875. 4158 3  
[First published, 7th August, 1875.]

## FIERI FACIAS.

*From the district of Montreal.*

Montreal, to wit : } CLEOPHAS MOISE LAVI-  
No. 9551. } GNE, Plaintiff; against  
RAYMOND LUCIER, Defendant.

Those certain emplacements in the Saint-James ward, of the said city of Montreal, being part of the Connolly property, and being a subdivision of numbers one hundred and ninety-eight and one hundred and ninety-nine, 198 and 199, on the subdivision plan of W. B. Johnson, duly made and filed of 1207 twelve hundred and seven of the official plan and book of reference of said ward; containing each twenty-four feet wide on Mantana street, by ninety-four feet in depth, english measure, more or less—with the right of the purchaser, his heirs and assigns, to use the lane in rear as a passage in common, but without right to encumber the same in any manner however.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of DECEMBER next, at the hour of TWELVE of the clock NOON. The said writ returnable on the eleventh day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Montreal, 4th August, 1875. 4162  
[First published, 7th August, 1875.]

## FIERI FACIAS.

*Superior Court.*

Montreal, to wit : } JOSEPH CHARETTE,  
No. 2495. } Plaintiff; against JO-  
SEPH BRIEN dit DESROCHERS ALIAS DURO-  
CHER, Defendant.

1. An emplacement situate in the parish of Sainte-Brigitte, in the city and district of Montreal, Visitation street, being part of the north-west half of lot known and described as number eleven hundred and twenty-five, on the official plan and book of reference for Sainte-Mary's ward, of the city of Montreal, made for registration purposes, containing twenty-two feet in front by one hundred and one feet in depth, english measure, bounded in front by the said Visitation street, in rear by the remaining of the said lot, reserved to form the half of a street of forty feet, on one side by the lot number eleven hundred and twenty-six of the said plan, and on the other side by the other half of the said lot number eleven hundred and twenty-five—with a house and other buildings thereon in construction.

2. An emplacement situate at the same place and in the said Visitation street, being part of the south-east half of the lot of land known and described as number eleven hundred and twenty-five of the official plan and book of reference for

réal, faits pour les fins d'enregistrement, de la contenance de vingt-deux pieds de front sur cent-un pieds de profondeur, mesure anglaise, borné en front par la susdite rue Visitation, derrière par le reste du dit lot laissé pour former la moitié d'une rue de quarante pieds de large, d'un côté, par le lot numéro onze cent vingt-deux du dit plan, et d'autre côté par l'autre moitié du dit lot onze cent vingt-cinq du même plan—avec une maison et autres bâtisses dessus, en voie de construction.

3. Un terrain situé au même lieu et dite rue Visitation, étant partie de la moitié sud-est du lot de terre connu et désigné sous le numéro onze cent vingt-six, du plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, faits pour les fins d'enregistrement, contenant vingt-deux pieds de front sur cent-un pieds de profondeur, mesure anglaise, borné devant par la susdite rue Visitation, derrière par le reste du dit lot laissé pour former la moitié d'une rue de quarante pieds, d'un côté par le numéro onze cent vingt-cinq du dit plan, d'autre côté par l'autre moitié du dit lot onze cent vingt-six—avec une maison et autres bâtisses dessus, en voie de construction.

4. Un lot de terre situé au même lieu susdit, portant les numéros trois, quatre et cinq de la subdivision, du numéro quatorze cent soixante-huit du quartier Sainte-Marie, borné en front par la rue Marie-Anne, en arrière par une ruelle, d'un côté par le numéro deux, et de l'autre côté par le numéro six, de la susdite division du numéro quatorze cent soixante-huit, du plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Marie—avec trois maisons et autres bâtisses dessus, en voie de construction.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de décembre prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Montréal, 4 août 1875. 4159 3  
[Première publication, 7 août 1875.]

FIERI FACIAS.  
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } DAME ZOË BRODEUR,  
No. 1589. } Demanderesse; vs.  
EDOUARD D. DEMERS, Défendeur.

La moitié indivise d'un certain lot de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, dans les limites de la municipalité du bassin de Chambly, de la contenance d'un arpent et soixante et quinze perches en superficie, plus ou moins; bornée en front par le chemin de la Reine, derrière et d'un côté par le terrain du canal de Chambly, et de l'autre côté par le terrain de la corporation du village du dit bassin de Chambly—sans bâtisses; lequel terrain est connu et désigné sous le numéro trente-cinq du plan de division en lots d'emplacement d'un terrain ci-devant appartenant au département militaire sous le nom de "Terres de Réserves de l'Ordonnance *Ordonnances Réserves*," à Chambly; lequel terrain fait partie du lot numéro cent trente sur le plan et livre de renvoi officiels du dit village du bassin de Chambly, fait pour les fins d'enregistrement en conformité au code civil du Bas-Canada.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Saint-Joseph de Chambly, le VINGT-CINQUIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de février prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Montréal, 22 septembre 1875. 5617  
[Première publication, 25 septembre 1875.]

Sainte-Mary's ward, of the city of Montreal, made for the registration purposes, containing twenty-two feet in front by one hundred and one feet in depth, english measure, bounded in front by the said Visitation street, in rear by the remaining of the said lot, reserved to form the half of a street of forty feet in width, on one side by the lot number eleven hundred and twenty-two on the said plan, and on the other side by the other half of the said lot eleven hundred and twenty-five, of the same plan—with a house and other buildings thereon in construction.

3. An emplacement situate at the same place, the said Visitation street, being part of the south-east half of the lot of land known and described as number eleven hundred and twenty-six, of the official plan and book of reference for Sainte-Mary's ward, of the city of Montreal, made for the registration purposes, containing twenty-two feet in front by one hundred and one feet in depth, english measure, bounded in front by the said Visitation street, in rear by the remaining of the said lot reserved to form the half of a street of forty feet, on one side by number eleven hundred and twenty-five of the said plan, on the other side by the other half of the said lot eleven hundred and twenty-six—with a house and other buildings thereon in construction.

4. An emplacement situate at the same place, bearing numbers three, four and five, of the subdivision of number fourteen hundred and sixty-eight, of Sainte-Mary's ward, bounded in front by Marie-Anne street, in rear by a lane, on one side by number two, and on the other side by number six of the said subdivision of number fourteen hundred and sixty-eight of the official plan and book of reference for Sainte-Mary's ward—with three houses and other buildings thereon in construction.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of DECEMBER next, at HALF past TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of December next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Montreal, 4th August, 1875. 4160  
[First published, 7th August, 1875.]

FIERI FACIAS.  
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } DAME ZOË BRODEUR,  
No. 1589. } Plaintiff; vs. EDOUARD  
D. DEMERS, Defendant.

The undivided half of a certain lot of land situate and being in the parish of Saint-Joseph de Chambly, within the limits of the municipality of Chambly Basin, containing one arpent and seventy-five perches in extent, more or less; bounded in front by the Queen's road, in rear and on one side by the land of the ground of the Chambly canal, and on the other side by the corporation village of Chambly Basin aforesaid—without buildings; said lot being known and described as number thirty-five on the division plan into lots, of an emplacement heretofore belonging to the military department and known as the *Ordonnance Réserves*, at Chambly, and which lot forms part of lot number one hundred and thirty on the official plan and book of reference of the said village of Chambly Basin, prepared for registration purposes, under the civil code of Lower Canada.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Joseph de Chambly, on the TWENTY-FIFTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of February next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Montreal, 22nd September, 1875. 5618  
[First published, 25th September, 1875.]

## ALIAS FIERI FACIAS.

*District of Montréal.*

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ DE CON-  
No. 534. } S TRUCTION PERMA-  
NENTE DE MONTRÉAL, Demanderesse ; contre  
ROBERT WISEMAN, et épouse, Défendeurs.

Un lopin de terre situé à la côte Saint-Louis, pa-  
roisse de Montréal, étant le lot numéro deux cent  
seize (216) sur le plan officiel et le livre de renvoi  
pour le village incorporé de la côte Saint-Louis,  
contenant trente pieds de front sur soixante pieds  
de profondeur, plus ou moins, borné en front au  
chemin de la Reine, en arrière et du côté nord à  
Amable Gaudré ou représentants et de l'autre  
côté au sud à Jean Paré ou représentants—avec  
une maison en pierre à un étage, grange, étable et  
autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de  
Montréal, le VINGT-CINQUIÈME jour de JAN-  
VIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le  
dit bref rapportable le deuxième jour de février  
prochain.

C. A. LEBLANC.

Bureau du Shérif, Shérif.  
Montréal, 22 septembre 1875. 5615  
[ Première publication, 25 septembre 1875. ]

## FIERI FACIAS.

*De la Cour Supérieure.*

Montréal, à savoir : } ALEXIS GADOURY,  
No. 960. } Demandeur ; contre  
NAPOLEON BENOIT, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé dans le  
quartier Sainte-Marie de la cité de Montréal, de la  
contenance de quarante pieds de largeur sur qua-  
tre-vingt pieds de profondeur, le tout mesure  
anglaise, plus ou moins, composé des parties de  
lots suivants, savoir :

1. De la partie sud-est du lot numéro onze  
cent quarante-cinq (1145-5) des plan et livre de  
renvoi de la subdivision du lot numéro onze  
cent quarante-cinq des plan et livre de renvoi offi-  
ciels du dit quartier Sainte-Marie; cette subdivision  
préparée et déposée suivant les dispositions de  
l'article 2175 du code civil du Bas-Canada, laquelle  
partie sud-est se trouve de la contenance d'en-  
viron quatre pieds de large sur soixante et dix  
pieds de profondeur, bornée en front au sud-ouest  
par la rue Papineau, en arrière par le lot numéro  
onze cent quarante-cinq-trois des plan et livre de  
renvoi de la dite subdivision, d'un côté au nord-  
ouest par la partie nord-ouest du dit lot numéro  
onze cent quarante-cinq, et d'autre côté par le  
lot numéro onze cent quarante-cinq-six des plan  
et livre de renvoi de la dite subdivision.

2. De la partie nord-ouest du dit lot numéro  
onze cent quarante-cinq-six (1145-6), laquelle partie  
nord-ouest se trouve de la contenance d'environ  
trente-six pieds de largeur sur soixante et dix  
pieds de profondeur, bornée en front par la dite  
rue Papineau, en arrière par le dit lot numéro  
onze cent quarante-cinq-trois, d'un côté au nord-  
ouest par la partie ci-dessus désignée du dit lot  
numéro onze cent quarante-cinq et d'autre  
côté par le résidu du dit lot numéro onze cent qua-  
rante-cinq-six.

3. Et enfin de cette partie du dit lot numéro  
onze cent quarante-cinq-trois (1145-3) dont le front  
est de la même grandeur et contigu à l'arrière  
ligne des deux parties de lots ci-dessus au long  
décrits, qui forment ensemble une largeur de qua-  
rante pieds et auxquelles la partie de lot présentement  
décrite sert de prolongement jusqu'à la  
profondeur de dix pieds, se trouvant ainsi cette  
partie de lot de la contenance d'environ quarante-  
pieds de largeur sur dix pieds de profondeur,  
mesure anglaise, et étant bornée en front au sud-  
ouest par l'arrière ligne des deux parties de lots  
ci-dessus au long décrites, en arrière par une por-  
tion du dit lot numéro onze cent quarante-cinq-  
trois, qui avec d'autres parties de lots forment la rue  
Mathieu, et des deux côtés par d'autres portions  
du dit lot numéro onze cent quarante-cinq-trois—

## ALIAS FIERI FACIAS.

*District of Montréal.*

Montreal, to wit : } THE MONTREAL PER-  
No. 534. } MANENT BUILDING  
SOCIETY, Plaintiffs ; against ROBERT WISEMAN  
*et uxor*, Defendants.

A lot of land situate at côte Saint-Louis, parish  
of Montréal, being lot number two hundred and  
sixteen (216) in the official plan and in the book  
of reference for the incorporated village of côte  
Saint-Louis, containing thirty feet in front by sixty  
feet in depth, more or less, bounded in front by  
the Queen's highway, in rear, and on the north  
side by Amable Gaudré or representatives, and on  
the other side, to the south, by Jean Paré or re-  
presentatives,—with a one story stone house, barn,  
stable and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montréal,  
on the TWENTY-FIFTH day of JANUARY next,  
at the hour of TEN of the clock in the forenoon.  
The said writ returnable on the second day of  
February next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Montreal, 22nd September, 1875. 5616  
[ First published, 25th September, 1875. ]

## FIERI FACIAS.

*From the Superior Court.*

Montreal, to wit : } ALEXIS GADOURY, Plain-  
No. 960. } tiff ; against NAPOLEON  
BENOIT, Defendant.

A lot of land or emplacement situate in Saint-  
Mary's ward of the city of Montréal, measuring  
forty feet wide by eighty feet in depth, the whole  
english measure, more or less, composed of the  
following portions of lots, to wit :

1. Of the south-east part of lot number eleven  
hundred and forty-five-five (1145-5) on the plan  
and book of reference of the subdivision of lot  
number eleven and forty-five on the official plan  
and book of reference of Saint-Mary's ward afore-  
said, subdivision having been prepared and filed  
pursuant to article 2175 of the civil code of Lower  
Canada, which said south-eastern part of lot mea-  
sures about four feet in width by seventy feet in  
depth ; bounded in front to the south-west by Pa-  
pineau street, in rear by lot number eleven hun-  
dred and forty-five-three, on the plan and book  
of reference of the said subdivision, on one side  
to the north-west by the north-west part of said lot  
number eleven hundred and forty-five-five, (1145-5)  
and on the other side by lot number eleven hun-  
dred and forty-five-six (1145-6) on the plan and  
book of reference for the said division.

2. Of the north-west half of the said lot number  
eleven hundred and forty-five-six (1145-6), which  
said north-west part measures about thirty-six feet  
wide by seventy feet deep, bounded in front by  
Papineau street aforesaid, in rear side by number  
eleven hundred and forty five-three; on one side  
to the north-west by the part herein above de-  
scribed of lot number eleven hundred and forty-  
five-five, and on the other side by the residue of  
lot number eleven hundred and forty-five-six.

3. And lastly of that part of the said lot num-  
ber eleven hundred and forty-five-three (1145-3),  
whereof the front is of the same dimension, and  
adjoining the rear line of the two parts of lots  
hereinabove fully described, which together form  
a width of forty feet, and to which the portions of  
lots herein described form a continuation for a  
depth of ten feet so that this said portion of lot  
measure about forty feet in width by ten feet in  
depth, english measure, and bounded in front to  
the south-west by the rear line of the two portions  
of lots, hereinabove fully described, in rear by a  
portion of the said lot number eleven hundred  
and forty-five-three, which with other portions of  
lots forms Mathieu street, and on both sides by  
other portions of the said lot number eleven hun-  
dred and forty five-three, with a three storey

avec une maison en bois lambrissée en briques à trois étages et à deux côtés, et d'autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du shérif, Shérif.  
Montréal, 2 novembre 1875. 6539  
[Première publication, 6 novembre 1875.]

FIERI FACIAS.  
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } ALFRED ROY, fils,  
No. 6331. } Demandeur, contre  
PIERRE ALARIE, Défendeur.

Un terrain situé en la Cité de Montréal, dans le quartier Sainte-Marie, sur la rue Marie-Anna; connu et désigné sous les numéros vingt-trois (23) et vingt-quatre (24) de la subdivision du numéro mille quatre cent soixante et huit (1468) au plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, contenant les dits deux lots, quarante-deux pieds de front sur soixante et quinze pieds de profondeur, plus ou moins; tenant en front à la dite rue Marie-Anna, en profondeur à une ruelle de vingt pieds de largeur, l'usage d'icelle en commun avec les autres propriétaires environnants; d'un côté au lot numéro vingt-deux de la dite subdivision, et de l'autre côté au lot numéro mille quatre cent quatre-vingt-deux—avec une maison à deux côtés lambrissée en briques.

Pour être vendu en mon bureau en la cité de Montréal, le HUITIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures et DEMIE de l'avant midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du shérif, Shérif.  
Montréal, 3 novembre 1875. 6575  
[Première publication, 6 novembre 1875.]

FIERI FACIAS.  
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } ALPHONSE CHARLE-  
No. 1194. } BOIS, Demandeur,  
contre JEAN BAPTISTE SEERS, Défendeur;

Un lot de terre sis et situé en la ville Saint-Henri, dans le district de Montréal, de la contenance de trente-huit pieds de front sur quatre-vingts pieds de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise; borné au front par la rue Saint-Pierre, en arrière par un nommé Bisailon, d'un côté par Octave Brunet, de l'autre côté par la rue Saint-Antoine—avec une maison à deux étages lambrissée en briques et autres bâtisses dessus construites. Le dit lot de terre faisant partie du numéro onze cent quatre-vingt-dix-sept du plan et livre de renvoi officiels, faits pour les fins d'enregistrement.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du shérif, Shérif.  
Montréal, 3 novembre, 1875. 6577  
[Première publication, 6 novembre 1875.]

FIERI FACIAS.  
*District de Montréal.*

Montréal, à savoir : } ALPHONSE CHARLE-  
No. 1195. } BOIS, Demandeur;  
contre OCTAVE BRUNET, Défendeur;

Un lot de terre sis et situé en la ville de Saint-Henri, dans le district de Montréal, de la contenance de trente-huit pieds de front sur quatre-vingt de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise; borné en front par la rue Saint-Pierre, en arrière par un nommé Bisailon, d'un côté par Jean Bte. Seers et de l'autre côté par un nommé Surprenant avec une mai-

sonnée en bois lambrissée en briques, divisée en deux tenements, et outbuildings thereon erected.

To be sold at my office in the city of Montreal, on the EIGHTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of March next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff.

Sheriff's Office,  
Montreal, 2nd November, 1875. 6540  
[First published, 6th November, 1875.]

FIERI FACIAS.  
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } ALFRED ROY, junior,  
No. 6331. } Plaintiff; against PIER-  
RE ALARIE, Defendant.

A lot situate in the city of Montreal, Saint-Mary's ward, on Mary-Anna street, known and described as lot number twenty three (No. 23) and twenty-four (24) on the subdivision of number fourteen hundred and sixty-eight (1468) on the official plan and book of reference for the said ward, both said lots measuring forty-two feet in front by seventy-five feet in depth, more or less, bounded in front by Mary-Anna street aforesaid, in rear by a lane twenty feet wide, to be used in common with the other adjoining proprietors, on one side by lot number twenty-two of the said subdivision, and on the other side by lot number one thousand four hundred and eighty-two,—with a house faced with brick and divided into two tenements.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of MARCH next, at the hour of HALF past ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of march next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Montreal, 3rd November, 1875. 6576  
[First published, 6th November, 1875.]

FIERI FACIAS  
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } ALPHONSE CHARLEBOIS,  
No. 1194. } Plaintiff; against JEAN-  
BAPTISTE SEERS, Defendant.

A lot of land situate and being in the town of Saint-Henri, in the district of Montreal, containing thirty-eight feet in front by eighty feet in depth, the whole more or less, without warranty as to precise contents; bounded in front by Saint Peter street, in rear by one Bisailon, on one side by Octave Brunet, and on the other side by Saint-Antoine street, with a two story house faced with brick and outbuildings thereon erected. Said lot of land forming part of number eleven hundred and ninety-seven on the plan and book of official reference prepared for registration purposes.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of March next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Montreal, 3rd November, 1875. 6578  
[First published, 6th November, 1875.]

FIERI FACIAS.  
*District of Montreal.*

Montreal, to wit : } ALPHONSE CHARLE-  
No. 1195. } BOIS, Plaintiff; against  
OCTAVE BRUNET, Defendant.

A lot of land situate and being in the town of Saint-Henri, in the district of Montreal, measuring thirty-eight feet in front by eighty feet in depth, the whole more or less, without warranty as to precise contents; bounded in front by Saint-Peter street, in rear by one Bisailon, on one side by Jean-Baptiste Seers, and on the other side by one Surprenant—with a two story house faced

son à deux étages lambrissée en briques et autres bâtisses dessus construites, le dit lot de terre faisant partie du numéro onze cent quatre vingt-dix sept du plan et livre de renvoi officiels faits pour les fins d'enregistrement.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour de MARS prochain à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC, Sheriff.  
Bureau du Shérif, Montréal, 3 novembre 1875. 6579  
[Première publication, 6 novembre 1875.]

with brick and outbuildings thereon erected, said lot of land forming part of number eleven hundred and ninety-seven, on the plan and book of official reference prepared for registration purposes.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of MARCH next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of March next.

C. A. LEBLANC, Sheriff.  
Sheriff's Office, Montreal, 3rd November, 1875. 6580  
[Erist published, 6th November, 1875.]

### Ventes par le Shérif.—Québec.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

#### FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } CYRILLE BLOUIN, de la paroisse de Saint-Henri, hôtelier; contre JULIEN MERCIER, de la paroisse de Saint-Lambert, menuisier, à savoir :

1. La moitié indivise d'un morceau de terre et emplacement indivis situé en la susdite paroisse Saint-Lambert en la concession Saint-Lambert, contenant en total le dit morceau de terre et emplacement un quart d'arpent de terre en superficie, plus ou moins, borné en avant au sud-ouest au chemin du pont du lieu, en arrière au nord-est à Louis Gauthier dit Larochelle, d'un côté au sud à Etienne Roy, et de l'autre côté au nord à Gabriel Boutin—avec ensemble la moitié indivise des bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. La moitié indivise d'un morceau de terre indivis située même paroisse et même concession, enclos dans la terre de Augustin Boutin, père, ou représentants, contenant un arpent de terre en superficie, plus ou moins, bornée au nord-est, partie au chemin de front du lieu et partie au dit Augustin Boutin ou représentants et de trois autres côtés, sud-ouest, nord et sud au dit Augustin Boutin ou représentants—avec la moitié indivise du moulin à scie de bois maintenant démoli, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Lambert, le QUINZIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de mars prochain.

C. ALLEYN, Sheriff.  
Québec, 3 novembre, 1875. 6555  
[Première publication, 6 novembre 1875.]

#### FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LOUISA GAIRDENER No. 879. } HEALEY, fille majeure, de la cité de Québec; contre GEORGE LAVOIE, commis, ci-devant de la cité de Québec, maintenant de pays inconnus, savoir :

Toute cette étendue de terre sise et située dans la ville de Lévis, contenant cinquante pieds de

### Sheriff's Sales.—Quebec.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other* oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

#### FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } CYRILLE BLOUIN, of the parish of Saint-Henri, hotel-keeper; against JULIEN MERCIER, of the parish of Saint-Lambert, joiner, and others, to wit :

1. The undivided half of an undivided piece of land situate in the said parish of Saint-Lambert, in the Saint-Lambert concession, said land containing in all one quarter of an arpent in extent, more or less, bounded in front to the south-west by the front road of the place, in rear to the north-east by Louis Gauthier dit Larochelle, on one side to the south by Etienne Roy, and on the other side to the north by Gabriel Boutin—together with the undivided half of the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. The undivided half of an undivided piece of land situate in the same parish and concession, enclosed within the property of Augustin Boutin, senior, or his representatives, containing one arpent of land in extent, more or less, bounded on the north-east partly by the front road of the place, and partly by the said Augustin Boutin or his representatives, and on the three remaining sides, south-west, north and south by the said Augustin Boutin or representatives—with the undivided half of the wooden saw-mill now demolished, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Lambert, on the FIFTEENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-eighth day of March next.

C. ALLEYN, Sheriff.  
Québec, 3rd October, 1875. 6556  
[First published, 6th November, 1875.]

#### FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } LOUISA GAIRDENER No. 879. } HEALEY, of the city of Québec, spinster; against GEORGE LAVOIE heretofore of the city of Québec, clerk, now of parts unknown, to wit :

All that certain lot or parcel of ground situate and being in the town of Lévis, containing fifty

front sur cent-quarante pieds de profondeur, le tout plus ou moins, mesure anglaise, bornée en front vers le sud-ouest à une nouvelle rue, appelée rue Shaw, en arrière vers le nord-est à la propriété d'Étienne Dallaire ou représentants, d'un côté au lot numéro quatre-vingt-seize, appartenant à N. Lavoie, et de l'autre côté au lot numéro quatre-vingt-dix-huit, appartenant à M. Carrier, tel que le dit lot est maintenant désigné sous le numéro quatre-vingt-dix-sept sur le plan d'une plus grande étendue de terre, au même lieu fait et préparé par Frederick William Blacklock, de Québec, arpenteur, et déposé de record dans l'étude de Noel Hill Bowen, notaire public.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, le QUATORZIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente-unième jour de mars prochain.

C. ALLEYN,  
Shérif.

Québec, 30 octobre 1875. 6557  
[ Première publication, 6 novembre 1875. ]

### Ventes par le Shérif.—Rimouski.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler; afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

*Cour Supérieure pour le district de Rimouski.*

Rimouski, à savoir: } JEAN THEOPHILE  
No. 260. (No. 310 C. S. ) } COUILLARD, Demandeur; contre PIERRE LAVOIE, fils, Défendeur.

1. Une terre située en le premier rang de la paroisse de Saint-Germain de Rimouski, contenant quatre arpents et demi de front sur quarante-deux arpents de profondeur, tenant au nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, au sud au bout de la dite profondeur, à l'est aux héritiers de feu Louis Lavoie, et à l'ouest à la veuve Germain Bélanger ou ses représentants—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre située en le second rang de la paroisse de Sainte-Luce, contenant deux arpents de front ou environ sur quarante-deux arpents de profondeur, bornée au nord aux terres du premier rang, au sud aux terres du troisième rang, à l'est à Adolphe Ross et à l'ouest à Victor Proulx—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus, le lot No. un, au bureau du shérif du district de Rimouski, le NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, et le lot No. deux, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Luce, le DIXIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

S. BERUBÉ,  
Député-shérif.

Bureau du Shérif,  
Rimouski, 3 août 1875. 4155 3  
[ Première publication, 7 août 1875. ]

feet in front by one hundred and forty feet in depth, the whole more or less, english measure, bounded in front towards the south-west by a new street called Shaw street, in rear towards the north-east by the property of Étienne Dallaire or representatives, on one side by lot number ninety-six, belonging to N. Lavoie, and on the other side by lot number ninety-eight, belonging to Mr. Carrier, as the said lot or parcel of ground is laid down and distinguished under the number ninety-seven upon the plan of a larger extent of ground at the same place drawn up and prepared by Frederick William Blacklock, of Quebec, provincial land surveyor, and deposited of record in the office of Noel Hill Bowen, notary public. To be sold at the Church door of the parish of Notre-Dame de la Victoire, on the FOURTEENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third-first day of March next.

C. ALLEYN,  
Sheriff.

Quebec, 30th October 1875. 6558  
[ First published, 6th November 1875. ]

### Sheriff's Sales.—Rimouski.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

*Superior Court for the district of Rimouski.*

Rimouski, to wit: } JEAN THEOPHILE  
No. 260. (No. 310, S. C.) } } COUILLARD, Plaintiff; against PIERRE LAVOIE, junior, Defendant.

1. A land situate in the first range of the parish of Saint-Germain de Rimouski, containing four arpents and a half in front by forty-two arpents in depth, to the north-west by river Saint-Lawrence, to the south at the end of the said depth, to the east by the heirs of late Louis Lavoie, and to the west by the widow Germain Bélanger or representatives—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate in the second range of the parish of Sainte-Luce, containing two arpents in front or thereabout by forty-two arpents in depth, bounded to the north by the lands of the first range, to the south, to the lands of the third range, to the east by Adolphe Ross, and to the west by Victor Proulx—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold, the lot No. one, in the sheriff's office of the district of Rimouski, on the NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon, and the lot No. two, at the parochial church door of the parish of Sainte-Luce, on the TENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of December next.

S. BERUBÉ,  
Deputy-sheriff.

Sheriff's Office,  
Rimouski, 3rd August, 1875. 4156 3  
[ First published, 7th August, 1875. ]

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit.—District de Rimouski.*

Rimouski, à savoir : } ABRAHAM HAMEL, et al., Demandeurs ; contre ADOLPHE GUIMOND, Défendeur, savoir :

Une terre située en la paroisse de Sainte-Angèle de Mérici, comté de Rimouski, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur ; bornée au nord-est à la ligne latérale, au sud-ouest au bout de la profondeur, au nord à Jean Guimond, et au sud, à Philibert Labrie, étant le No. 7 du diagramme, et formant une superficie de quatre vingt-dix arpents—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Angèle, le VINGT-TROISIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de janvier prochain.

S. BERUBÉ,

Bureau du Shérif, Député-shérif.  
Rimouski, le 7 septembre 1875. 5177 2  
(Première publication, 11 septembre 1875.)

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit.—District de Rimouski.*

Rimouski, à savoir : } ETIENNE MICHAUD, Demandeur ; contre DAME MARIE LOUISE BELANGER, Défenderesse, savoir :

Une terre sise en les premier et second rangs des concessions de la seigneurie de Nicolas Rioux, contenant un arpent, cinq perches et quatorze pieds de front sur quarante-trois arpents de profondeur, plus ou moins ; bornée au nord à la deuxième montagne du fleuve, au sud au pied nord de la première montagne du second rang, au sud-ouest à Thomas Mercier, et au nord-est à Philippe Mercier, y compris un circuit contenant quarante pieds de front sur trois perches environ de profondeur, adjacent au dit immeuble—avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Simon, le VINGT-UNIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de janvier prochain.

S. BERUBÉ,

Bureau du Shérif, Député Shérif.  
Rimouski, 1er septembre 1875. 5205  
(Première publication, 11 septembre, 1875.)

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Cour de Circuit.—District de Rimouski.*

Rimouski, à savoir : } JEAN THEOPHILE COUILLARD, écr., Demandeur ; contre JEAN PARENT, Défendeur, savoir :

Une terre située en le quatrième rang de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, contenant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée au nord aux terres du troisième rang, au sud aux terres du cinquième rang, au sud-ouest à Joseph Levesque, et au nord-est à Didace Ouellet—circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, le VINGTIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de janvier prochain.

S. BERUBÉ,

Bureau du Shérif, Député-Shérif.  
Rimouski, 6 septembre 1875. 5207  
(Première publication, 11 septembre 1875.)

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court.—District of Rimouski.*

Rimouski, to wit : } ABRAHAM HAMEL, et al., Plaintiffs ; against ADOLPHE GUIMOND, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Sainte-Angèle de Mérici, in the county of Rimouski, containing three arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded on the north-east by the side line, on the south-west by the end of the said depth, to the north by Jean Guimond, and to the south by Philibert Labrie, being lot No. 7 of the diagram, and forming a superficies of ninety arpents—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Angèle, on the TWENTY-THIRD day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-fifth day of January next.

S. BERUBÉ,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.  
Rimouski, 7th September 1875. 5178  
(First published, 11th September, 1875.)

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court.—District of Rimouski.*

Rimouski, to wit : } ETIENNE MICHAUD, Plaintiff ; against Dame MARIE LOUISE BELANGER, Defendant, to wit :

A land situate in the first and second ranges of the concessions of the Nicholas Rioux seigniory, containing one arpent six perches and fourteen feet in front by forty-three arpents in depth, more or less ; bounded on the north by the second hill from the river, on the south by the northern base of the first hill of the second range, on the south-west by Thomas Mercier, and north-east by Philippe Mercier, including a circuit containing forty feet in front by three perches or thereabouts in depth, contiguous to the said land, together with a house, a barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Simon, on the TWENTY-FIRST day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-second day of January next.

S. BERUBÉ,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.  
Rimouski, 1st September, 1875. 5206  
(First published, 11th September, 1875.)

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

*Circuit Court.—District of Rimouski.*

Rimouski, to wit : } JEAN THEOPHILE COUILLARD, esquire Plaintiff ; against JEAN PARENT, Defendant, to wit :

A land situate in the fourth range of the parish of Sainte-Cécile du Bic, containing two arpents in front by forty arpents in depth, bounded on the north by the lands of the third range, on the south by the lands of the fifth range, on the south-west by Joseph Levesque, and on the north-east by Didace Ouellet—circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Cécile du Bic, on the TWENTIETH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-fifth day of January next.

S. BERUBÉ,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.  
Rimouski, 6th September, 1875. 5208  
(First published, 11th September, 1875.)

## Ventes par le Shérif.—St. François.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

## FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir: } CHARLES KING, No. 467. } gentilhomme, de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Demandeur; contre E. FRANK ADAMS, ci-devant de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, maintenant de la cité de Boston, dans l'État du Massachusetts, un des États-Unis de l'Amérique, qui a des propriétés dans cette province, Défendeur, à savoir:

Premièrement.—Cette étendue de terre sise et située dans le canton d'Ascot, dans le dit district de Saint-François, plus spécialement connue et désignée comme étant le lot numéro trois, dans le onzième rang des lots situés dans le dit canton d'Ascot, contenant deux cents acres de terre, plus ou moins, avec l'allocation ordinaire pour les chemins publics (sauf et excepté, premièrement environ trois acres de terre plus ou moins, étant toute cette partie du dit lot qui s'étend à l'ouest du chemin public qui existe maintenant, et deuxièmement le droit de prendre de l'eau dans la dite terre au moyen de la pompe en bois, tel que le dit droit est cédé à un nommé Daniel Martin, dans un acte de vente ou écrit exécuté devant témoins, le huitième jour d'octobre mil huit cent soixante-trois, dûment enregistré,)—avec les bâtisses érigées et améliorations faites sur la dite terre, aussi tous les minéraux, métaux et minerais de toutes sortes y appartenant, le tout sujet aux lois de la province de Québec, le tout tel que plus spécialement décrit dans l'acte de vente du shérif du dit district de Saint-François au dit défendeur, en date du quinzième jour de janvier, mil huit cent soixante-douze.

Deuxièmement.—La moitié est du lot numéro trois, la moitié est du lot numéro deux, et la moitié ouest de la moitié est du lot numéro un, dans le seizième rang des lots situés dans le dit canton d'Ascot.

Pour être vendues au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la dite ville de Sherbrooke, le SEPTIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de mars prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du shérif, Sherbrooke, 3 novembre 1875. } Shérif. 6533  
[Première publication, 6 novembre 1875.]

## FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir: } DAME MARY AIT- No. 495. } KIN, de Nelsonville, dans le canton de Dunham, dans le district de Bedford, épouse séparée de biens par contrat de mariage de David Mair, écuyer de Nelsonville susdit, et de son dit mari dûment autorisé à ester en justice et le dit David Mair pour autori-

## Sheriff's Sales.—St. Francis.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

## FIERI FACIAS.

Superior Court.

Saint-François, to wit: } CHARLES KING, of the No. 467. } town of Sherbrooke, in the district of Saint-François, gentleman, Plaintiff; against E. FRANK ADAMS, heretofore of the town of Sherbrooke, in the district of Saint-François, now of the city of Boston, in the state of Massachusetts, one of the United States of America, who has property in this province, Defendant, to wit:

Fistly.—That certain tract or parcel of land situate and being in the township of Ascot, in the said district of Saint-François, more particularly known and distinguished as the lot number three, in the eleventh range of lots in said township of Ascot, containing two hundred acres of land, more or less, with the usual allowance for highways, (save and except therefrom firstly about three acres of land, more or less, being all that part of the said lot, which lies west of the highway as it now runs, and secondly the right to take water in pump loys, from said land as conveyed to one Daniel Martin, in and by a deed of sale or writing executed before witnesses on the eighth day of October, eighteen hundred and sixty three, duly registered)—with the buildings and improvements on the said land erected and made, and all minerals, metals, and ores of every description therein, thereon and there under, subject to the laws of the province of Quebec, the whole as more particularly described in a deed of sale from the sheriff of the said district of Saint-François, to said defendant, dated the fifteenth day of January, eighteen hundred and seventy-two.

Secondly.—The east half of lot number three, the east half of the lot number two, and the west half of the east half of the lot number one, in the thirteenth range of lots in the said township of Ascot.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the said town of Sherbrooke, on the SEVENTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-fifth day of March next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's office, Sherbrooke, 3rd November, 1875. } Sheriff. 6534  
[First published, 6th November, 1875.]

## FIERI FACIAS.

Superior Court.

Saint-François, to wit: } DAME MARY AITKIN, No. 495. } of Nelsonville, in the township of Dunham, in the district of Bedford, wife *séparée de biens* by marriage contract of David Mair, of Nelsonville aforesaid, esquire, and by her said husband, duly authorized to *ester en justice*, and the said David Mair for the purpose of

ser sa dite épouse pour toutes les fins des présentes, Demanderesse ; contre RICHARD WOOLFORD et SAMUEL CLEVELAND, fils, tous deux du village de Coaticook, dans le district de Saint-François, Défendeurs, à savoir ;

Tout ce lopin de terre sis et situé dans le dit village de Coaticook, et étant partie du lot numéro vingt-sept dans le deuxième rang des lots situés dans le Canton de Barnston, dans le dit district, et décrit comme suit : commençant au coin de terre nord-est tel que décrit dans un acte de vente de Madame Lydia Child et George M. Child et Lewis Sleeper, à Aaron F. Adams, passé devant Thomas, notaire public, le cinquième jour de mars mil huit cent soixante-huit ; delà courant sud le long de la rue Child environ trois perches et trois pieds, plus ou moins, jusqu'à la ligne nord de la terre possédée par Lorenzo Ives, la dite terre de Ives étant une partie de la terre ci-dessus mentionnée comme point de départ ; delà courant ouest le long de la ligne nord de la terre de Ives et la ligne de la terre occupée par le dit Cleveland environ huit perches et demie jusqu'à la terre de Richard Baldwin ; delà nord-est sur la ligne de la terre ci-dessus en premier lieu mentionnée jusqu'au point de départ et contenant environ trente perches de terre, soit plus ou moins avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Coaticook, dans le village de Coaticook dans le dit district de Saint-François, le NEUVIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de mars prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Sherbrooke, 2 novembre 1875. 6535  
[ Première publication, le 6 novembre 1875. ]

#### VENDITIONI EXPONAS.

*Cour Supérieure.*

Saint-François, à savoir : } LA COMPAGNIE  
No. 924. } LITE THE TRUST  
AND LOAN COMPANY OF CANADA, corps politique et incorporé, dûment incorporée par et en vertu d'un acte du parlement de la ci-devant province du Canada, et ayant sa principale place d'affaires pour la Province de Québec, en la cité de Montréal, Demanderesse ; contre DANIEL AUSTIN, du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, commerçant, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Une partie du lot numéro vingt-six dans le second rang des lots du dit canton de Stanstead, contenant un demi acre de terre, étant situé au côté nord du chemin public qui conduit de la traverse à Georgeville, au lieu appelé Narrows, mesurant huit perches sur le dit chemin public, la ligne du côté est du dit chemin public courant à angle droit du demi acre de terre, à une distance de trois perches à l'ouest de l'hôtel Bigelow, autrefois l'hôtel Magog, lot de terre situé du même côté du chemin public—avec la maison, grange et autres bâtisses sus-érigées.

Secondement.—Deux morceaux du lot numéro vingt-six, dans le second rang du dit canton de Stanstead, situés dans le village de Georgeville, sur l'un desquels est bâti un magasin, avec un bas côté adjacent, et sur l'autre une petite maison, et autrefois une factorie de perlasse et appentis, les deux dits morceaux de terre tels qu'acquis par Increase Bullock, suivant acte de vente daté du trois de juin mil huit cent trente-neuf.

Troisièmement.—Une partie du lot numéro vingt-six dans le second rang du dit canton de Stanstead, décrit et désigné comme suit : commençant à une borne sur le chemin qui conduit au débarcadère du lac, laquelle se trouve au coin nord-ouest du petit terrain appartenant à G. B. Rolston, de là allant cinquante pieds vers le sud à un autre poteau servant de borne, avec de la brique dessous, delà vers l'ouest parallèlement

authorizing his said wife for all and every the purposes thereof, Plaintiff ; against RICHARD WOOLFORD and SAMUEL CLEVELAND, junior, both of the village of Coaticook, in the district of Saint-François, defendants, to wit :

All that piece, parcel or lot of land lying and being in the said village of Coaticook and being part of lot number twenty-seven in the second range of lots situate in the township of Barnston, in said district, and described as follows, to wit : commencing at the north east corner of land as described in a deed of sale from Mrs. Lydia Child and George M. Child and Lewis Sleeper, to Aaron F. Adams, passed before Thomas, notary public, on the fifth day of March, eighteen hundred and sixty-eight, thence running southerly along Child street, about three rods and three feet, more or less, to the north line of land owned by Lorenzo Ives, said Ives land being a part of the land, above referred to as a starting point, thence running westerly along said Ives north line and line of land owned by said Cleveland, about eight and one half rods to land of Richard Baldwin thence north-easterly on the line of the land first above mentioned to the place of beginning and containing about thirty rods of land be the same, more or less—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Coaticook, in the village of Coaticook, in said district of Saint-François, on the NINTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty-fifth day of March next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's office, Sheriff.  
Sherbrooke, 2nd November, 1875. 6536  
[ First published, 6th November, 1875. ]

#### VENDITIONI EXPONAS.

*Superior Court.*

Saint-François, to wit : } THE TRUST AND  
No. 924. } LOAN COMPANY OF  
CANADA, a body politic and corporate, duly incorporated by and under a public act of the parliament of the late province of Canada, and having their principal place of business for the province of Quebec, at the city of Montreal, Plaintiffs ; against DANIEL AUSTIN, of the township of Stanstead, in the district of Saint-François, trader, Defendant, to wit :

Firstly—Part of lot number twenty-six in the second range of lots in the said township of Stanstead, containing one half acre of land, lying on the north side of the highway leading from the ferry at Georgeville, to the Narrows, measuring on the said highway eight perches, the easterly line of said highway to run at right angles from said half acre, at the distance of three perches westwardly of the Bigelow Hotel, formerly Magog Hotel lot, on the same side of the highway—with the house and barn and other buildings thereon erected.

Secondly. Two pieces of lot number twenty-six, in the second range of said township of Stanstead, being situated in the village of Georgeville, upon one of which is built a store and shed adjoining, and on the other a small house, and formerly a pearl ash factory and shed. The said two pieces of land as acquired by Increase Bullock, by deed of sale dated the third day of June, eighteen hundred and thirty-nine.

Thirdly.—Part of lot number twenty-six, in the second range of the said township of Stanstead, described and bounded as follows : beginning at a boundary on the road that leads to the landing at the lake, which forms the north-west corner of the plot of ground owned by G. B. Rolston, thence southerly fifty feet to another boundary of stake and brick thereunder, thence westerly parallel with said road seventy-five feet to another similar

au dit chemin, soixante et quinze pieds à une autre borne semblable, de là vers le nord cinquante pieds dans une direction à rencontrer le dit chemin à dix-huit pouces à l'ouest d'une bâtisse autrefois employée comme magasin de chapelier, de là le long du dit chemin au lieu de départ—avec les privilèges et appartenances, tels qu'acquis par le dit Increase Bullock de George Dimond, par acte en date du dix de novembre dix-huit cent quarante-trois.

Quatrièmement.—Cette partie du lot numéro six dans le dix-huitième rang du canton de Magog, autrefois Bolton, et étant le lot numéro douze sur le côté nord de la rue appelée Main street, contenant deux vergées et vingt-une perches et un seizième en superficie, tel qu'acquis par Increase Bullock des directeurs de la compagnie dite "Magog Manufacturing Company," par acte daté le dix de janvier mil huit cent cinquante-six.

Pour être vendues au bureau du registraire, pour la division d'enregistrement, du comté de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district de Saint-François, le VINGT-TROISIÈME jour de NOVEMBRE courant, à ONZE heures de l'avant-midi, à la folle enchère, frais et dépens de Daniel W. Austin, de Stanstead susdit, cultivateur, l'adjudicataire. Le dit bref rapportable le premier jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du shérif, Sherbrooke, 6 novembre 1875.  
[Première publication, 6 novembre 1875.]

Shérif.  
6537

ALIAS VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } EDWARD T. BROOKS, de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, et J. ALPHONSE CAMIRAND, de la dite ville de Sherbrooke, tous deux avocats associés, faisant affaires ensemble comme tels à Sherbrooke susdit, sous les nom et raison de Brooks & Camirand, Demandeurs; contre EDWIN R. JOHNSON, du canton de Stanstead, dans le dit district, en sa qualité de tuteur dument nommé à James Robert Johnson, enfant mineur de James Johnson et feue Betsey Bacon, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Cette étendue de terre sise et située dans le canton de Hatley, dans le dit district, contenant trois acres de terre, étant le coin nord-ouest du lot numéro trois dans le sixième rang du dit canton, borné au nord au lot numéro quatre du dit sixième rang, à l'ouest au lot numéro trois dans le septième rang du dit canton, et des deux autres côtés par le résidu du dit lot numéro trois dans le dit sixième rang, et nommé par les terres appartenant à un nommé Carlton Ayer, et sur laquelle il y avait ci-devant une maison à deux étages et dépendances sus-érigée.

Deuxièmement.—Cette étendue de terre contenant treize acres, dans la partie ouest du lot numéro quatre dans le dit sixième rang du dit canton, bornée comme suit : commençant à un point sur le côté nord-est du chemin public, vis-à-vis de l'endroit où est bâtie la dite maison, trente pieds à l'est d'une certaine porte vis-à-vis la dite maison, delà dans une direction nord jusqu'à un puits près de la grange sur le dit lot, delà dans une direction nord jusqu'au coin nord-est de la basse-cour, delà dans une direction nord en suivant la maille qui conduit au lac Massawippi, jusqu'à un point à près de quatorze perches de la ligne ouest du dit lot, delà nord jusqu'à la ligne nord du dit lot, delà ouest, jusqu'au coin nord-ouest du dit lot, delà sud jusqu'au coin sud-ouest du dit lot, delà est jusqu'au point du départ, la dite étendue de terre bornée à l'est par une autre partie du dit lot appartenant à John S. Bacon.

Troisièmement.—Cette partie du dit lot numéro quatre située au sud et à l'est du pont traversant la rivière Tomifobia, près de la dite maison et du chemin public qui conduit delà au village de Massawippi, dans le dit canton de Hatley, et

boundary, thence northerly fifty feet in such a direction as to strike said road eighteen inches westerly of a building formerly used as a hatter's shop, thence along said road to the place of beginning—with the privileges and appurtenances thereto belonging, as acquired by the said Increase Bullock from George Dimond, by deed dated the tenth of November, eighteen hundred and forty-three.

Fourthly.—That part of lot number six, in the eighteenth range of the township of Magog, formerly Bolton, and being lot number twelve on the north side of Main street, containing two rods and twenty-one perches and six-tenths of a perch of land in superficies, as acquired by Increase Bullock from the directors of the Magog Manufacturing Company, by deed of sale dated the tenth of January, eighteen hundred and fifty-six.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district of Saint-François, on the TWENTY THIRD day of NOVEMBER instant, at ELEVEN o'clock in the forenoon, at the folle enchère, costs and charges of Daniel M. Austin, of Stanstead aforesaid, farmer, the adjudicataire. The said writ returnable on the first day of December next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's office, Sherbrooke, 6th November, 1875.  
[First published, 6th November, 1875.]

Sheriff.  
6538

ALIAS VENDITIONI EXPONAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint-François, to wit : } EDWARD T. BROOKS, No. 203. } of the town of Sherbrooke, in the district of Saint-François, and J. ALPHONSE CAMIRAND, of the said town of Sherbrooke, both advocates and co-partners, doing business together as such at Sherbrooke aforesaid, under the name and style of Brooks and Camirand, Plaintiffs; against EDWIN R. JOHNSON, of the township of Stanstead, in the said district, in his quality of tutor, duly named and appointed to James Robert Johnson, minor son of James Johnson, and the late Betsey Bacon, Defendant, to wit :

Firstly.—That certain piece or parcel of land situate, lying and being in the township of Hatley, in the said district, containing three acres of land, being the north-west corner of lot number three, in the sixth range of said township; bounded on the north by lot number four of the said sixth range, on the west by lot number three in the seventh range of said township, and on the other two sides by the rest of said lot number three in the said sixth range, and namely by lands belonging to one Carlton Ayer, and upon which there was formerly a two story dwelling house and out-buildings erected.

Secondly.—That piece or parcel of land containing thirteen acres, being the west part of lot number four, in the said sixth range of said township, bounded as follows : commencing at a point on the north-east side of the highway opposite to where the said dwelling house stood, thirty feet east of a certain gate opposite the said house, thence in a northerly direction to a well near the barn on the said lot, thence in a northerly direction to the north-east corner of the barn yard, thence in a northerly direction following the lane leading to the Massawippi lake, to a point within fourteen rods of the west line of the said lot, thence north to the north line of said lot, thence west to the north-west corner of said lot, thence south to the south-west corner of said lot, thence east to the place of beginning. The said parcel of land bounded to the east by another part of said lot belonging to John S. Bacon.

Thirdly.—That portion of said lot number four, lying south and east of the bridge crossing the Tomifobia river, near the said house and of the highway leading thence to Massawippi village, in the said township of Hatley, and

Quatrièmement.—Une autre étendue de terre étant vingt acres plus ou moins, du lot numéro cinq dans le dit sixième rang du dit canton, bornée et décrite comme suit : commençant sur la rive de la dite rivière Tomifobia, à un point dans la ligne qui divise les dits lots quatre et cinq dans le dit sixième rang, delà est jusqu'au coin sud-est du dit lot numéro cinq, delà nord vingt-huit perches, delà ouest parallèlement avec la première ligne mentionnée jusqu'à la ligne ouest du dit lot, delà sud jusqu'au point du départ.

Pour être vendues au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Stanstead, au village de Stanstead Plain, dans le dit district, le NEUVIÈME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, à la folle enchère, frais et dépens de James Johnson, cultivateur, du canton de Hatley, l'adjudicataire. Le dit bref rapportable le vingtième jour de novembre prochain.

G. F. BOWEN,  
Bureau du shérif, Shérif.  
Sherbrooke, 23 octobre 1875. 6369  
[Première publication, 30 octobre 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—district de Saint-François.  
Saint-François, à savoir : } GEORGE BROOKS,  
No. 870. } de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, commerçant, Demandeur; contre les terres et tenements de DAVID CURRY, de Sainte-Rose, comté de Laval, dans le district de Montréal, Défendeur, à savoir :

1. Toute cette étendue de terre sise et située dans le canton d'Ascot, dans le district de Saint-François, connue comme le quart est du lot numéro deux, dans le premier rang des lots situés dans le dit canton, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins—avec l'allocation pour les chemins publics.

2. Une lisière de terre de vingt perches de largeur, située entre le chemin public et la ligne de la ville, entre les cantons d'Ascot et Eaton, contenant environ cinq acres de terre, plus ou moins; étant partie du lot numéro trente-huit, dans le premier rang du canton d'Eaton, dans le dit district de Saint-François, telle que décrite dans l'acte de vente de Samuel L. Sunbury, à Charles Francis, en date du vingt-huitième jour d'avril 1860 et dûment enregistré.

3. Cette étendue de terre située dans le dit canton d'Eaton, commençant à un pôteau situé au coin sud-ouest de la moitié nord du lot numéro vingt-huit, dans le premier rang d'Eaton susdit, située sur le côté est du chemin qui conduit d'Eaton à Compton, partant du dit pôteau, et courant nord huit perches, delà est vingt perches, delà sud huit perches, delà ouest vingt perches, contenant un acre de terre en superficie—avec les bâtisses érigées et améliorations faites sur les dites étendues de terre.

L'étendue de terre en premier lieu décrit, pour être vendue au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la ville de Sherbrooke, le NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi; et les étendues de terre en deuxième et troisième lieu décrits, pour être vendues au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Compton, dans le village de Cookshire, dans Eaton susdit, le DIXIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN,  
Bureau du Shérif, Shérif.  
Sherbrooke, 3 août 1875. 4063 2  
[Première publication, 7 août 1875.]

Fourthly.—Another certain piece or parcel of land being twenty acres, more or less, of lot number five in the said sixth range of said township, bounded and described as follows: commencing at the bank of the said Tomifobia river, at a point in the line dividing said lots four and five in the said sixth range, thence east to the south-east corner of said lot number five, thence north twenty-eight rods, thence west parallel with the first mentioned line to the west line of said lot, thence south to the place of beginning.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain village, in said district, on the NINTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, at the folle enchère costs and charges of James Johnson, of the township of Hatley, farmer, the adjudicataire. The said writ returnable on the twentieth day of November next.

G. F. BOWEN,  
Sheriff's Office, Shérif.  
Sherbrooke, 23rd October, 1875. 6370  
[First published, 30th October, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court—for the district of Saint-François.

Saint-François, to wit : } GEORGE BROOKS, of  
No. 870. } the town of Sherbrooke, in the district of Saint-François, trader, Plaintiff; against the lands and tenements of DAVID CURRY, of Sainte-Rose, county of Laval, in the district of Montreal, Defendant, to wit :

1. All that piece or lot of land lying and being in the township of Ascot, in the district of Saint-François, known as the east quarter of lot number two, in the first range of lots in said township, containing fifty acres of land, more or less—with the allowance for highways.

2. A strip of land of twenty rods in width, lying between the highway and the town line between the townships of Ascot and Eaton, containing about five acres of land, more or less; being part of lot number twenty-eight, in the first range of the township of Eaton, in the said district of Saint-François, as described in the deed of sale from Samuel L. Sunbury, to Charles Francis, dated the twenty-eighth day of April, 1860, duly registered.

3. That piece of land in the said township of Eaton, commencing at a post situated at the south-west corner of north half of the lot number twenty-eight, in the first range of Eaton aforesaid, lying on the east side of the road from Eaton to Compton, starting from said post, and running north eight rods, thence east twenty rods, thence south eight rods, thence west twenty rods, containing one superficial acre land—with the buildings and improvements on the said parcels of land erected and made.

The parcel of land firstly described, to be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the town of Sherbrooke, on the NINTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, and the parcels of land secondly and thirdly described, to be sold at the registry office of the registration division of the county of Compton, in the village of Cookshire, in Eaton aforesaid, on the TENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of December next.

G. F. BOWEN,  
Sheriff's Office, Shérif.  
Sherbrooke, 3rd August, 1875. 4064  
[First published, 7th August, 1875.]

## Ventes par le Shérif.-St. Hyacinthe

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir: } JOSEPH ONESIME  
No. 1838. } DION et JOSEPH  
LARIVIÈRE, marchands, associés, sous les nom  
et raison de "Dion & Larivière" Demandeurs ;  
contre JACQUES FANEUF, Défendeur, à savoir :

La jouissance et usufruit la vie durant de dit Jacques Faneuf, d'une terre située en la paroisse de Saint-Hyacinthe, dans le Petit rang, côté sud-ouest, d'un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur aux terres de la rivière Yamaska, d'un côté au sud-est à Marcel Bernier et Edouard St. Pierre, et de l'autre côté aux représentants Joseph Labonté—avec une maison, écurie et dépendances dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse Saint-Hyacinthe, le QUINZIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le trente et un décembre prochain.

L. TACHÉ.

Bureau du Shérif, Shérif.  
Saint-Hyacinthe, 4 août 1875. 4111 3  
[Première publication, 7 août 1875.]

## Ventes par le Shérif.-Trois-Rivières

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir: } JOSEPH TRUDEL,  
No. 973. } Écuyer, médecin, de  
la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, Demandeur ;  
contre ONÉSIME TROTTIER, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Geneviève, au lieu nommé la Rivière à

## Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, to wit: } JOSEPH ONESIME  
No. 1838. } DION and JOSEPH  
LARIVIÈRE, merchants, in partnership, under  
the name and firm of "Dion & Larivière," Plaintiffs ;  
against JACQUES FANEUF, Defendant, to  
wit :

The enjoyment and usufruit (*la jouissance et usufruit*), the lifetime of said Jacques Faneuf, of a land situate in the parish of Saint-Hyacinthe, in the Petit Rang, south-west side, of one arpent and one half in width, by thirty arpents in depth, joining in front the road of said range, in rear the lands of the Yamaska river, in the south-east side, Marcel Bernier and Edouard St. Pierre, and on the other side the representatives of Joseph Labonté—with one house, stable and other dependencies thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint-Hyacinthe, on the FIFTEENTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the morning. Writ returnable on the thirty-first day of December next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Shérif.  
Saint-Hyacinthe, 4th August, 1875. 4112 3  
[First published, 7th August, 1875.]

## Sheriff's Sales.—Three-Rivers.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

## FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three-Rivers, to wit: } JOSEPH TRUDEL, es-  
No. 973. } quire, physician, of the  
parish of Sainte-Geneviève de Batiscan, Plaintiff ;  
against ONÉSIME TROTTIER, farmer, of the parish of Sainte-Geneviève de Batiscan, Defendant, to  
wit :

A land situate and being in the parish of Sainte-Geneviève, at the place called *Rivière à Veillette*,

Veillette, de la contenance d'un arpent et demi de largeur ou environ sur trente arpents de profondeur, prenant son front à Dolphice Trudel et se terminant en profondeur au dit Dolphice Trudel, joignant d'un côté au nord-est à Eugène Trottier, et de l'autre côté au sud-ouest à Gilbert Massicotte—avec une maison et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, le HUITIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars prochain.

SEVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Trois-Rivières, 2 novembre 1875. 6541  
[Première publication, 6 novembre 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } CÉS AIRE F O N -  
No. 320. } T A I N E, marchand,  
de la ville de Nicolet, Demandeur, et P. A. Boudreault, écuyer, avocat, de la cité de Trois-Rivières, procureur du demandeur, distayant; contre CHALES HECTOR LAROCQUE, commerçant de Henryville, actuellement de la ville de Nicolet, Défendeur, savoir :

Un lot de terre sis et situé dans la paroisse de Sainte-Perpétue, sur l'Isle de la Fourche, à la concession de Saint-Joseph du côté nord-est d'icelle, contenant deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur; borné par devant par le chemin de la Reine de la dite concession, par derrière au bout de la dite profondeur, joignant du côté nord à Louis Raymond, et du côté sud à Thélesphore Raymond—avec une maison, grange, étable et autres dépendances dessus construites, circonstances et dépendances; icelui étant le numéro deux du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Perpétue.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Perpétue, le VINGT-SEPTIÈME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le quatrième jour de février prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.  
Trois-Rivières, 21 septembre 1875. 5557 2  
[Première publication, 25 septembre 1875.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Trois-Rivières, à savoir : } P E T R U S O D I L O N  
No. 142. } D E S I L E T S, écuyer,  
bourgeois, de la cité de Trois-Rivières, Demandeur; contre HECTOR BILLY, commerçant de bois, de la paroisse de Gentilly, et CHARLES COTÉ, commerçant de bois, de la cité de Trois-Rivières, Défendeurs, solidairement, savoir :

Comme appartenant au dit Hector Billy :

1. Le lot numéro vingt-neuf, dans le troisième rang du township de Maddington, paroisse de Sainte-Gertrude; le dit lot numéro vingt-neuf est connu et distingué par le numéro deux cent quatre-vingt-neuf du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Gertrude.

2. Le lot numéro vingt-huit, dans le cinquième rang du township de Maddington, paroisse de Sainte-Gertrude; le dit numéro vingt-huit est connu et distingué par le numéro trois cent cinquante du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Gertrude.

3. Le lot numéro vingt-cinq, dans le huitième rang du township de Maddington, paroisse de Sainte-Gertrude; le dit lot vingt-cinq est connu et distingué par le numéro trois cent quatre-vingt-douze du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Gertrude.

4. Le lot numéro vingt-six, dans le huitième rang du township de Maddington, paroisse de

containing one arpent and a half in width or thereabouts by thirty arpents in depth, bounded in front by Delphice Trudel, in rear by the said Delphice Trudel, on one side to the north east by Eugène Trottier, and on the other side to the southwest by Gilbert Massicotte—with a house and out-buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Geneviève de Batiscan, on the EIGHTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of March next.

SEVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Three Rivers, 2nd November, 1875. 6542  
[First-published, 6th November, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three-Rivers, to wit : } CÉS AIRE F O N T A I N E,  
No. 320. } merchant, of the town  
of Nicolet, Plaintiff, and P. A. Boudreault, esquire, advocate, of the city of Three-Rivers, Plaintiff's attorney, distracting for costs; against CHARLES HECTOR LAROCQUE, trader, of Henryville, now of the town of Nicolet, Defendant, to wit :

A lot of land situate and being in the parish of Sainte-Perpétue, on the Isle à la Fourche, in the Saint-Joseph concession of the north-east side thereof, containing two arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in front by the Queen's road of the said concession, in rear by the end of the said depth, on the north side by Louis Raymond, and on the south side by Thélesphore Raymond—with a house, barn, stable and other dependencies thereon erected; known and described as number two of the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte-Perpétue.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Perpétue, on the TWENTY-SEVENTH day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of February next.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.  
Three-Rivers, 21st September, 1875. 5558  
[First published, 25th September, 1875.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Three-Rivers, to wit : } P E T R U S O D I L O N D E -  
No. 142. } S I L E T S, esquire, gentleman, of the City of Three-Rivers, Plaintiff; against HECTOR BILLY, lumber merchant, of the parish of Gentilly, and CHARLES COTÉ, lumber merchant, of the city of Three-Rivers, Defendants, jointly and severally, to wit :

As belonging to the said Hector Billy :

1. Lot number twenty-nine in the third range of the township of Maddington, parish of Sainte-Gertrude; the said lot number twenty-nine being known and distinguished as number two hundred and eighty-nine on the official cadastre, plan and book of reference for the county of Nicolet, for the parish of Sainte-Gertrude.

2. Lot number twenty-eight in the fifth range of the township of Maddington, in the parish of Sainte-Gertrude; said lot number twenty-eight is known and distinguished as number three hundred and fifty on the official cadastre, plan and book of reference for the county of Nicolet, for the parish of Sainte-Gertrude.

3. Lot number twenty-five in the eighth range of township of Maddington, parish of Sainte-Gertrude; said lot number twenty-five being known and distinguished as number three hundred and ninety-two on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte-Gertrude.

4. Lot number twenty-six in the eighth range of township Maddington, parish of Sainte-Ger-

Sainte-Gertrude ; le dit lot numéro vingt-six est connu et distingué par le numéro trois cent quatre-vingt-tonze du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Gertrude.

5. Le lot numéro vingt-huit, dans le huitième rang du township de Maddington, paroisse de Sainte-Gertrude ; le dit lot numéro vingt-huit est connu et distingué par le numéro trois cent quatre-vingt-neuf du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Gertrude.

6. Le lot numéro vingt-neuf, dans le huitième rang du township de Maddington, paroisse de Sainte-Gertrude ; le dit lot numéro vingt-neuf est connu et distingué par le numéro trois cent quatre-vingt-huit du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Gertrude.

7. Le lot numéro quatorze, dans le dixième rang du township de Maddington, paroisse de Sainte-Gertrude ; le dit lot numéro quatorze est connu et distingué par le numéro quatre cent douze du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Gertrude.

8. Le lot numéro quinze, dans le dixième rang du township de Maddington, paroisse de Sainte-Gertrude ; le dit lot numéro quinze est connu et distingué par le numéro quatre cent onze du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Gertrude.

9. Le lot numéro dix-sept, dans le dixième rang du township de Maddington, paroisse de Sainte-Gertrude ; le dit lot numéro dix-sept est connu et distingué par le numéro quatre cent neuf du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Gertrude.

10. Le lot numéro dix-huit, dans le dixième rang du township de Maddington, paroisse de Sainte-Gertrude ; le dit lot numéro dix-huit est connu et distingué par le numéro quatre cent huit du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Gertrude.

11. Le lot numéro vingt-deux, dans le dixième rang du township de Maddington, paroisse de Sainte-Gertrude ; le dit lot numéro vingt-deux est connu et distingué par le numéro quatre cent quatre du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Gertrude.

Pour être vendus au bureau du registrateur du comté de Nicolet, dans la paroisse de Bécancour, le ONZIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de décembre prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Trois-Rivières, 3 août 1875.  
[Première publication 7 août, 1875.]

Shérif.  
4069

trude ; said lot number twenty-six being known and distinguished as number three hundred and ninety-one on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte-Gertrude.

5. Lot number twenty-eight in the eighth range of township Maddington, parish of Sainte-Gertrude ; said lot number twenty-eight is known and distinguished as number three hundred and eighty-nine on the official cadastre, plan and book of reference for the parish of Sainte-Gertrude.

6. Lot number twenty-nine in the eighth range of the township of Maddington, parish of Sainte-Gertrude ; said lot number twenty-nine is known and distinguished as number three hundred and eighty-eighth of the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte-Gertrude.

7. Lot number fourteen in the tenth range of the township of Maddington, parish of Sainte-Gertrude ; said lot number fourteen is known and distinguished as number four hundred and twelve on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte-Gertrude.

8. Lot number fifteen in the tenth range of township of Maddington, parish of Sainte-Gertrude ; said lot number fifteen is known and distinguished as number four hundred and one, of the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte-Gertrude.

9. Lot number seventeen in the tenth range of township Maddington, parish of Sainte-Gertrude ; said lot number seventeen is known and distinguished as number four hundred and nine of the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte-Gertrude.

10. Lot number eighteen in the tenth range of the township of Maddington, parish of Sainte-Gertrude ; said lot number eighteen is known and described as number four hundred and eight on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte-Gertrude.

11. Lot number twenty-two in the tenth range of township Maddington, parish of Sainte-Gertrude ; said lot number twenty-two is known and described as number four hundred and four on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte-Gertrude.

To be sold at the registry office for the county of Nicolet, in the parish of Bécancour, on the ELEVENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of December next.

SEVERE DUMOULIN.

Sheriff's Office, Three-Rivers, 3rd August, 1875.  
[First published, 8th August, 1875.]

Sheriff.  
4070

## Ventes par le Shérif.--Kamouraska.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au

## Sheriff's Sales.--Kamouraska.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the undermentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All *oppositio afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed at my office in the town of Saint-Germain de Rimouski, previous

bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

**FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.**

*Dans la Cour Supérieure de Québec*

Kamouraska, à savoir : } **JOSEPH CYRILLE**  
No. 2337. } **HAMEL**, de la ville

de Lévis, marchand, Demandeur ; contre Dame JUSTINE ST. AMAND, de la paroisse de Saint-Pacôme, dans le district de Kamouraska, veuve de feu Germain Harton, Défenderesse, à savoir :

1. Un emplacement de forme irrégulière situé sur le troisième rang de la seigneurie de la Boutellerie, dans la dite paroisse de Saint-Pacôme, contenant un arpent et demi de front, plus ou moins, sur environ dix arpents de profondeur, borné au sud à la Rivière-Ouelle, au sud-ouest à la route du petit moulin ou à Jean Terriault, au nord au dit Jean Terriault, au nord-est, à Charles Pelletier et à Dominique Levêque—avec bâtisses dessus construites, circonstances, appartenances et dépendances.

2. Un lot de terre situé dans la susdite paroisse de Saint-Pacôme, et au même endroit, contenant deux arpents de front ou environ sur huit arpents plus ou moins de profondeur, borné comme suit : au sud à Médard Boucher, écuyer, au sud-ouest à la route connue sous le nom de la route Pruchière ou à Henry Levêque, au nord au chemin de la Pruchière, au nord, à Félix Levêque—avec circonstances, appartenances et dépendances.

3. Un circuit de terre de la contenance d'environ quatre arpents en superficie, situé dans la dite paroisse de Saint-Pacôme et enclavé dans la terre de Louis Gagnon—avec circonstances, appartenances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pacôme, le SEPTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de mars prochain.

V. TACHÉ.

Bureau du shérif,

Shérif.

Village de Kamouraska, 3 novembre 1875.

[Première publication, 6 novembre 1875.] 6613

to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

**FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.**

*In the Superior Court of Quebec.*

Kamouraska, to wit : } **JOSEPH CYRILLE**  
No. 2337. } **HAMEL**, of the town

of Lévis, merchant, Plaintiff ; against DAME JUSTINE ST. AMAND, of the parish of Saint-Pacôme, in the district of Kamouraska, widow of the late Germain Harton, Defendant, to wit :

1. A lot of irregular outline situate in the third range of the seigniorie of La Boutellerie, in the said parish of Saint-Pacôme, measuring one arpent and a half in front, more or less, by about ten arpents in depth, bounded on the south by the River-Ouelle, south-west by the road leading to the little mill or by Jean Terriault, north by the said Jean Terriault, north-east by Charles Pelletier and Dominique Levêque with the buildings thereon erected, circumstances, appurtenances and dependencies.

2. A lot of land situate in the parish of Saint-Pacôme aforesaid, at the same place, measuring two arpents in front or thereabouts by eight arpents, more or less in depth, bounded as follows : south by Médard Boucher, esquire, south-west by the road known as *la route Pruchière* or by Henry Levêque, north by the road called *le chemin Pruchière*, north-east by Felix Levêque—with the circumstances, appurtenances and dependencies.

3. A circuit of land containing about four arpents in extent, situate in the parish of Saint-Pacôme aforesaid, and enclosed within the property of Louis Gagnon—with circumstances, appurtenances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Pacôme, on the SEVENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighteenth day of March next.

V. TACHÉ,

Sheriff.

Sheriff's office,

Village of Kamouraska, 3rd November, 1875.

[First published, 6th November, 1875.] 6614

## Avis de Faillite.

### ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Marguerite Desmarais, commerçante et hôtelière, de la paroisse de Vaudreuil, dans le comté de Vaudreuil, épouse dûment séparée quant aux biens de Pierre Rivard, du même lieu, et par lui, son dit mari, spécialement autorisé à l'effet des présentes, faillie.

La faillie m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 97, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-neuvième jour de novembre A. D. 1875, à onze heures a. m., pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un syndic, s'ils le jugent nécessaire.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic par Interim.

Montréal, 2 novembre 1875.

6531

### ACTE DE FAILLITE DE 1875.

James Donnelly & Son, Demandeurs ;

vs.

David Baker, de Dundee, district de Beauharnois, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

E. L. NORMANDIN,

Syndic officiel.

Beauharnois, 29 octobre 1875.

6545

## Bankrupt Notices.

### INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Dame Marguerite Desmarais, trader and hotel-keeper, of the parish of Vaudreuil, in the county of Vaudreuil, wife duly separated as to property of Pierre Rivard, of the same place, and by her said husband specially authorized hereto, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of her estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 97, Saint-James street, in Montreal, on Monday, the twenty-ninth day of November, A. D., 1875, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

C. BEAUSOLEIL,

Interim assignee.

Montreal, 2nd November, 1875.

6532

### INSOLVENT ACT OF 1875.

James Donnelly & Son, Plaintiffs ;

vs.

David Baker, of Dundee, district of Beauharnois, Defendant.

A writ of attachment has issued in this matter.

E. L. NORMANDIN,

Official assignee.

Beauharnois, 29th October, 1875.

6546

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

James Donnelly et Son, Demandeurs ; contre James Robert Baker, de Dundee, district de Beauharnois, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

E. L. NORMANDIN,

Syndic officiel.

Beauharnois 29 octobre 1875.

6547

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Wright, de Québec, sellier, failli.

Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit failli qu'il a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant trois-quarts du montant de ce qu'il doit, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion ; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le dix-septième jour du mois de novembre 1875, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

OWEN MURPHY,

Syndic officiel.

Québec, 29 octobre 1875.

6497

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Gilbert Généreux, de Sorel, failli.

Je, soussigné, Charles Gill, de Sorel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

CHARLES GILL,

Syndic.

Sorel, 30 octobre 1875.

6505

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Henry Muller, marchand et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, Western Chambers, numéro vingt-deux, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-neuvième jour de novembre prochain, à quatre heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

EDWARD EVANS,

Syndic officiel.

Montréal, 29 octobre 1875.

6507

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William B. Silley, du canton de Chambly, marchand et commerçant, dans le district de Montréal, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, numéro quatre-vingt-dix-sept, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-neuvième jour de novembre prochain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic officiel.

Montréal, 30 octobre, 1875.

6509

## ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Henri René, marchand de la ville de Nicolet, failli.

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée en cette affaire, sujettes aux objections jusqu'au premier jour de décembre prochain après lequel jour le dividende sera payé.

WM. MARTEL, JR.,

Syndic.

Trois-Rivières, 1er novembre 1875.

6523

## INSOLVENT ACT OF 1875.

James Donnelly and Son ; plaintiffs, against James Robert Baker, of Dundee, district of Beauharnois, Defendant.

A writ of attachment has issued in this matter.

E. L. NORMANDIN,

Official assignee.

Beauharnois, 29th October, 1875.

6548

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of John Wright, of Québec, saddler, an Insolvent.

The creditors of the above-named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities subject to be computed in ascertaining such proportion ; and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, seventeenth November, 1875, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge according to its terms.

OWEN MURPHY,

Official assignee.

Québec, 29th October, 1875.

6498

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Gilbert Généreux, of Sorel, an Insolvent.

I, the undersigned, Charles Gill, of Sorel, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

CHARLES GILL,

Assignee.

Sorel, 30th October, 1875.

6506

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Henry Muller, of the city of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, Western Chambers, number twenty-two, Saint-John street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-ninth day of November next, at four o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

EDWARD EVANS,

Official assignee.

Montreal, 29th October, 1875.

6508

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William B. Silley of Chambly canton, in the district of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, number ninety-seven Saint-James street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-ninth day of November next, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

C. BEAUSOLEIL,

Official assignee.

Montreal, 30th October, 1875.

6510

## INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Henri René, trader, of the town of Nicolet, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared, subject to objection until the first day of december next, after which dividend will be paid.

WM. MARTEL, JR.,

Assignee.

Three-Rivers, 1st November, 1875.

6524

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

La Banque des Cantons de l'Est, Demanderesse ;  
vs.  
Moise Faubert *et al.*, Défendeurs ;  
Un bref de saisie a été émané en cette cause.  
ISRAEL WOOD,  
Shérif.  
Sherbrooke, 30 octobre 1875. 6511

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas R. Johnson, Montréal, failli.  
Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, numéro cinquante-huit, rue Saint-François-Xavier, le dix-septième jour de novembre, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

WILLIAM RHIND,  
Syndic officiel.

Montréal, 4 novembre 1875. 6521

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Saint-Hyacinthe. }  
Dans l'affaire de Joachim Vigneux, failli.  
Le premier février prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FONTAINE & MORISSON,  
Procureurs *ad litem* du dit failli.  
Saint-Hyacinthe, 29 octobre 1875. 6515

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Charles Robin dit Lapointe, Demandeur ; contre Jacob Robin dit Lapointe, marchand, de la paroisse de Saint-Lin, dans le district de Joliette, Défendeur.  
Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et après signification de ce bref de saisie-arrêt, le défendeur m'a fait cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Saint-Charles-Borromée, en la ville de Joliette, dans le district de Joliette, jeudi, le vingt-neuf novembre prochain, à onze heures A. M., afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. MAGNAN,  
Syndic Officiel.

Joliette, 28 octobre 1875. 6519

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Edouard Ferland, du village de Saint-Jean-Baptiste, district de Montréal, meublier et commerçant, failli.  
Je, soussigné, C. Beausoleil, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,  
No. 97, rue Saint-Jacques.  
Montréal, 2 novembre 1875. 6525

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Cézaire Thauvette, de la paroisse de Sainte-Marthe, district de Montréal, marchand et commerçant, failli.  
Avis est par le présent donné que lundi, le vingt-deuxième jour de novembre A. D. 1875, à onze heures A. M., une assemblée des créanciers du failli susdit aura lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 97, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire et les garanties qui ont été données.

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic.

Montréal, 2 novembre 1875. 6529

## INSOLVENT ACT OF 1875.

The Eastern Township Bank, Plaintiffs ;  
vs.  
Moise Faubert *et al.*, Defendants.  
A writ of attachment has issued in this cause.  
ISRAEL WOOD,  
Official assignee.  
Sherbrooke, 30th October, 1875. 6512

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas R. Johnson, Montreal, an Insolvent.  
The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, number fifty-eight, Saint-François-Xavier street, on Wednesday, the seventeenth day of November, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

WILLIAM RHIND,  
Official assignee.

Montreal, 4th November, 1875. 6522

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }  
Province of Quebec, } *Superior Court.*  
District of Saint-Hyacinthe. }  
In the matter of Joachim Vigneux, an Insolvent.  
On the first day of February next, the undersigned will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected in his favor under the said act.

FONTAINE & MORRISON,  
Attorneys *ad litem*.  
Saint-Hyacinthe, 29th October, 1875. 6516

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Charles Robin dit Lapointe, Plaintiff ; against Jacob Robin dit Lapointe, merchant, of the parish of Saint-Lin, in the district of Joliette, Defendant.  
A writ of attachment has been issued in this cause, and after due service upon him of the said writ, the defendant has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Saint-Charles-Borromée street, in the town of Joliette, Thursday the twenty ninth day of November next, at eleven o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee if they see fit.

A. MAGNAN,  
Official assignee.

Joliette, 28th October, 1875. 6520

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edouard Ferland, of the village of Saint-Jean-Baptiste, district of Montreal, cabinet-maker and trader, an Insolvent.  
I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,  
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,  
97, Saint-James street,  
Montreal, 2nd November, 1875. 6526

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Cézaire Thauvette, of the parish of Sainte-Marthe, district of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.  
Notice is hereby given that on Monday, the twenty-second day of November, A. D. 1875, at eleven o'clock A. M., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie and Beausoleil, 97 Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,  
Assignee.

Montreal, 2nd november 1875. 6530

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Félix Charron, de la ville de Saint-Henri, district de Montréal, cordonnier et commerçant, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,  
Syndic.

Bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil,  
No. 97, Rue St. Jacques.  
Montréal, 2 novembre 1875.

6527

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Côté, Gougeon et Cie., marchands de cuir de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

O. LECOOURS,  
Syndic.

No. 16, rue St. Vincent,  
Montréal, 3 novembre 1875.

6561

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de F. X. St. Onges, épiciier et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

O. LECOOURS,  
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent,  
Montréal, 3 novembre 1875.

6559

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Adolphe Roy, marchand, de la cité de Montréal, Demandeur; vs. Dame Agnès Beauchemin, marchande, de la paroisse de Gentilly, épouse séparée de biens de François Henri Pepin, du dit lieu, et ce dernier en autant que besoin est pour autoriser et assister sa dite épouse, Défenderesse.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et sur la signification de ce bref de saisie-arrêt, la défenderesse m'a fait une cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 21, rue Alexandre, dans la cité des Trois-Rivières, mardi, le trentième jour de novembre courant, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. B. O. DUMOND,  
Syndic.

Trois-Rivières, 2 novembre 1875.

6553

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Robert Dunn & Archibald J. Harshaw, de la cité et district de Montreal, marchands et associés ensemble sous les nom et raison de Robt. Dunn & Co., Demandeurs; vs. Napoléon Couture & Arthur Couture, de la ville de Sherbrooke district de Saint-François et y ayant été en société comme marchands sous les nom et raison de Couture & Frère, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

J. A. ARCHAMBAULT,  
Syndic officiel.

Sherbrooke, 30 octobre 1875.

6563

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. M. Rochette, failli.

Je, soussigné, Jacques Auger, de la cité de Québec ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

J. AUGER,  
Syndic.

Québec, 25 octobre 1875.

6585

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Félix Charron, of the town of Saint-Henri, district of Montreal, shoemaker and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,  
Assignee.

Office of Perkins, Lajoie and Beausoleil,  
97, Saint-James Street.

Montreal, 2nd November, 1875.

6528

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Côté, Gougeon and Co., leather merchants, of the city of Montreal, Insolvents.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter, and creditors are notified to file their claims before me within one month.

O. LECOOURS,  
Assignee

No. 16, St. Vincent street,  
Montreal, 3rd November, 1875.

6562

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of F. X. St. Onges, grocer, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter, and creditors are notified to file their claims before me within one month.

O. LECOOURS,  
Assignee.

No. 16, Saint-Vincent street,  
Montreal, 3rd November, 1875.

6560

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Adolphe Roy, merchant, of the city of Montreal, Plaintiff; vs. Dame Agnès Beauchemin, marchande, of the parish of Gentilly, wife *séparée de biens* of François Henri Pepin, of the same place, and the said François Henri Pepin for the purpose of authorizing and assisting his said wife, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and upon service of said writ, defendant has made to me an assignment of her estate. Creditors are notified to meet at my office, No. 21, Alexander street, in the city of Three-Rivers, on Tuesday, the thirtieth day of November instant, at eleven o'clock, a. m., in order to receive a statement of her affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. B. O. DUMOND,  
Assignee.

Three-Rivers, 2nd November, 1875.

6554

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Robert Dunn & Archibald J. Harshaw, both of the city & district of Montreal, merchants and copartners together there under the name, style and firm of Robt. Dunn & Co., Plaintiffs; vs. Napoléon Couture & Arthur Couture, both of the town of Sherbrooke, in the district of Saint-François and theretofore copartners there under the name, style and firm of Couture & Frère, Defendants.

A writ of attachment has been issued in this cause.

J. A. ARCHAMBAULT,  
Official assignee.

Sherbrooke, 30th October, 1875.

6564

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. M. Rochette, an Insolvent.

I, the undersigned, Jacques Auger, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. AUGER,  
Assignee.

Quebec, 25th October, 1875.

6586

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }  
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
 District de Québec.

Dans l'affaire de Théophile Arsenault, failli.  
 Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et le sept décembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

THÉOPHILE ARSENAULT,

Par G. AMYOT,

Son procureur *ad litem*.

Québec, 4 novembre 1875. 6591

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. M. Rochette, failli.

Le failli ayant à une assemblée de ses créanciers tenue le 30 octobre dernier, fait une offre de composition par écrit, laquelle a été acceptée par la majorité en nombre de ses créanciers présents à cette assemblée, les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 14, rue Saint-Pierre, Basse-Ville de Québec, jeudi, vingt-cinq novembre courant, à deux heures P. M., pour prendre en considération l'offre de composition et décharge du failli.

J. AUGER,

Syndic.

Québec, 6 novembre 1875. 6587

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, }  
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John Reid, manufacturier et commerçant, de la cité de Montréal, failli.  
 Lundi, le treizième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à ladite cour sa décharge en vertu des dits actes.

JOHN REID,

Par GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBEAULT.  
 Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 5 novembre 1875. 6595

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }  
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
 District de Montréal.

Dans l'affaire de Henry Davis, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, et Henry Woodhouse, de la cité de Londres, en Angleterre, marchands et commerçants, faisant affaires comme associés à Montréal susdit sous le nom de "H. Davis & Cie.," et à Londres susdit sous le nom de "Woodhouse, Davis & Cie.," faillis.

Les soussignés ont déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté par leurs créanciers, et mardi, le septième jour de décembre prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en leur faveur.

HENRY DAVIS,

HENRY WOODHOUSE.

Par L. N. BENJAMIN,

Leur procureur *ad litem*.

Montréal, 5 novembre 1875. 6583

## ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de William Henderson, marchand de bois, de la cité de Montréal, failli.

Une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau No. 342, rue William, à Montréal, mardi, le vingt-troisième jour de novembre courant, à trois heures de l'après-midi, pour considérer l'acte de composition et de décharge, exécuté par une majorité en nombre et valeur de ses créanciers de 42½ centins dans la piastre, payables en 9, 12, 18 et 24 mois, depuis le 15 septembre dernier, sans intérêt, garantis comme suit, savoir: 1. Sur hypothèques jusqu'au montant de \$30,000 sur biens-immeubles appartenant à D. H. Henderson; 2. sur du bois et autres meubles jusqu'au

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }  
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
 District of Québec.

In the matter of Théophile Arsenault, an Insolvent. The insolvent has filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by his creditors, and on the seventh day of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

THÉOPHILE ARSENAULT,

By G. AMYOT,

His attorney *ad litem*.

Quebec, 4th November, 1875. 6592

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. M. Rochette, an Insolvent.

The insolvent having at a meeting of his creditors, held on the 30th October last, made an offer of composition in writing which was accepted by a majority in number of his creditors present at such meeting, the creditors are notified to meet at my office, No. 14, Peter street, Lower-Town of Quebec, on Thursday, 25th November instant, at two o'clock P. M., to take the insolvent's offer of composition and discharge into consideration.

J. AUGER,

Assignee.

Quebec, 6th November, 1875. 6588

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Québec, }  
 District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of John Reid, manufacturer and trader, of the city of Montreal, an Insolvent. On Monday the thirteenth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

JOHN REID,

By GEOFFRION, RINFRET & ARCHAMBEAULT.  
 His attorneys *ad litem*.

Montreal, 5th November, 1875. 6596

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }  
 Province of Québec, } *In the Superior Court.*  
 District of Montréal.

In the matter of Henry Davis, of the city of Montreal, in the district of Montreal, and Henry Woodhouse, of the city of London, in England, merchants and traders, carrying on business as co-partners at Montreal aforesaid, under the name of "H. Davis & Co.," and at London aforesaid under the name of "Woodhouse, Davis & Co., Insolvents.

The undersigned have filed, in the office of this court a deed of composition and discharge executed by their creditors, and on Tuesday, the seventh day of December next they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

HENRY DAVIS,

HENRY WOODHOUSE.

By L. N. BENJAMIN,

Their attorney *ad litem*.

Montreal, 5th November 1875. 6584

## INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of William Henderson, of the city of Montreal, lumber merchant, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office No. 342, William street, in Montreal, on Tuesday, the twenty-third day of November instant, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration a deed of composition and discharge, executed by a majority in number and value of his creditors of 42½ cents in the dollar payable in 9, 12, 18 and 24th months, from fifteenth September last, without interest, secured as follows, viz: 1. Mortgages to the extent of \$30,000 on real estate belonging to D. H. Henderson; 2. on lumber and other movables to the

montant de \$50,000, à être retenus entre les mains du syndic ; 3. le syndic aura droit de succession appartenant au failli jusqu'à ce que la composition soit payée.

JOHN FULTON,  
43, rue Saint-François-Xavier, Montréal, 4 novembre 1875. Syndic. 6603

ACTE DE FAILLITE DE 1875.  
Jacob L. Moss *et al*, de la cité de Montréal, Demandeurs ;

vs.  
Phillips Rudman, commerçant, de la cité de Montréal. Défendeur.  
Un bref de saisie a été mané en cette cause.  
DAVID J. CRAIG,  
Syndic officiel.  
Montréal, 4 novembre 1875. 6611

ACTE DE FAILLITE DE 1875.  
Dans l'affaire de Freedom Hill, failli.  
Je, soussigné, John Fulton, comptable, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.  
Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

JOHN FULTON,  
43, rue Saint-François-Xavier, Montréal, 5 novembre 1875. Syndic. 6601

ACTE DE FAILLITE DE 1875.  
Dans l'affaire de Dame Caroline D. Laprise, marchande publique, de la cité de Montréal, y faisant affaires sous les nom et raison de J. Goudie, faillie.

La faillie m'a fait cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 376, rue Notre-Dame, Montréal, lundi, le sixième jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JAMES TYRE,  
43, rue Saint-François-Xavier, Montréal, 30 octobre 1875. Syndic officiel. 6599

ACTE DE FAILLITE DE 1869 ET SES AMENDEMENTS.  
Dans l'affaire de Zéphirin Perrault, de Deschambault, architecte et contracteur, tant individuellement que comme représentant de la ci-devant société de Perrault et Dagle, failli.

Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit failli qu'il a déposé à mon bureau un acte de composition et décharge, exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant trois-quarts du montant de ce qu'il doit, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion ; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite par écrit, par un ou des créanciers, sous trois juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera mercredi, le vingt-quatrième jour du mois de novembre 1875, je, syndic officiel, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge, suivant ses termes.

OWEN MURPHY,  
Québec, 2 novembre 1875. Syndic officiel. 6627

ACTE DE FAILLITE DE 1869.  
Canada, }  
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*  
District de Richelieu. }

Dans l'affaire de Charles Desrosiers, failli.  
Le neuvième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge, comme syndic en cette affaire, en vertu du dit acte.

L. E. D. CARTIER, Syndic.  
Par MATHIEU & GAGNON.  
Ses procureurs *ad litem*.  
Sorel, 3 novembre 1875. 6633

extent of \$50,000 to be retained in the hands of assignee ; 3. the assignee to hold all heritable property belonging to the insolvent until the composition is paid.

JOHN FULTON,  
43, Saint-François-Xavier street, Montréal, 4th November, 1875. Assignee. 6604

INSOLVENT ACT OF 1875.  
Jacob L. Moss *et al*, of the city of Montreal, Plaintiffs ;

vs.  
Phillip Rudman, of the city of Montreal, trader, Defendant.  
A writ of attachment has issued in this cause.  
DAVID J. CRAIG,  
Official assignee,  
Montreal, 4th November, 1875. 6612

INSOLVENT ACT OF 1875.  
In the matter of Freedom Hill, an Insolvent.  
I, the undersigned, John Fulton, of the city of Montreal accountant have been appointed assignee in this matter.  
Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FULTON,  
43, Saint-François-Xavier street, Montréal, 5th November, 1875. Assignee, 6602

INSOLVENT ACT OF 1875.  
In the matter of Dame Caroline D. Laprise, of the city of Montreal *marchande publique* carrying on business there under the name and style of J. Goudie, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of her estate to me, and the creditors are notified to meet at her place of business, No. 376, Notre-Dame street, on Monday, the sixth day of december next, at eleven o'clock forenoon, to receive statement of her affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

JAMES TYRE,  
43, Saint-François-Xavier street, Montréal, 30th October, 1875. Official assignee. 6600

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.  
In the matter of Zéphirin Perrault, of Deschambault, architect and contractor, as well individually and as representing the former co-partnership of Perrault and Dagle, an Insolvent.

The creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited in my office a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion ; and should no opposition be made to such deed of composition and discharge, within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on Wednesday, the twenty-fourth November, 1875, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge, according to its terms.

OWEN MURPHY,  
Quebec, 2nd november 1875. Assignee. 6628

INSOLVENT ACT OF 1869.  
Canada, }  
Province of Québec, } *In the Superior Court.*  
District of Richelieu. }

In the matter of Charles Desrosiers, an Insolvent.  
The ninth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge, as assignee, under the said act.

L. E. D. CARTIER, Assignee.  
By MATHIEU & GAGNON.  
His attorneys *ad litem*.  
Sorel, 3rd November, 1875. 6634

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Louis-Olympe Turgeon, de la cité de Montréal, marchand et commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que mardi, le vingt-troisième jour de novembre A. D. 1875, à quatre heures, p.m., une assemblée des créanciers du failli susdit aura lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 97, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire, et les garanties qui ont été données.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.  
6605

Montréal, 4 novembre 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Park, fils, marchand de bois et commerçant, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société avec William Francis Halcro, sous les nom et raison de Park et Halcro, failli ;

et  
Dans l'affaire de James Park, fils, de la cité de Montréal, et William Francis Halcro, de la paroisse d'Hudson, dans le comté de Vaudreuil, commerçants associés, et faisant affaires ensemble comme expéditeurs dans la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de Park et Halcro, faillis.

Une assemblée des créanciers des faillis sus-nommés sera tenue au bureau du soussigné, No. 181, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, mardi, le vingt-troisième jour de novembre courant, à trois heures et demie de l'après-midi, pour considérer l'acte de composition et de décharge, dont les termes sont le paiement d'une composition de vingt-cinq centins dans la piastre, en trois paiements égaux, à quatre, huit et douze mois, respectivement, depuis le onzième jour d'octobre 1875 ; les dix paiements garantis par billets promissaires, faits par le dit James Park, fils, et endossés par telle personne ou telles personnes qui sera ou seront regardées comme solvables et satisfaisantes par les créanciers.

JOHN FAIR,  
Syndic.  
6615

Montréal, 3 novembre 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Pierre Roy, de Durham-Sud, failli. Je, soussigné, Siméon Fraser, syndic officiel, de L'Avenir, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de filer leurs réclamations entre mes mains sous un mois et de s'assembler au domicile du failli, à Durham-Sud, le seize novembre prochain, à quatre heures, p. m., pour l'examen du failli, et le règlement des affaires de la faillite en général.

S. FRASER,  
Syndic.  
6597

L'Avenir, 16 octobre 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Edouard H. Rousseau et Joseph Massé, tous deux commerçants associés, du village de Granby, dans le district de Bedford, dans la province de Québec, puissance du Canada, y faisant affaires sous les nom et raison de Rousseau et Massé, faillis.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont par le présent notifiés de se réunir à la place d'affaires des faillis, dans le village de Granby susdit, lundi, le vingt-neuvième jour de novembre courant, à une heure de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

P. COWAN,  
Bureau du shérif, Palais de Justice, Syndic officiel  
Sweetsburgh, 3 novembre 1875. 6631

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Louis-Olympe Turgeon, of the city of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the twenty-third day of November A. D., 1875, at four o'clock p. m., a meeting of the said insolvent's creditors will be held in the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 97, Saint-James street, Montreal, to take into consideration a deed of composition executed in this matter, and the securities given therefor.

L. JOS. LAJOIE,  
Assignee.  
6606

Montreal, 4th November, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Park, junior, of the city of Montreal, wood merchant and trader, as well individually as having carried on business in co-partnership with William Francis Halcro, under the name and firm of Park & Halcro, an Insolvent ;

and  
In the matter of James Park, junior, of the city of Montreal, and William Francis Halcro, of the parish of Hudson, in the county of Vaudreuil, traders and co-partners, and carrying on business together as forwarders in the said city of Montreal, under the name, style and firm of Park & Halcro, Insolvents.

A meeting of the creditors of the above named insolvents will be held at the office of the undersigned, No. 181, Saint-James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty-third day of November instant, at half-past three o'clock in the afternoon, to take into consideration a deed of composition and discharge, the terms of which are the payment of a composition of twenty-five cents in the dollar in three equal instalments at four, eight and twelve months, respectively, from the eleventh day of October, 1875, said payments to be secured by promissory notes, made by the said James Park, junior, and endorsed by such solvent person or persons as shall be satisfactory to the creditors.

JOHN FAIR,  
Assignee.  
6616

Montreal, 3rd November, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Pierre Roy, of South-Durham, an Insolvent.

I, the undersigned, Siméon Fraser, official assignee, of L'Avenir, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are notified to meet at the insolvent's domicile, at South-Durham, the sixteenth November next, at four o'clock p. m., for the examination of the insolvent, and the ordering of affairs generally.

S. FRASER,  
Assignee.  
6598

L'Avenir, 16th October, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edward H. Rousseau and Joseph Massé, both of the village of Granby, in the district of Bedford, in the province of Quebec, and Dominion of Canada, traders, co-partners, there carrying on business under the name and style of Rousseau & Massé, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are hereby notified to meet at the insolvents' place of business, in the village of Granby aforesaid, on Monday, the twenty-ninth day of November instant, at one of the clock in the afternoon, to receive a statement of their affairs and to appoint an assignee if they see fit.

P. COWAN,  
Sheriff's Office, Court House. Official assignee.  
Sweetsburgh, 3rd November, 1875. 6632

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Albert Knight, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa résidence, village Stanstead-Plain, lundi, le quinzième jour de novembre courant, à dix heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ISRAEL WOOD,  
Syndic officiel.

Stanstead, 3 novembre 1875. 6609

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Isaac Levi Michaelsohn, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, à South-Durham, mardi, le seizième jour de novembre courant, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent nécessaire.

S. FRASER,  
Syndic officiel.

L'Avenir, P. Q., 2 novembre 1875. 0000

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Parke, fils, marchand de bois et commerçant, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société avec William Francis Halcro, sous les nom et raison de Parke & Halcro, failli.

Je, soussigné, John Fair, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

JOHN FAIR,  
Syndic.

Montréal, 2 novembre 1875. 6617

## ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Gabriel Lenoir Rolland et Alfred Lenoir Rolland, tous deux de la cité de Montréal, marchands et fabricants de chaussures, y faisant affaires en société sous les nom et raison de G. L. Rolland et fils, et le dit Gabriel Lenoir Rolland, comme y ayant fait affaires avant seul, comme marchand et fabricant de chaussures, et aussi comme ayant fait affaires comme marchand de bois, à Montréal, et ailleurs, tant en son nom personnel que comme associé de Pierre Mayrand, fils, de Gentilly, sous la raison sociale de Pierre Mayrand & Cie., faillis.

Avis est par le présent donné que lundi, le vingt-deuxième jour de novembre A. D., 1875, à quatre heures p. m., une assemblée des créanciers du failli susdit aura lieu dans le bureau de Perkins, Lajoie et Beausoleil, 97, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire, et les garanties qui ont été données.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic.

Montréal, 4 novembre 1875. 6607

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Archibald McEachern Allan, marchand de marchandises sèches, de la cité de Montréal, faisant affaires sous les nom et raison de A. M. Allan & Cie., failli.

Une assemblée des créanciers du failli sus-nommé sera tenue au bureau du soussigné, No. 181, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-deuxième jour de novembre courant, à trois heures de l'après-midi, pour sanctionner la vente en bloc de la succession du failli.

JOHN FAIR,  
Syndic.

Montréal, 3 novembre 1875. 6619

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Albert Knight, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at his residence, Stanstead-Plain village, on Monday, the fifteenth day of November instant, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ISRAEL WOOD,  
Official assignee.

Stanstead, 3rd November, 1875. 6610

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Isaac Levi Michaelsohn, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are requested to meet at his place of business, at South-Durham, on Tuesday, the sixteenth of November instant, to receive a statement of his affairs, and to name an assignee if they see fit.

S. FRASER,  
Official assignee.

L'Avenir, P. Q., 2nd november, 1875 0000

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Park, junior, of the city of Montreal, wood merchant and trader, as well individually as having carried on business in co-partnership with William Francis Halcro, under the name and firm of Park & Halcro, an Insolvent.

I, the undersigned, John Fair, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FAIR,  
Assignee.

Montreal, 2nd November, 1875. 6618

## INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Gabriel Lenoir Rolland and Alfred Lenoir Rolland, both of the city of Montreal, wholesale dealers and manufacturers of boots and shoes, there doing business together in co-partnership, under the name or firm of G. L. Rolland and son, and the said Gabriel Lenoir Rolland, as having carried on business there before alone, as dealer and manufacturer of boots and shoes, and also as having carried on business as wood merchant, at Montreal, and elsewhere, as well in his own name as in partnership with Pierre Mayrand, fils, of Gentilly, under the name or firm of Pierre Mayrand & Co., Insolvents.

Notice is hereby given that on Monday, the twenty-second day of November, A. D., 1875, at four o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Lajoie & Beausoleil, 97, Saint-James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantees given thereon.

L. JOS. LAJOIE,  
Assignee.

Montreal, 4th November, 1875. 6608

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Archibald McEachern Allan, of the city of Montreal, dry goods merchant, trading under the name and firm of A. M. Allan & Co., an Insolvent.

A meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of the undersigned, No. 181, Saint-James street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-second day of november instant, at three o'clock in the afternoon, for the purpose of sanctioning the sale of the estate of the insolvent *en bloc*.

JOHN FAIR,  
Assignee.

Montreal, 3rd November, 1875. 6620

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John Giblin, de Québec, marchand, failli.

Je, soussigné, Owen Murphy, syndic officiel, de Québec, ai été nommé syndic en cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

OWEN MURPHY,  
Syndic.  
6629

Québec, 2 novembre 1875.

## ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }  
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*  
District de Montréal. } No. 1601.

Dans l'affaire de Charles B. Falardeau, Demandeur; contre Charles E. Pariseau, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et en vertu des dispositions du dit acte, le défendeur est par le présent requis d'être et de comparaître devant la cour supérieure de Sa Majesté pour le Bas-Canada, dans la cité de Montréal, jeudi, le vingt-cinquième jour de novembre courant, pour là et alors donner raison, s'il en a, pour ne pas laisser mettre ses biens en liquidation en vertu de l'acte de faillite de 1875.

A. B. STEWART,  
Syndic officiel.  
6625

Montréal, 4 novembre 1875.

## Demandes au Parlement.

Le soussigné s'adressera à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour en obtenir un bill pour incorporer la Compagnie de l'Aqueduc de Rigaud, avec tous les droits, pouvoirs et privilèges s'y rattachant.

LOUIS JOSEPH OCTAVE CHEVRIER.  
Rigaud, 29 octobre 1875. 6513

## Avis Divers.

## L'ACTE D'INCORPORATION DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.

"The Beaver Lumber Company."

Avis public est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite au Lieutenant-Gouverneur en conseil par les personnes ci-après mentionnées, pour obtenir des lettres-patentes sous le grand sceau, leur octroyant une charte constituant elles et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être ainsi créée en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social. Le nom proposé de la compagnie est "The Beaver Lumber Company."

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée, est pour faire le commerce de bois en général dans la province de Québec, pour se procurer le bois, le manufacturer, le vendre et aussi pour construire des moulins à scier et à planer, pour posséder des propriétés immobilières, des bateaux des barges, des bateaux-à-vapeur, le tout pour les fins du dit commerce de bois.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera dans la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, dans la province de Québec, et les affaires de la dite compagnie seront poursuivies principalement sur la rivière Yamachiche.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de \$60,000 divisé en 600 actions de \$100 chacune.

Les noms, résidences et occupations des requérants sont: William Henry Parker, Frank Ignatius

## INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Giblin, of Québec, merchant, an Insolvent.

I, the undersigned, Owen Murphy, official assignee, of Québec, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me within one month.

OWEN MURPHY,  
Assignee.  
6630

Quebec, 2nd November, 1875.

## INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }  
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*  
District of Montreal. } No. 1601.

In the matter of Charles B. Falardeau, Plaintiff; against Charles E. Pariseau, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and under the provisions of the said act, the defendant is hereby required to be and appear before Her Majesty's superior court for Lower Canada, in the city of Montreal, on Thursday, the twenty-fifth day of November instant, they and there to show cause, if any he has, who his estate should not be placed in liquidation under the insolvent act of 1875.

A. B. STEWART,  
Official assignee.  
6626

Montreal, 4th November, 1875.

## Applications to Parliament.

## NOTICE.

The undersigned will apply to the Quebec legislature to obtain an act to incorporate the Rigaud Water Works Company, with all the rights, powers and privileges thereto appertaining.

LOUIS JOSEPH OCTAVE CHEVRIER.  
Rigaud, 29th October, 1875. 6514

## Miscellaneous Notices.

## THE JOINT STOCK COMPANIES INCORPORATION ACT.

"The Beaver Lumber Company."

Public notice is hereby given that within one month from the last publication of this notice, application will be made to the Lieutenant-Governor in Council by the persons hereinafter mentioned for Letters-Patent under the great seal granting them a charter constituting them, and such other persons as may become shareholders in the company to be thereby created a body politic and corporate under the provisions of the joint stock companies incorporation act.

The proposed name of the company is "The Beaver Lumber Company."

The object for which incorporation is sought is for the purpose of carrying on a general lumber business in the province of Quebec, in the getting out of saw logs and the manufacture and sale of lumber and for the purpose of erecting saw and planing mills, owning real estate, boats, barges and steamers in connection with and for the purposes of the said lumber business.

The principal place of business of the said company will be in the parish of Saint-Anne d'Yamachiche, in the Province of Quebec, and the business of the said company will be chiefly on the river Yamachiche.

The amount of the capital stock of the said company to be \$60,000 divided into 600 shares of \$100 each.

The names, places of residence and occupations of the applicants are: William Henry Parker

Tyler et Ignatius Tyler, marchands de bois, tous de la cité de Montréal, Otis Chamberlin et George Otis Tyler, marchands de bois, tous deux de la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche.

Les dits William Henry Parker, Otis Chamberlin et Ignatius Tyler, seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

Les dits William Henry Parker et Otis Chamberlin sont sujets anglais et les autres requérants sont citoyens des Etats-Unis.

WM. McDOUGALL,  
Solliciteur des requérants.  
Trois-Rivières, 2 novembre 1875. 6503

AVIS.  
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.

Une assemblée spéciale des actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord, est, par les présentes, convoquée et sera tenue, lundi, le 22 novembre courant, à midi, dans les bureaux de la compagnie, rue du Fort, bâties Union, dans la cité de Québec, pour prendre en considération la résolution suivante, adoptée par le bureau des directeurs de la dite compagnie, le 11 du mois d'août dernier, savoir :

" RÉSOLU, Que la présente position du marché " monétaire en Canada et la forte opposition, " quoique non fondée, manifestée en certains " quartiers en Angleterre au placement d'argent " dans les garanties de chemins de fer Canadiens, " empêchant la vente des bons de cette compa- " gnie de chemin de fer, requiert que le gouver- " nement de la province de Québec devrait être " informé de la position dans laquelle la compa- " gnie se trouve située. La compagnie déclare " qu'elle est incapable de construire le chemin " d'après les arrangements existants et elle désire " solliciter avec instance la nécessité impérieuse " d'une prompte action de la part du gouverne- " ment sous les circonstances. La compagnie est " en conséquence prête à permettre au gouver- " nement de régler la question de quelque ma- " nière qu'il le jugera convenable, dans l'intérêt " public, en faisant tels arrangements avec l'en- " trepreneur qui pourront être reconnus néces- " saires."

Par ordre,  
A. H. VERRET,  
Secrétaire.  
Québec, 4 Novembre 1875. 6549

Avis est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite par Michel Mathieu, avocat, Amédée Gagnon, avocat, Joseph Mathieu, député-régistrateur, tous de la ville de Sorel; Alexandre Lacoste, avocat, de la cité et du district de Montréal, et Louis Eusèbe Désiré Cartier, notaire, de la ville de Sorel, à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil, pour obtenir des lettres-patentes, incorporant eux et toutes telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie, à être ainsi créée en corps politique et incorporé, en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, sous le nom de " La Compagnie de publication de la Revue Légale," pour imprimer et publier la " Revue Légale," et pour imprimer et publier tous autres ouvrages et publications quelconques.

Les opérations de la dite compagnie seront poursuivies à Sorel.

Le montant du fonds social sera de deux mille piastres, divisé en vingt actions de cent piastres chacune.

Les dits Michel Mathieu, Alexandre Lacoste, Amédée Gagnon, Joseph Mathieu et Louis Eusèbe Désiré Cartier, qui sont tous sujets de Sa Majesté, seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

MATHIEU & GAGNON,  
Solliciteurs des requérants.  
Sorel, 3 novembre 1875. 6635

Frank Ignatius Tyler and Ignatius Tyler, lumber merchants, all of the city of Montreal, Otis Chamberlin and George Otis Tyler, lumber merchants, both of the parish of Saint-Anne d'Yamachiche.

The said William Henry Parker, Otis Chamberlin and Ignatius Tyler, are to be the first directors of the said company.

The said William Henry Parker and Otis Chamberlin are British subjects, and the other applicants are citizens of the United States.

WM. McDOUGALL,  
Solicitor for applicants.  
Three Rivers, 2nd November 1875. 6504

NOTICE.  
NORTH SHORE RAILWAY COMPANY.

A special meeting of the shareholders of the North Shore Railway Company is hereby called, and will be held on Monday, the 22nd November instant, at noon, in the office of the company, du Fort street, Union buildings, in the city of Quebec, to take into consideration the following resolution adopted by the board of directors of the said company, the 11th of August last, viz :

" RESOLVED, That the present position of the " money market in Canada and the strong though " unfounded, opposition manifested in certain " quarters in England, to the investment of mo- " ney in Canadian railway securities, preventing " the sale of the Bonds of this railway company, " require that the government of the province " of Quebec should be informed of the position in " which the company find themselves situated. " The company declare they are unable to con- " struct the road under existing arrangements and " they desire to urge upon the government the " imperative necessity, under the circumstances " of prompt government action. The company " are therefore ready to allow the government to " deal with the question in any way they may, in " the public interests, think proper, making such " arrangements with the contractor as may be " found necessary."

By order,  
A. H. VERRET,  
Secrétaire.  
Quebec, 4th November, 1875. 6550

Notice is hereby given that within one month from the last publication of this notice, application will be made by Michel Mathieu, advocate, Amédée Gagnon, advocate, Joseph Mathieu, deputy-registrar, all of the town of Sorel; Alexandre Lacoste, advocate, of the city and district of Montreal, and Louis Eusèbe Désiré Cartier, notary, of the town of Sorel, to His Honor the lieutenant-governor in council, by the persons hereinafter mentioned for the letters-patent under the great seal granting them a charter constituting them and such other persons as may become shareholders in the company, to be created by the said letters-patent, a body politic and corporate under the provisions of the joint stock company incorporation act, under the name of " La Compagnie de publication de la Revue Légale," to print and publish the " Revue Légale " and to print and publish any other works.

The operations of the said company will be carried on at Sorel.

The amount of its capital will be two thousand dollars, divided into twenty shares of one hundred dollars each.

The said Michel Mathieu, Alexandre Lacoste, Amédée Gagnon, Joseph Mathieu and Louis Eusèbe Désiré Cartier, all of whom are subjects of Her Majesty, will be the first directors of the said company.

MATHIEU & GAGNON,  
Solicitors for petitioners.  
Sorel, 3rd November, 1875. 6636

**COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE SAINTE-JEANNE DE NEUVILLE.**

Avis public est par les présentes donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, demande sera faite à Son Excellence le lieutenant-gouverneur en conseil, par les personnes, ci-après mentionnées pour obtenir des lettres-patentes sous le grand sceau, leur octroyant une charte les constituant avec toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie par la suite à être créée par ces lettres-patentes, en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social.

Le nom collectif qu'il est proposé de donner à la compagnie est "La compagnie manufacturière de Sainte-Jeanne de Neuville."

L'objet pour lequel son incorporation est demandée est de manufacturer toutes espèces d'objets en bois et en fer en la paroisse de Sainte-Jeanne de Neuville.

La principale place d'affaires de la dite compagnie sera en la paroisse de Sainte-Jeanne de Neuville, et partout ailleurs, où les actionnaires le jugeront convenables dans la province de Québec.

Le montant du fonds social de la dite compagnie manufacturière sera de vingt mille piastres courant, divisé en deux cents actions de cent piastres chacune, avec privilège d'augmenter jusqu'à quarante mille piastres.

Les noms, résidences et professions des requérants sont : Thomas LaRivière, junior, marchand, P. E. Gingras, agent d'assurance, Joseph Bussière, maire de Sainte-Jeanne de Neuville, Joseph Julien, marchand, Lazarre Bordeleau, marchand, Michel Léveillé, mécanicien, Etienne Pâquet, menuisier, Augustin Bussière, charretier, François Vézina, marchand, Jean-Baptiste Galarneau, charpentier, Pierre Gourdeau, meublier, Godefroid Gourdeau, meublier, Napoléon Gourdeau, meublier, Alfred Brousseau, forgeron, Alphonse Grégoire, charron, Charles Gingras, menuisier, Sifroid Bussière, meunier, Ferdinand Denis, agriculteur, Ambroise Bussière, forgeron, Hilaire Parent, hôtelier, Joseph Gendron, sculpteur, Léon Doré, agriculteur, Bazile Mottard, agriculteur, Docité Bussière, agriculteur, Moise Bussière, Meunier, Jean Defoy, agriculteur, Jean-Baptiste Pâquet, agriculteur, Augustin Bussière, agriculteur, François Bussière, agriculteur, Jean-Baptiste Marcotte, agriculteur, Jean Denis, charron, François-Xavier Germain, agriculteur, Narcisse Beaudry, marchand, tous domiciliés en la paroisse de Sainte-Jeanne de Neuville ; Norbert Beaudry, marchand, Guy Lefebvre, forgeron, Louis Lefebvre, instituteur, Eugène Larue, co-propriétaire de la seigneurie Neuville, Antoine Faucher, agriculteur, David Hardy, agriculteur, et Magloire Clermont, charron, tous domiciliés en la paroisse de la Pointe-aux-Trembles de Neuville ; T. E. C. Pelletier, notaire, C. D. Brousseau, ex-membre pour Portneuf, et Antoine Rousseau, mécanicien, tous de la cité de Québec ; Nicostrate Delisle, maire de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles de Neuville, et Hercule Collet, marchand de Saint-Basile.

Les premiers directeurs de la compagnie seront les dits Eugène LaRue, écuyer, co-propriétaire de la seigneurie de Neuville, Hercule Collet, écuyer, marchand, Thomas LaRivière, junior, écuyer, marchand, Joseph Bussière, écuyer, maire de Sainte-Jeanne de Neuville, et Augustin Bussière, agriculteur, tous sujets nés de Sa Majesté.

Pour les requérants,

A. BEAUDRY,  
Notaire.

Sainte-Jeanne de Neuville,  
4 novembre 1875.

6637

**MANUFACTURING COMPANY OF SAINTE-JEANNE DE NEUVILLE.**

Public notice is hereby given that within one month after the last publication of this notice, application will be made to His Excellency the lieutenant-governor in council, by the persons hereinafter mentioned for the letters-patent under the great seal granting them a charter constituting them as such other persons as may become shareholders in the company, to be created by the said letters-patent, a body politic and corporate under the provisions of the joint stock company incorporation act.

The proposed name of said company is the Manufacturing Company of Sainte-Jeanne de Neuville.

The object for which its incorporation is sought is the manufacturing of wooden and iron works in the parish of Sainte-Jeanne de Neuville.

The principal place of business of the said company shall be the parish of Sainte-Jeanne de Neuville, and wherever the shareholders may think proper in the province of Québec.

The amount of the capital stock of said manufacturing is to be twenty thousand dollars currency, divided into two hundred shares of one hundred dollars each, with the privilege to increase it to forty thousand dollars.

The names, places of residence and occupation of applicants are : Messrs. Thomas LaRivière, junior, merchant, P. E. Gingras, assurance agent, Joseph Bussière, mayor of Sainte-Jeanne de Neuville, Joseph Julien, merchant, Lazarre Bordeleau, merchant, Michel Léveillé, machinist, Etienne Pâquet, joiner, Augustin Bussière, carter, François Vézina, merchant, Jean-Baptiste Galarneau, carpenter, Pierre Gourdeau, cabinet-maker, Godefroid Gourdeau, cabinet-maker, Napoléon Gourdeau, cabinet-maker, Alfred Brousseau, blacksmith, Alphonse Grégoire, wheelright, Charles Gingras, joiner, Sifroid Bussière, miller's man, Ferdinand Denis, farmer, Ambroise Bussière, blacksmith, Hilaire Parent, hotel-keeper, Joseph Gendron, sculptor, Jean Doré, farmer, Bazile Mottard, farmer, Docité Bussière, farmer, Moise Bussière, miller's man, Jean Defoy, farmer, Jean-Baptiste Pâquet, farmer, Augustin Bussière, farmer, François Bussière, farmer, Jean-Baptiste Marcotte, farmer, Jean Denis, wheelright, François-Xavier Germain, farmer, Narcisse Beaudry, merchant, all residing in the parish of Sainte-Jeanne de Neuville ; Norbert Beaudry, merchant, Guy Lefebvre, blacksmith, Louis Lefebvre, school-teacher, Eugène LaRue, one of the seigniors of Neuville, Antoine Faucher, farmer, David Hardy, farmer, Magloire Clermont, carriage-maker, all of the parish of La Pointe-aux-Trembles de Neuville ; T. E. C. Pelletier, notary, C. D. Brousseau, ex-M. P. P., Antoine Rousseau, machinist, all of the city of Québec ; Nicostrate Delisle, mayor of the parish of La Pointe-aux-Trembles de Neuville, and Hercule Collet, merchant of Saint-Basile.

The first directors of the company are the said Eugène LaRue, Hercule Collet, Joseph Bussière, Thomas LaRivière and Augustin Bussière.

On behalf of the applicants.

A. BEAUDRY,  
Notary.

Sainte-Jeanne de Neuville,

4th November, 1875.

6638

## Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. Cléophas Préfontaine, commerçant, ci-devant d'Acton Vale, et résidant dans la paroisse de Saint-Hilaire, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, à l'Hotel Commercial, à Saint-Hilaire, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un terrain situé dans le huitième rang de la paroisse de Saint-Théodore d'Acton, contenant environ sept acres et demi de front, tenant devant au chemin du huitième rang, par derrière au chemin du neuvième rang, d'un côté à Louis Paquette ou ses représentants, et de l'autre côté à Zéphir Lavigne ou ses représentants, formant les trois-quarts de lot ouest du No. 32 du huitième rang du township d'Acton—avec bâtisse dessus érigée.

Pour être vendu le dit terrain ci-dessus désigné, à la porte de l'église catholique de la paroisse de Saint-Théodore d'Acton, MERCREDI, le DIX-NEUVIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

P. PREFONTAINE,  
Syndic.

Saint-Hilaire, 29 octobre 1875. 6517  
[ Première publication, 6 novembre. 1875. ]

### ACTES DE FAILLITE DE 1869-1875.

Dans l'affaire de Joseph Frigon, commerçant, de la paroisse Saint-Maurice, failli.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à mon bureau, à Trois-Rivières, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un terrain ou emplacement situé en la paroisse Saint-Maurice, au sud-est du rang Saint-Jean, contenant un demi arpent de front sur cinq arpents et demi de profondeur, le tout plus ou moins, borné en front par le chemin public, en profondeur et du côté nord-est par Moïse Lemarier, et du côté sud-ouest par une route publique—avec maison, remise, hangar, écurie, grange, magasin et dépendances.

2. Un terrain ou emplacement situé en la dite paroisse Saint-Maurice, au nord-ouest du rang Saint-Jean, d'un demi arpent de front sur un arpent un quart de profondeur, le tout plus ou moins, prenant en front au chemin public, joignant en profondeur et du côté nord-est à Pierre Neault, et du côté sud-ouest à Joseph Gagnon—avec une maison et boutique de forges; le dit terrain est chargé

## Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. Cléophas Préfontaine, trader, heretofore of Acton Vale, and residing in the parish of Saint-Hilaire, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, belonging to the estate of the insolvent above named, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, at the Commercial Hotel, previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A land situate in the eighth range of the parish of Saint-Théodore d'Acton, containing about seven acres and a half in front, bounded in front by the eighth range road, in rear by the ninth range road on one side by Louis Paquette or his representatives, and on the other side by Zéphirin Lavigne or his representatives, forming three quarters of the west lot of No. 32 of the eighth range of township Acton—with buildings thereon erected.

To be sold at the catholic church door of the parish of Saint-Théodore d'Acton, on WEDNESDAY, the NINETEENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon.

P. PREFONTAINE,  
Assignee.

Saint-Hilaire, 29th October, 1875. 6518  
[ First published, 6th November, 1875. ]

### INSOLVENT ACTS OF 1869-1875.

In the matter of Joseph Frigon, trader, of the parish of Saint-Maurice, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed at my office, at Three-Rivers, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A lot or emplacement situate in the parish of Saint-Maurice, south-east of Saint-Jean range, containing one half arpent in front, by five arpents and a half in depth, the whole more or less, bounded in front, by the main road, in rear and on the north-east side, by Moïse Lemarier, and on the south-west side by a public road—with house, shed, barn, stable, store and dependencies.

2. A lot or emplacement situate in the parish of Saint-Maurice, north-west of the Saint-Jean range, of one half arpent in front by one arpent and a quarter in depth, the whole more or less, bounded in front by the public road, in rear and on the north-east side by Pierre Neault, and on the south-west side by Joseph Gagnon—with a house and forge; said lot is subject to a yearly rent of

d'une rente annuelle de douze piastres en faveur de M. Pierre Neault, le tout suivant un acte du 13 septembre 1866, reçu devant P. U. Duprat, notaire.

3. Une terre située en la dite paroisse Saint-Maurice, sud-est du rang Saint-Jean, de deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, le tout plus ou moins, prenant par devant au chemin de front, en profondeur aux terres de la paroisse Saint-Luc, joignant au nord-est aux représentants de Paul Hébert, au sud-ouest à Edouard Cloutier—avec une grange dessus construite sur le terrain voisin, l'acquéreur sera tenu de transporter la dite grange à ses frais, quand il en sera requis par qui de droit.

4. Un emplacement situé en la paroisse de Mont-Carmel, dans le rang de Saint-Flavien, de deux arpents de front sur cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins, tenant en front et en profondeur au chemin public, joignant au nord-est à Luc Ducharme, et au sud-ouest partie à Divin Morin et partie à Richer Beaudet.

Pour être vendus, les lots Nos. un, deux, et trois à la porte de l'église paroissiale de la paroisse Saint-Maurice MERCREDI, le DOUZIEME, jour de JANVIER prochain (1876), à DIX heures de l'avant-midi, et le lot No. quatre, pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Mont-Carmel, MERCREDI, le dit DOUZIEME jour de JANVIER prochain (1876), à DEUX heures de l'après-midi.

I. L. CLAIR,  
Syndic.

Trois-Rivières, 2 novembre 1875. 6573  
[Première publication, 6 novembre 1875.]

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Duncan Smith, de la paroisse de Sainte-Flavie, hôtelier, failli.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à mon bureau en la ville de Saint-Germain de Rimouski, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Une maison en bois à un étage de cinquante-cinq pieds de long sur vingt-six pieds de profondeur, telle que construite en face du dépôt du chemin de fer Intercolonial, à Sainte-Flavie, sur moitié d'un terrain loué d'Alexandre Marquis, suivant bail passé devant Mtre C. F. Lapointe, en le cours de février dernier—circonstances et dépendances, avec en outre une laiterie en brique telle que construite sur le dit terrain, mais avec réserve d'un chemin de voiture entre la dite maison et celle de Joseph Gagnon.

Pour être vendue à la porte de l'église de Sainte-Flavie, MARDI, le QUATRIEME jour de JANVIER prochain à ONZE heures de l'avant-midi.

S. BÉRUBÉ,  
Syndic.

Rimouski, 27 octobre 1875. 6589  
[Première publication, 6 novembre 1875.]

#### ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Gauthier, Mayrand et Cie., de la cité et du district de Montréal, commerçants, faillis.

**A** VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des récla-

twelve dollars in favor of Mr. Pierre Neault, by deed dated the 13th of September, 1866, before P. U. Duprat, notary.

3. A land situate in the said parish of Saint-Maurice, south-east of the Saint-Jean range, of two arpents in front by forty arpents in depth, the whole more or less, bounded in front by the front road, in rear by the lands of the parish of Saint-Luc, on the north-east by the representatives of Paul Hebert, south-west by Edouard Cloutier—with a barn thereon erected on the adjoining lot, the purchaser shall be obliged to remove the said barn at his own cost, whenever he may be required by the proper parties.

4. An emplacement situate in the parish of Mont-Carmel, in the Saint-Flavien range, of two arpents in front by five arpents in depth, the whole more or less, bounded in front and in rear by the main road, on the north-east side by Luc Ducharme, and on the south-west partly by Divin Morin and partly by Richer Beaudet.

To be sold lots numbers one, two and three at the parochial church door of the parish of Saint-Maurice, on WEDNESDAY, the TWELFTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon, and lot number four at the parochial church door of the parish of Mont-Carmel, on WEDNESDAY, the said TWELFTH day of JANUARY next (1876), at TWO o'clock in the afternoon.

I. L. CLAIR,  
Assignee.

Three-Rivers, 2nd November, 1875. 6574  
[First published, 6th November, 1875.]

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Duncan Smith, of the parish of Sainte-Flavie, hotel keeper, an Insolvent.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described, belonging to the estate of the insolvent above named, will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed at my office in the town of Saint-Germain de Rimouski, previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

A one story wooden house fifty-five feet long by twenty-six feet in depth, facing the Intercolonial Railway station at Sainte-Flavie, on half of a lot leased from Alexandre Marquis, by deed of lease passed before Mtre C. F. Lapointe, in the course of February last—circumstances and dependencies, with a brick dairy-house erected on the said land, but reserving a carriage road between the said house and Joseph Gagnon.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Flavie, on TUESDAY, the FOURTH day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

S. BÉRUBÉ,  
Assignee.

Rimouski, 27th October, 1875. 6590  
[First Published, 6th November, 1875.]

#### INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Gauthier, Mayrand & Co., of the city and district of Montreal, traders, Insolvents.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the re-

informations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, à savoir :

1. Un certain lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, connu et désigné sous le numéro quatre-vingt-neuf (No. 89) de la subdivision du numéro officiel onze cent un (1101) des plans et livre de renvoi du dit quartier de Sainte-Marie, le dit lot de la contenance de trente-huit pieds de front sur cent treize pieds de profondeur, mesure anglaise; borné en front par la rue Sydenham—avec une maison en bois et briques à deux étages, remises et autres dépendances; à distraire de la profondeur du dit lot une ruelle de treize pieds.

2. Un certain lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, en cette cité, connu et désigné sous le No. 90, de la subdivision du numéro officiel onze cent un (1101) des plans et livre de renvoi du dit quartier Sainte-Marie, le dit lot contenant trente-huit pieds de front sur cent treize pieds de profondeur, mesure anglaise; borné en front par la rue Sydenham—avec une maison en bois et briques à deux étages, remises et autres dépendances; à distraire de la profondeur du dit lot une ruelle de treize pieds.

3. Un certain lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, en cette cité, connu et désigné sous le No. 91 de la subdivision du numéro 1101 des plans et livre de renvoi du dit quartier Sainte-Marie, le dit lot de la contenance de trente-huit pieds de front sur cent treize pieds de profondeur, mesure anglaise; borné en front par la rue Sydenham—avec une maison en bois et briques à deux étages, remises et autres dépendances; à distraire de la profondeur du dit lot une ruelle de treize pieds.

4. Un certain lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, en cette cité, connu et désigné sous le numéro 97 de la subdivision du numéro officiel 1101 des plans et livre de renvoi du dit quartier Sainte-Marie; borné en front par la rue Durham—avec une maison en bois et briques à deux étages, remises et autres dépendances dessus construites; à distraire de la profondeur du dit lot une ruelle de treize pieds.

5. Un certain lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Sainte-Marie, en cette cité, connu et désigné sous le numéro 99 de la subdivision du numéro officiel 1101 des plans et livre de renvoi du dit quartier Sainte-Marie; borné en front par la rue Durham et contenant trente-huit pieds de front sur cent treize pieds de profondeur, mesure anglaise—avec une maison en bois et briques à deux étages, remises et autres dépendances dessus construites; à distraire de la profondeur du dit lot une ruelle de treize pieds.

6. Un emplacement sis et situé au village de la paroisse de Saint-Rémi, contenant un demi arpent en superficie; borné en front par la rue Perras, en arrière par Jean-Bte Brouillet, d'un côté par Olivier Blain, d'autre côté par Raphael Viau, fils, ou représentants—avec une maison en bois et autres bâtisses y érigées.

7. Un autre emplacement situé au même lieu, contenant un quart d'arpent de front par un demi arpent de profondeur; borné en front par la rue Perras, en arrière par Charles Rodier, d'un côté par Laurent Hébert, et d'autre côté par Norbert Dalpé ou représentants—avec une maison en bois y érigée.

8. Un emplacement situé au village de la paroisse de Saint-Bonaventure d'Upton, dans le com-

gistrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A certain lot of land situate in Saint-Mary's ward, in the city of Montreal, known as number eighty-nine on the subdivision of the official number eleven hundred and one, on the plan and book of reference for Saint-Mary's ward aforesaid, said lot measuring thirty-eight feet in front by one hundred and thirteen feet in depth, english measure; bounded in front by Sydenham street—with a two story wooden and brick house, sheds and other dependencies; reserving from the rear of the said lot a lane of thirteen feet.

2. A certain lot situate in Saint-Mary's ward, in this city, known and described as lot No. 90 of the subdivision of number eleven hundred and one, (1101) on the plan and book of reference for the said Saint-Mary's ward, said lot measuring thirty-eight feet in front by one hundred and thirteen feet in depth, english measure; bounded in front by Sydenham street—with a two story wooden and brick house, sheds and other dependencies; reserving from the rear of said lot a lane of thirteen feet.

3. A certain lot of land situate in Saint-Mary's ward, in this city, known and described as No. 91 of the subdivision of number 1101 on the plan and book of reference for Saint-Mary's ward aforesaid, said lot measuring thirty-eight feet in front by one hundred and thirteen feet in depth, english measure; bounded in front by Sydenham street,—with a two story wooden and brick house, shed, and other dependencies; reserving from the rear of the said lot a lane of thirteen feet.

4. A certain lot of land situate in Saint-Mary's ward, in this city, known and described as number 97 of the subdivision of the official number 1101 on the plan and book of reference for Saint-Mary's ward aforesaid; bounded in front by Durham street—with a two story wooden and brick house, sheds and other dependencies thereon erected; reserving from the rear of said lot a lane of thirteen feet.

5. A certain lot of land situate in Saint-Mary's ward, in this city, known and described as number 99 of the subdivision of the official number 1101 of the plan and book of reference for Saint-Mary's ward; bounded in front by Durham street, measuring thirty-eight feet in front by one hundred and thirteen feet in depth, english measure—with a two story wooden and brick house, shed and other dependencies; thereon erected; reserving from the rear of the said lot a lane of thirteen feet.

6. A lot of land situate in the village of the parish of Saint-Rémi, containing one half arpent in extent; bounded in front by Perras street, in rear by Jean Bte. Brouillet, on one side by Olivier Blain, and on the other side by Raphael Viau, fils, or representatives—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

7. Another lot of land situate at the same place, measuring one quarter of an arpent in front by one half arpent in depth; bounded in front by Perras street, in rear by Charles Rodier, on one side by Laurent Hébert, and on the other side by Norbert Dalpé or representatives—with a wooden house thereon erected.

8. A lot of land situate in the village of the parish of Saint-Bonaventure d'Upton, in the county

té de Drummond, de la contenance de soixante et quinze pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesure française, prenant par devant au chemin du troisième rang, par derrière et des deux côtés, nord-est et sud-ouest, à Joseph Louis Letendre—avec une maison, une remise et une étable y érigées.

Pour être vendus les lots No. un, deux, trois, quatre et cinq au palais de justice, de la cité de Montréal, VENDREDI, le SEPT de JANVIER A. D., 1876, à ONZE heures avant-midi; et les lots No. six et sept à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Remi, SAMEDI, le HUIT du dit mois de JANVIER, A. D., 1876, à MIDI; le lot numéro huit à la porte de l'église de la paroisse d'Upton, dans le comté de Drummond, MERCREDI, le DOUZE JANVIER A. D., 1876, à ONZE heures avant-midi.

A. B. STEWART,  
Syndic.

Merchants' Exchange Building,  
11, rue Saint-Sacrement.

Montréal, 6 novembre 1875.

[Première publication, 6 novembre 1875.] 6621

#### ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de Joseph Chalifoux, entrepreneur et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, faisant partie d'un terrain connu et désigné sous le numéro onze cent quatre-vingt-treize (1193) sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, contenant vingt-cinq pieds de front sur soixante-dix-huit pieds de profondeur, mesure anglaise, et plus ou moins, tenant au front à la rue Ontario, derrière et du côté nord-est au nommé Hétu, et du côté sud-ouest à Toussaint Decary—avec une maison en bois, lambrissée en briques, à deux étages, et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu au palais de justice, ici, dans la chambre réservée aux affaires de faillites, VENDREDI, le SEPTIÈME jour de JANVIER A. D., 1876, à ONZE heures avant-midi.

A. B. STEWART,  
Syndic.

Merchants' Exchange Building,  
11, rue Saint-Sacrement.

Montréal, 6 novembre 1875.

6623

#### ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Richard St. Pierre, failli.

**A VIS PUBLIC** est par le présent donné que l'immeuble sous-mentionné sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées en les mains du soussigné, à son bureau avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

of Drummond, measuring seventy-five feet in front by ninety feet in depth, french measure; bounded in front by the third road range, in rear and on both sides, north-east and south-west, by Joseph Louis Letendre—with a house, a shed and a stable thereon erected.

To be sold, lots numbers one, two, three, four and five in the court house, in the city of Montreal, on FRIDAY, the SEVENTH day of JANUARY next A. D. 1876, at ELEVEN o'clock in the forenoon; and lots numbers six and seven at the church door of the parish of Saint-Remi, on SATURDAY, the EIGHT day of JANUARY A. D. 1876, at NOON; and lot number eight at the church door of the parish of Upton, in the county of Drummond, on WEDNESDAY, the TWELFTH day of JANUARY A. D. 1876, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

H. B. STEWART,  
Assignee.

Merchants' Exchange Building,  
No. 11, Saint-Sacrement street,

Montreal, 6th November, 1875.

6622

[First published, 6th November, 1875.]

#### INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Joseph Chalifoux, contractor and trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate in Saint-James ward, of the city of Montreal, forming part of a lot known and described as number eleven hundred and ninety-three (1193), on the plan and book of official reference for Saint-James ward aforesaid, measuring twenty-five feet in front by seventy-eight feet in depth, english measure, and more or less, bounded in front by Ontario street, in rear and on the north-east side by one Hétu, on the south-west side by Toussaint Decary—with a two storey wooden house, faced with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at the court house, here, in the room reserved for proceedings in insolvency, on FRIDAY, the SEVENTH day of JANUARY, A. D., 1876, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

A. B. STEWART,  
Assignee.

Merchants' Exchange Building,  
No. 11, Saint-Sacrement street.

Montreal, 6th November, 1875.

6624

#### INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Richard St. Pierre, an insolvent.

**PUBLIC NOTICE** is hereby given that the immovable hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Un certain terrain ou emplacement situé dans le township de Nelson faisant partie du lot de terre numéro quatorze, dans le sixième rang du dit township, contenant un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sans garantie de mesure précise; borné en front vers le nord-est au chemin public, en arrière à la rivière Bécancour, d'un côté au sud-est à Charles King ou ses représentants, et de l'autre côté à George Benson Hall—avec une maison à deux étages, une étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un certain terrain ou emplacement situé dans le cinquième rang du township de Nelson, faisant partie du lot de terre numéro dix-sept au lieu appelé Lyster Station, au côté nord-ouest du chemin de fer Le Grand Tronc du Canada, contenant soixante pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur; borné en front vers le nord-est au chemin public, en arrière à James Fraser, d'un côté au sud-est au dit James Fraser, ou à cent pieds du terrain du dit chemin de fer Le Grand Tronc du Canada, et de l'autre côté au dit James Fraser—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot G dans le huitième rang du gore de Somerset, contenant environ dix-sept chaînes du nord-ouest au sud-est, et environ treize chaînes du nord-est au sud-ouest, formant environ vingt et un acres en superficie—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

4. Un certain terrain ou emplacement situé dans la paroisse de Sainte-Julie de Somerset, et faisant partie du lot de terre numéro du sixième rang du township de Somerset connu et désigné comme le lot numéro trois des emplacements de la "Station Bécancour," contenant soixante pieds de front sur cent-trente-trois pieds de profondeur; borné en front vers le sud-ouest au chemin public, en arrière à une ruelle projetée, d'un côté au nord-ouest à John Smith, et de l'autre côté à l'emplacement ci-après désigné—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

5. Un certain terrain ou emplacement situé dans la paroisse de Sainte-Julie de Somerset, et faisant partie du lot de terre numéro six du sixième rang du township de Somerset, connu et désigné comme le lot numéro quatre des emplacements de la "Station Bécancour," contenant soixante pieds de front sur cent trente-trois pieds de profondeur; borné en front vers le sud-ouest au chemin public, en arrière à une ruelle projetée, d'un côté au nord-ouest à l'emplacement ci-dessus en dernier lieu désigné, et de l'autre côté à Magloire Paradis—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

6. Un certain terrain ou deux emplacements situés dans la paroisse de Sainte-Julie de Somerset, et faisant partie du lot de terre numéro six, du sixième rang du township de Somerset, connu et désigné comme les lots numéros quatre et cinq des emplacements de la "Station de Bécancour," contenant ensemble cent vingt pieds de front sur cent soixante et deux pieds de profondeur, sans garantie de mesure; borné en front vers le nord-ouest à une ruelle projetée, en arrière à John Smith, d'un côté au nord-ouest à Edouard G. Palmer, et de l'autre côté à Joseph Edouard Turgeon—sans bâtisses.

7. Un certain terrain situé dans le village de Plessisville, faisant partie du lot de terre numéro vingt-sept, du septième rang du township de Somerset, contenant trois arpents de front sur six arpents de profondeur, sans garantie de mesure précise; borné en front vers le sud-est au cordon ou ligne divisant les septième et huitième rangs, en profondeur vers le nord-ouest au chemin public, d'un côté vers le sud-ouest à Jules Dufour, et de l'autre côté partie à S. M. C. Taylor ou ses représentants, partie à Octave Ouellette, et partie au

1. A certain lot of land situate in the township of Nelson, forming part of lot number fourteen in the sixth range of the said township, measuring one-half arpent in front by one arpent in depth, without warranty as to precise measurement; bounded in front to the north-east by the main road, in rear by the river Bécancour, on one side to the south-east by Charles King or his representatives, and on the other side by George Benson Hall—with a two story house, a stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A certain lot of land situate in the fifth range of township Nelson, forming part of lot number seventeen, at the place called Lyster Station, on the north west side of the Grand Trunk Railway of Canada, measuring sixty feet in front by one hundred and thirty-two feet in depth, bounded in front to the north-east by the main road, in rear by James Fraser, on one side to the south-east by the said James Fraser or one hundred feet from the property of the said Grand Trunk Railway Company of Canada, and on the other side by the said James Fraser—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A certain lot of land known and described as lot G in the eighth range of Somerset Gore, containing about seventeen chains from the north-west to the south-east, and about thirteen chains from the north-east to the south-west, forming about twenty-one acres in extent—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

4. A certain lot of land situate in the parish of Sainte-Julie de Somerset, forming part of lot number of the sixth range of township Somerset, known and described as lot number three of the Bécancour station lots, measuring sixty feet in front by one hundred and thirty-three feet in depth, bounded in front to the south-west by the main road, in rear by a projected lane, on one side to the north-west by John Smith and on the other side by the lot hereinafter described—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

5. A certain lot of land situate in the parish of Sainte-Julie de Somerset, and forming part of lot number six in the sixth range of the township of Somerset, known and described as lot number four of the Bécancour station lots, measuring sixty feet in front by one hundred and thirty-three feet in depth; bounded in front to the south-west by the main road, in rear by a projected lane, on one side to the north-west by the lot hereinabove lastly described, and on the other side by Magloire Paradis—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

6. A certain piece of land or two lots situate in the parish of Sainte-Julie de Somerset, and forming part of lot number six, in the sixth range of township Somerset, known and described as lots numbers four and five of the Bécancour station lots, measuring together one hundred and twenty feet in front by one hundred and sixty-two feet in depth, without warranty as to precise measurement; bounded in front to the north-west by a projected lane, in rear by John Smith, on one side to the north-west by Edouard G. Palmer, and on the other side by Joseph Edouard Turgeon—no buildings;

7. A certain lot situate in the village of Plessisville, forming part of lot number twenty-seven, of the seventh range of township Somerset, measuring three arpents in front by six arpents in depth, without warranty as to precise measurement; bounded in front to the south-east by the division line between the seventh and eighth ranges, in rear to the north-west by the main road, on one side to the south-west by Jules Dufour, and on the other side, partly by S. M. C. Taylor or representatives, partly by Octave Ouellette, and partly by

terrain de la compagnie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada—avec les bâties dessus construites circonstances et dépendances; à distraire du dit terrain: 1. l'emplacement de Félix Lacource ou ses représentants; 2. l'emplacement de Léon Roy ou ses représentants; 3. l'emplacement de Vincelas Nadeau; 4. le terrain vacant de Vincelas Nadeau, mais y compris les rentes constituées sur les dits emplacements, à l'exception du dernier qui se trouve clair de rente.

8. Un certain terrain situé dans le cinquième rang du township de Nelson, faisant partie du dit lot de terre numéro dix-huit, contenant quarante acres en superficie; borné en front au sud-ouest à la rivière Bécancour, en arrière et du côté nord-ouest au terrain ci-après désigné, et de l'autre côté à la ligne du chemin de fer le Grand Tronc du Canada—avec un moulin à scie, mue par la vapeur, y compris tout le matériel, les scies, shafts, poulies, strappes, chaînes, etc., et autres bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

9. Un certain terrain situé dans le township de Nelson, faisant partie du lot de terre numéro dix-huit, contenant six arpents de front, plus ou moins, sur la profondeur qu'il peut y avoir, depuis la rivière Bécancour à aller à la ligne divisant les quatrième et cinquième rangs; borné au sud à la dite rivière Bécancour, en arrière au quatrième rang, d'un côté au sud-ouest au terrain d'un nommé Lelièvre ou ses représentants, et de l'autre côté à James Fraser—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances; à distraire du dit terrain l'emplacement du moulin ci-dessus désigné, et le terrain occupé par la compagnie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada.

10. Le lot de terre numéro neuf du premier rang du township de Nelson.

11. Le lot numéro onze du premier rang du township de Nelson.

12. Le lot de terre numéro dix-huit du premier rang du township de Nelson.

13. Tous les droits et prétentions que pouvait avoir le failli sur un certain terrain faisant partie du lot de terre numéro dix-neuf, du sixième rang du township de Nelson.

14. Tous les droits et prétentions que pouvait avoir le failli sur un certain terrain faisant partie du lot de terre numéro huit, du quatrième rang du township de Somerset.

Pour être vendus à Inverness, dans le bureau d'enregistrement, MARDI, le ONZIEME jour du mois de JANVIÈR prochain (1876), à DIX heures de l'avant-midi.

OCT. OUELLETTE,

Syndic.

Plessisville de Somerset, 29 octobre 1875. 6543  
[ Première publication, 6 novembre 1875. ]

## Ventes par le Shérif.—Iberville.

**A**VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

the property of the Grand Trunk Railway Company of Canada—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies; reserving from the said lot: 1. the property of Félix Lacource or representatives; 2. the property of Léon Roy or his representatives; 3. the property of Vincelas Nadeau; 4. the vacant lot of Vincelas Nadeau, but including the constituted rents on the said lots, except the latter one which is not encumbered with any rent.

8. A certain lot situate in the fifth range of township Nelson, forming part of lot number eighteen, containing four acres in extent; bounded in front to the south-west by the river Bécancour, in rear and on the north-west side by the lot hereinafter described, and on the other side by the line of the Grand Trunk Railway Company of Canada—with a saw-mill driven by steam including all the material, saws, shafts, pullies, straps, chains, &c., &c., and also the outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

9. A certain lot situate in the township of Nelson, forming part of lot number eighteen, measuring six arpents in front, more or less, by the depth there may be between the river Bécancour and the line separating the fourth and fifth ranges; bounded on the south by the said river Bécancour, in rear by the fourth range, on one side to the south-west by the property of one Lelièvre or his representatives, and on the other side by James Fraser—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies; reserving therefrom the site of the mill thereon above described, and the land occupied by the Grand Trunk Railway Company of Canada.

10. Lot number nine of the first range of township Nelson.

11. Lot number eleven of the first range of township Nelson.

12. Lot number eighteen of the first range of township Nelson.

13. All the right, title and interest of the said insolvent to and in a certain land forming part of lot number nineteen in the sixth range of township Nelson.

14. All the right, title and interest of the said insolvent to and in a certain lot forming part of lot number eight of the fourth range of township Somerset.

To be sold at Inverness, in the registry office, on TUESDAY, the ELEVENTH day of the month of JANUARY next (1876), at TEN o'clock in the forenoon.

OCT. OUELLETTE,

Assignee.

Plessisville de Somerset, 29th October, 1875.  
[ First published, 6th November, 1875. ]

## Sheriff's Sales.—Iberville.

**P**UBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.

Canada, Province de Québec, District d'Iberville, No. 31. LA SOCIÉTÉ PERMANENTE DE CONSTRUCTION DU DISTRICT D'IBERVILLE, Demanderesse; contre BENONIE CARRRET, père, Défendeur.

1. Un lopin de terre situé en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, au côté ouest de la petite rivière de Montréal, de la contenance de quatre arpents et un huitième de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, tenant devant, à la petite rivière de Montréal, derrière, aux terres du Ruisseau des Noyers, d'un côté, au sud, à Narcisse Breault, et d'autre côté, au nord, au défendeur—avec une maison et autres bâties dessus construites.

A distraire de l'immeuble ci-dessus décrit en premier lieu; 1. la nue propriété de la moitié indivise de la partie nord du dit immeuble, cette partie de l'immeuble étant de la contenance d'un arpent et un huitième de front sur toute la profondeur du dit immeuble, savoir: vingt-cinq arpents; borné en front par la petite rivière de Montréal, en profondeur par les terres du Ruisseau des Noyers, d'un côté au nord par l'immeuble ci-dessous en second lieu décrit, appartenant au défendeur, et d'autre côté au sud par l'autre partie de l'immeuble en premier lieu décrit—sans bâties dessus construites. La jouissance et l'usufruit seulement la vie durant du dit défendeur de la moitié indivise de la partie nord du dit immeuble devant être vendue.

Pour être vendu avec réserve de la partie à distraire de la nue propriété ci-dessus mentionnée, à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, le HUITIEME jour de NOVEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinziesme jour de novembre prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Saint-Jean, 22 octobre 1875. [Première publication, 30 octobre 1875.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.

Canada, Province of Québec, District of Iberville, No. 31. THE PERMANENT BUILDING SOCIETY OF THE DISTRICT OF IBERVILLE, Plaintiffs; against BENONIE CHARRET, senior, Defendant.

1. A lot of land situate in the parish of Sainte-Marguerite de Blairfindie, on the west side of the little river Montreal, containing four arpents and one eighth of an arpent in front by twenty-five arpents in depth; joining in front the little river Montreal, in rear the lands of the Ruisseau des Noyers, on one side to the south Narcisse Breault, and on the other side to the north, the said defendant—with a house and other buildings thereon erected.

To be detached from the immovable herein firstly described, the nue property of the undivided half of the north part of said immovable, this part of the immovable being of the contenance of one arpent and one-eighth of an arpent in front by the whole depth of the said immovable, to wit: twenty-five arpents, bounded in front by the little river Montreal, in depth by the lands of the Ruisseau des Noyers, on one side to the north by the immovables hereinafter described, belonging to the defendant, and on the other side to the south by the other part of the immovable herein before firstly described—without buildings thereon erected. The jouissance et usufruit only during the life of the said defendant of the undivided half of the said north part of the said immovable being to be sold.

To be sold with reserve of that part to be detached of the nue property hereinbefore mentioned, at the church door of the parish of Sainte-Marguerite de Blairfindie, on the EIGHTH day of NOVEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of November next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Saint-Johns, 22nd October, 1875. [First published, 30th October, 1875.]



